



HAL
open science

Intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien

Inès Mzoughi

► **To cite this version:**

Inès Mzoughi. Intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien. Linguistique. Université de Cergy Pontoise, 2015. Français. NNT : 2015CERG0748 . tel-01220289

HAL Id: tel-01220289

<https://theses.hal.science/tel-01220289>

Submitted on 26 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Cergy-Pontoise
UFR Lettres et Sciences Humaines
Ecole doctorale Droit et Sciences humaines
UMR 7187 LDI – Lexique, Dictionnaires, Informatique

Thèse de Doctorat en Sciences du Langage
pour obtenir le grade de Docteur en Sciences du Langage

INTÉGRATION DES EMPRUNTS LEXICAUX AU FRANÇAIS EN ARABE DIALECTAL TUNISIEN

Présentée par :

Inès MZOUGH

Sous la direction de Monsieur Pierre Patrick Haillet
Professeur des universités en sciences du langage
Université de Cergy – Pontoise

Juin 2015

Membres du jury :

Monsieur Pierre-André BUVET, MCF HDR à l'Université Paris XIII, examinateur
Monsieur Pierre Patrick HAILLET, PR à l'Université de Cergy-Pontoise, directeur de thèse
Monsieur Salah MEJRI, PR à l'Université Paris XIII, rapporteur
Madame Kheira MERINE, MCF HDR à l'Université d'Oran, rapporteur
Monsieur Jean PRUVOST, PR à l'Université de Cergy-Pontoise – Président du jury

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à Monsieur Haillet, pour ses conseils, sa patience et son soutien tout au long de ces 6 années de thèse. Je tiens à lui témoigner ma profonde et sincère reconnaissance.

Toujours près de moi, pour le meilleur comme pour le pire. Mon mari n'a pas cessé de me soutenir et de croire en moi. Je le remercie pour toutes les fois où il a dû jouer le rôle du père et de la mère, et s'occuper seul de nos deux filles pour que je puisse avancer dans mes recherches.

Pour mener à bout cette thèse, j'ai dû passer moins de temps avec mes deux petits anges Sarra et Sonia, j'espère que grâce à cette étude je leur laisserai une trace écrite d'une partie de moi.

Un grand merci à mon frère Hamza pour sa présence à mes côtés et son aide que je n'oublierai pas.

Merci, papa et maman, pour vos prières sans lesquelles je n'y serai pas parvenue.

Enfin, je remercie tous mes amis et collègues qui m'ont encouragée, aidée et remonté le moral pendant les grandes périodes de fatigue où je jonglais entre le travail et la thèse, et enchaînais les nuits blanches.

Merci, Dieu, de m'avoir donné la force et la volonté de mener jusqu'au bout cette thèse !

Table des matières

INTRODUCTION.....	13
PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE ET PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE.....	22
CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE ET DÉLIMITATION DU SUJET	23
1. Étude préliminaire	23
1.1. Genèse du travail	23
1.2. Objectifs	24
1.3. Problématique	25
1.4. Délimitation du sujet.....	26
1.4.1. Délimitation géolinguistique	26
1.4.2. Délimitation synchronique	26
1.4.3. Délimitation des registres linguistiques.....	27
CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET PROBLÈMES SOULEVÉS PAR L'ÉTUDE DE L'EMPRUNT LEXICAL.....	28
1. Cadre méthodologique	28
2. Présentation du corpus	29
2.1. Présentation du corpus écrit.....	30
2.2. Présentation du corpus oral.....	31
3. Problèmes soulevés par l'étude de l'emprunt	33
3.1. Problème de définition	33
3.2. Problème d'identification et de classement.....	34
3.2.1. Problèmes d'identification.....	34
3.2.2. Problèmes de classement des emprunts	36
3.3. Motivation de l'emprunt	36
3.4. L'emprunt entre les niveaux littéral et dialectal de l'arabe tunisien.....	37
3.5. Problème de transcription	38
3.6. Critères d'intégration de l'emprunt	38

CHAPITRE III : CADRE THÉORIQUE ET ÉTAT DE L'ART	40
1. Comment définir l'emprunt ?	41
2. L'emprunt représente-t-il un danger pour la langue ?	49
3. La question de l'emprunt en arabe	52
4. Valeur ajoutée de nos travaux	57
CHAPITRE IV : CADRE HISTORIQUE DES CONTACTS LINGUISTIQUES EN TUNISIE	59
1. Contact avec le français	60
2. La situation linguistique en Tunisie	62
2.1. Plurilinguisme et diglossie en Tunisie	63
2.2. Entre bilinguisme et diglossie	65
2.3. Statut des langues en Tunisie	71
2.3.1. Le statut du dialecte tunisien	71
2.3.2. Le statut de l'arabe littéral	72
2.3.3. Les langues de l'éducation	73
2.3.4. Les langues de la législation	75
2.3.5. Les langues de l'administration	76
2.3.6. Les langues de l'affichage	76
2.4. L'influence de la situation linguistique en Tunisie sur la culture et la littérature	78
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DU SYSTÈME LINGUISTIQUE DE L'ARABE DIALECTAL TUNISIEN	81
CHAPITRE I : TRAITEMENT PHONOLOGIQUE	84
1. Vocalisme	84
1.1. Voyelles brèves	84
1.2. Durée vocalique et sens	85
1.3. Voyelles longues, degrés d'aperture et diphtongues	87
1.4. Aperture intermédiaire / diphtongue	88
2. Consonantisme	91

2.1	L'opposition occlusive palatale sonore [g] / occlusive uvulaire sourde [q].....	92
2.2.	Les interdentes.....	94
2.3.	Les phénomènes combinatoires	95
2.3.1.	L'emphase	95
2.3.2.	L'assimilation.....	97
2.3.3.	La métathèse.....	99
3.	Présentation générale du système phonologique tunisien.....	100
3.1.	Des phonèmes qui n'existent pas en français	103
3.2.	Des phonèmes qui n'existent pas en arabe littéral	104
3.3.	Des phonèmes qui n'existent pas en dialectal tunisien	105
3.4.	Des phonèmes caractéristiques de l'arabe dialectal tunisien	106
4.	Paires minimales / distinction de phonèmes, distinction de sens	108
5.	Principales différences phonologiques entre l'arabe littéral et l'arabe dialectal tunisien	113
5.1.	Chute de la voyelle brève	113
5.1.1.	Chute de la voyelle brève au niveau du verbe	114
5.1.2.	Chute de la voyelle brève au niveau des noms féminins.....	115
5.1.3.	Chute de la voyelle brève au niveau de l'adjectif.....	116
5.2.	Structure syllabique	117
6.	Variantes libres.....	118
7.	Variantes régionales	120
8.	Accentuation	123
9.	Nasalisation.....	125
CHAPITRE II : TRAITEMENT MORPHOSYNTAXIQUE.....		126
1.	Grammaire : vue d'ensemble.....	126
1.1.	Principales différences grammaticales entre l'arabe littéral et l'arabe dialectal tunisien	126

1.2.	Le genre et le nombre	128
1.2.1.	Le genre.....	128
1.2.2.	Le nombre.....	129
1.2.2.1.	Le pluriel	129
1.2.2.1.1.	Le pluriel externe	131
1.2.2.1.2.	Le pluriel interne	135
1.2.2.1.3.	Le pluriel interne et externe.....	136
1.2.2.2.	Le duel	139
1.2.2.2.1.	Le duel masculin	141
1.2.2.2.2.	Le duel féminin	142
1.2.2.2.3.	Le duel composé	143
1.3.	L'adjectif qualificatif	144
1.3.1.	Adjectif à forme simple	146
1.3.2.	Adjectif verbal : participe passé à valeur d'adjectif	147
1.4.	Les possessifs.....	150
1.4.1.	L'adjectif possessif.....	150
1.4.2.	Les pronoms possessifs	152
1.5.	Les interrogatifs.....	154
1.5.1.	Segments interrogatifs	154
1.5.2.	Interrogation totale avec suffixation.....	156
1.6.	La négation.....	156
1.7.	Le pronom	159
1.7.1.	Les pronoms personnels	159
1.7.2.	Les pronoms démonstratifs.....	162
1.8.	L'article	165
1.8.1.	L'article défini	165
1.8.2.	L'article indéfini	165
1.8.3.	Assimilation de l'article défini	166

1.9.	Les prépositions	167
1.10.	La phrase.....	169
2.	La conjugaison : vue d'ensemble.....	170
2.1.	L'infinitif.....	170
2.2.	Le duel au niveau du verbe.....	171
2.3.	Verbes pronominaux et verbes aspectuels.....	172
2.3.1.	Verbes pronominaux.....	172
2.3.2.	Verbes aspectuels	173
2.4.	Temps et aspects	174
2.4.1.	L'accompli	175
2.4.2.	L'inaccompli.....	176
2.5.	Conjugaison et variantes régionales tunisiennes.....	178
2.6.	Inaccompli/Futur	180
2.7.	Imparfait.....	181
2.8.	Exprimer la condition.....	182
2.9.	La forme passive des verbes.....	183
CHAPITRE III : TRANSCRIPTION DE L'ARABE DIALECTAL TUNISIEN.....		184
1.	Les moyens de transcription existants.....	185
2.	Transcription par l'alphabet arabe	185
3.	Transcription par l'alphabet latin	188
4.	Transcription et popularité du langage SMS.....	190
TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES MÉCANISMES D'INTÉGRATION DE L'EMPRUNT LEXICAL AU FRANÇAIS		193
CHAPITRE I : DÉPOUILLEMENT DU CORPUS		195
1.	Corpus écrit.....	195
1.1.	Classement par œuvre	196
1.1.1.	<i>Klem ellil</i> « Les paroles de la nuit ».....	196
1.1.2.	<i>Al amir assaghir</i> « Le petit prince ».....	200

1.1.3. <i>Kalb ben kalb</i> « Chien fils de chien »	202
1.2. Statistiques de fréquence des emprunts lexicaux au français dans le corpus écrit et remarques générales	219
2. Corpus oral	220
2.1. Classement par entretien	221
2.1.1. Entretien 1	221
2.1.1.1. Profil du locuteur Hamza	221
2.1.1.2. Liste des emprunts relevés	221
2.1.1.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	225
2.1.2. Entretien 2	226
2.1.2.1. Profil du locuteur Yasmine	226
2.1.2.2. Liste des emprunts relevés	226
2.1.2.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	227
2.1.3. Entretien 3	228
2.1.3.1. Profil du locuteur Mehdi	228
2.1.3.2. Liste des emprunts relevés	229
2.1.3.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	230
2.1.4. Entretien 4	231
2.1.4.1. Profil du locuteur Mohsen	231
2.1.4.2. Liste des emprunts relevés	232
2.1.4.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	233
2.1.5. Entretien 5	234
2.1.5.1. Profil du locuteur Samia	234
2.1.5.2. Liste des emprunts relevés	234
2.1.5.3. Caractéristiques des emprunts relevés	236
2.1.6. Entretien 6	237
2.1.6.1. Profile du locuteur Taha	237
2.1.6.2. Liste des emprunts relevés	237

2.1.6.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	239
2.1.7. Entretien 7	240
2.1.7.1. Profil du locuteur Radhia	240
2.1.7.2. Liste des emprunts relevés	241
2.1.7.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	242
2.1.8. Entretien 8	243
2.1.8.1. Profil du locuteur Rahma	243
2.1.8.2. Liste des emprunts relevés	244
2.1.8.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	245
2.1.9. Entretien 9	246
2.1.9.1. Profil du locuteur Chokri	246
2.1.9.2. Liste des emprunts relevés	246
2.1.9.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	248
2.1.10. Entretien 10	249
2.1.10.1. Profil du locuteur Chaima	249
2.1.10.2. Liste des emprunts relevés	249
2.1.10.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	251
2.1.11. Entretien 11	252
2.1.11.1. Profil du locuteur Khouloud	252
2.1.11.2. Liste des emprunts relevés	252
2.1.11.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	254
2.1.12. Entretien 12	255
2.1.12.1. Profil du locuteur Mahbouba	255
2.1.12.2. Liste des emprunts relevés	256
2.1.12.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés	257
2.2. Statistiques de fréquence des emprunts lexicaux au français dans le corpus oral et remarques générales	258

CHAPITRE II : INTÉGRATION PHONOLOGIQUE DES EMPRUNTS AU FRANÇAIS	262
1. Adaptation au niveau vocalique.....	264
2. Maintien des nasales.....	268
3. Dénasalisation	270
4. Adaptations au niveau consonantique	272
5. Adaptations au niveau prosodique et syllabique	275
CHAPITRE III : INTÉGRATION MORPHOSYNTAXIQUE DES EMPRUNTS AU FRANÇAIS	277
1. Intégration grammaticale.....	278
1.1. Intégration du genre et du nombre.....	278
1.1.1. Intégration du féminin tunisien	278
1.1.2. Intégration du pluriel tunisien	280
1.1.2.1. Intégration du pluriel externe de type 1	280
1.1.2.2. Intégration du pluriel externe de type 3	281
1.1.2.3. Intégration du pluriel interne et externe de type 1	282
1.2. Intégration du duel	283
1.3. Intégration des emprunts d'adjectifs	284
1.4. Intégration de l'adjectif possessif.....	286
1.5. Adaptation grammaticale et changement de catégorie	289
1.5.1. Des emprunts qui ont changé de genre.....	289
1.5.2. Des emprunts qui ont changé en nombre.....	290
2. Les interrogatifs	291
2.1. Intégration des segments interrogatifs tunisiens	291
2.2. Intégration des suffixes de l'interrogation totale	293
3. La négation	294
3.1. Intégrations des affixes de négation [mɛ] et [ʃ].....	294
3.2. Expressions et locutions négatives	295
4. La détermination	295

4.1.	Intégration de l'article défini [εl]	296
4.2.	Intégration des pronoms démonstratifs de l'arabe dialectal tunisien	297
5.	Intégration des règles de conjugaison de l'arabe dialectal tunisien	298
5.1.	Intégration de l'infinitif tunisien	298
5.2.	Intégration des verbes aspectuels.....	300
5.3.	Intégration des temps et aspects de l'arabe dialectal tunisien	301
5.4.	Intégration de l'auxiliaire [kε:n]	303
5.5.	Intégration de la forme passive des verbes	304
6.	De l'emprunt lexical au néologisme	304
6.1.	Formation de verbes à partir du lexème nominal français ...	304
6.2.	Adjectifs formés sur le lexème nominal français	305
6.3.	Adaptation sémantique : des emprunts qui ont changé de sens	307
CHAPITRE IV : INTÉGRATION GRAPHIQUE DES EMPRUNTS AU FRANÇAIS		310
1.	Adaptation de l'alphabet arabe	310
2.	Adaptation de l'alphabet latin	311
CONCLUSION		314
BIBLIOGRAPHIE		319
LISTE DES TABLEAUX		324

INTRODUCTION

*Ce n'est point chose vicieuse, mais
grandement louable, d'emprunter
d'une langue étrangère les
sentences et les mots et les
approprier à la sienne.*

JOACHIM DU BELLAY

Les langues vivantes ne sont pas des systèmes figés pour toujours, bien au contraire, elles sont dynamiques et en continuelle évolution, elles ne cessent de se renouveler et de s'enrichir.

Nous vivons dans un monde qui change et qui se développe en permanence. Pour exprimer et décrire des réalités nouvelles, les langues sont alors contraintes d'évoluer sur le plan linguistique.

Cependant, une langue ne peut pas se suffire à elle-même et répondre à tous les besoins de communication de son usager. C'est la raison pour laquelle elle va s'enrichir par la création de nouvelles unités linguistiques qu'on appelle « néologismes » et par le recours à l'emprunt aux autres langues.

Dans son *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Marina Yaguello affirme :

À de rares exceptions près (peuples isolés), toutes les langues subissent l'influence d'autres langues en contact avec elles. L'emprunt lexical en est la marque la plus spectaculaire (Yaguello, 1988, p. 57).

En effet, les emprunts lexicaux représentent le moyen d'enrichissement linguistique le plus répandu et le plus observable au niveau des langues.

Ces emprunts lexicaux sont appelés aussi, métaphoriquement, « mots migrants », ou encore « mots voyageurs » :

Surtout quand ils sont allés très loin, ils ont reçu le nom de « mots voyageurs » et cette dénomination les personnalise non sans leur conférer un peu de cette poésie qui auréole les héros imaginaires (Deroy, 1956, p. 22).

Les emprunts supposent un mouvement de passage des mots d'une langue à une autre, et d'une civilisation à une autre par suite d'un contact des langues.

Ces mots migrateurs nous confrontent forcément à « l'autre », puisque le contact des langues implique celui des hommes. Par ailleurs, Jean Dubois indique dans son ouvrage *Dictionnaire de linguistique* que « *L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues.* » (Dubois, 1973/2001, p. 177)

Dans le fond, le mot « emprunt » ne décrit pas réellement ce phénomène. Comme l'affirme Henriette Walter :

Pour désigner tous ces mots que les langues du monde apportent à l'une d'entre elles, les linguistes ont un euphémisme plaisant : ils parlent pudiquement « d'emprunts » chaque fois qu'une langue prend des mots à sa voisine, tout en n'ayant pas la moindre intention de les lui rendre un jour (Walter, 1997, p. 10).

La langue n'emprunte pas des mots, elle les prend à une autre langue, les adopte et les intègre à son lexique en les adaptant à ses propres règles phonologiques, morphologiques et syntaxiques.

Passés d'une langue à une autre, certains emprunts deviennent difficilement identifiables sur les plans phonologique, morphologique, syntaxique et parfois même sémantique :

Une fois assimilé, l'emprunt — quand on peut encore l'identifier — n'est plus discernable qu'au spécialiste, philologue ou linguiste. C'est le cas de presque tous les emprunts anciens (Deroy, 1956, p. 11).

Certains de ces emprunts sont si bien intégrés à la langue et à la culture d'accueil que les locuteurs eux-mêmes n'en ont pas forcément conscience, et ne les distinguent pas toujours du reste du lexique dans leurs discours.

La question de l'emprunt a depuis longtemps intrigué et occupé l'esprit des linguistes de différentes époques et civilisations :

Il n'est guère de langues dont on n'ait cherché à dénombrer les éléments empruntés, guère d'aspects de l'emprunt qui n'aient été ici ou là décelés et mis en évidence (Deroy, 1956, p. 8).

À travers cette citation, Louis Deroy souligne l'universalité du phénomène de l'emprunt et met en évidence son importance parmi les éléments qui constituent le langage et les langues.

Quelles que soient l'approche et la perspective du linguiste, l'étude de l'emprunt implique plusieurs questionnements :

- Quelles définitions correspondraient à ce phénomène et le décriraient le mieux ?
- Quels sont les critères d'identification des emprunts ?
- Comment les classer ?
- Pourquoi l'emprunt ?
- Faut-il parler de « l'emprunt » ou de « catégories d'emprunt » ?
- Comment se fait l'intégration d'un emprunt d'une langue à une autre malgré les différences considérables des deux systèmes ?
- L'emprunt serait-il un facteur d'enrichissement linguistique ou plutôt une menace ?

La recherche d'éléments de réponse à ces questions n'est pas chose aisée. Les définitions diffèrent et divergent selon les approches, et il n'est pas toujours évident d'identifier ni de classer les emprunts par langue source. Quant aux motivations de l'emprunt, elles restent pour le moins encore ambiguës.

Tous ces questionnements autour de l'emprunt ont suscité notre intérêt et attisé notre curiosité. Pour cette raison, nous avons décidé d'en faire l'objet principal de la présente étude, que nous souhaitons inscrire dans le prolongement des recherches linguistiques sur l'emprunt.

Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de concentrer notre réflexion sur l'emprunt lexical en arabe dialectal tunisien, avec l'ambition non seulement d'identifier et de classer ces emprunts, mais de les décrire, de les analyser et de mettre à jour les différents niveaux de leur intégration dans la langue d'accueil.

Le dialecte tunisien étant riche en emprunts lexicaux d'origines multiples, nous avons fait le choix de focaliser nos analyses principalement sur les emprunts au français qui sont d'une part les plus importants d'un point de vue quantitatif (Baccouche, 1994, p. 64), mais aussi les plus dynamiques, les plus productifs et les plus instables du point de vue du lexique.

Dans le traitement des emprunts lexicaux au français, nous avons basé notre étude en grande partie sur un corpus oral et écrit de l'arabe dialectal tunisien.

Une attention particulière est accordée au processus d'intégration de l'emprunt et aux différents mécanismes d'adaptation phonologique, morphologique et syntaxique.

Nous nous sommes attardée sur l'aspect sémantique seulement lorsque nous l'avons jugé nécessaire, au niveau du traitement des emprunts qui ont changé de sens en intégrant la langue d'accueil.

Afin de mettre en évidence les principaux axes de réflexion de notre étude, nous avons opté pour une organisation en trois grandes parties divisées en chapitres :

- Première partie : cadrage et problématique générale,
- Deuxième partie : description du système linguistique de l'arabe dialectal tunisien,
- Troisième partie : analyse des mécanismes d'intégration de l'emprunt lexical au français.

Nous avons procédé dans la première partie de notre travail au cadrage général de l'étude en précisant les différentes délimitations du sujet. Ensuite, nous avons posé les différents problèmes que soulève l'étude de l'emprunt lexical, afin de justifier en partie nos choix méthodologiques.

La deuxième partie de ce travail est consacrée à la description linguistique de l'arabe dialectal tunisien avec ses trois aspects : phonologique, morphologique et syntaxique.

Dans notre troisième et dernière partie, nous proposons une étude du processus d'intégration des emprunts lexicaux au français, et présentons des analyses précises des différentes étapes d'adaptation phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique et graphique qu'implique le passage de l'emprunt lexical du français à l'arabe dialectal tunisien.

Malgré les listes conséquentes d'emprunts lexicaux au français traités dans cette étude, il faut néanmoins préciser qu'elles ne constituent aucunement des listes exhaustives des emprunts au français en arabe dialectal tunisien. Elles ne représentent que des échantillons d'emprunts au français dégagés d'un corpus représentatif de l'arabe dialectal tunisien.

PREMIÈRE PARTIE

CADRAGE ET PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE ET PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Introduction

Dans cette première partie, nous allons tout d'abord procéder à un cadrage général du sujet en précisant ses différentes délimitations :

- Genèse et motivations de ce travail,
- Problématique principale,
- Questions de recherches,
- Cadrage général de l'objet de la recherche,
- Présentation du corpus écrit et du corpus oral,
- État de l'art.

Dans une seconde étape et après avoir explicité le contexte général, nous passerons à l'analyse des différents problèmes que pose l'étude de l'emprunt lexical au français en arabe dialectal tunisien:

- Identification et classement des emprunts,
- Motivations de l'emprunt,
- L'emprunt entre le niveau littéral et dialectal de l'arabe tunisien,
- Transcription de l'arabe dialectal tunisien,
- Critères d'intégration des emprunts.

CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE ET DÉLIMITATION DU SUJET

1. Étude préliminaire

1.1. Genèse du travail

La présente recherche est née d'un questionnement sur le phénomène de l'emprunt linguistique, sur sa nature et ses motivations.

Étant nous-même bilingue, et ayant été élevée dans une double culture franco-tunisienne, nous avons pu remarquer sans difficulté le nombre considérable d'emprunts lexicaux que contient l'arabe dialectal tunisien, et plus particulièrement les emprunts au français.

Nous avons constaté aussi que ces emprunts sont utilisés de manière fréquente et spontanée par les locuteurs tunisiens qui n'ont pas toujours conscience d'utiliser des mots étrangers dans leur discours.

Ces premiers questionnements et constats ont donné d'abord lieu à des recherches préliminaires sur les emprunts au français menés dans le cadre du Mémoire de Master intitulé *Esquisse d'une typologie des emprunts au français dans le dialecte tunisien*, et nous ont conduite par la suite à la présente étude.

1.2. Objectifs

L'objectif principal de notre recherche est donc de décrire et de comprendre le fonctionnement de l'emprunt lexical à travers l'étude spécifique des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien.

La question de l'intégration de l'emprunt lexical sera au cœur de nos questionnements et de nos analyses. Il s'agit dans cette étude de décrire les différentes phases d'adaptation phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique et graphique par lesquelles passe l'emprunt lexical en intégrant la langue d'accueil.

Par le dépouillement d'un corpus écrit et oral, notre objectif sera d'identifier, de quantifier, de classer et de traiter sur le plan phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique les occurrences relevées d'emprunts lexicaux au français.

1.3. Problématique

Notre problématique concernera essentiellement l'intégration des différents types d'emprunts lexicaux au français qu'on retrouve en arabe dialectal tunisien. Nous nous intéresserons au signe linguistique lui-même et aux représentations auxquelles il donne lieu.

Nous allons donc réfléchir au statut qu'occupent ces mots « voyageurs » qui ont enrichi le dialecte tunisien, partagés entre la quête d'intégration dans la langue d'accueil et la fidélité à leur langue d'origine.

Nous nous demanderons si, dans son passage d'une langue source à une langue d'accueil, un lexème conserve dans son usage des marques de son système d'origine.

Notre interrogation concernera, enfin, les différentes étapes d'adaptation des emprunts où leur intégration est censée s'effectuer : phonétique et phonologique, morphosyntaxique et sémantique.

1.4. Délimitation du sujet

1.4.1. Délimitation géolinguistique

Notre travail se limite à la Tunisie sans tenir compte de façon systématique des découpages régionaux. Nous évoquerons néanmoins l'aspect régional à travers l'étude des variantes libres.

Parmi les emprunts au français en arabe dialectal tunisien que nous nous proposons d'étudier, un certain nombre est sans doute commun aux pays du Maghreb ayant été aussi colonisés par la France. Néanmoins, la majorité de ces emprunts sont spécifiques à l'arabe dialectal tunisien.

1.4.2. Délimitation synchronique

On peut aborder la description de la situation linguistique en Tunisie sous trois angles différents selon que l'on privilégie la perspective historique, l'approche sociologique ou le point de vue strictement linguistique. Nous privilégions ce dernier point de vue pour la présente étude dont l'axe principal est synchronique.

Néanmoins, il nous semble important de fournir quelques indications historiques et sociologiques pour mieux comprendre le contexte dans lequel ces emprunts ont intégré l'arabe dialectal tunisien.

Ces informations nous serviront de repères pour une meilleure interprétation des données linguistiques.

1.4.3. Délimitation des registres linguistiques

Nos recherches concerneront principalement le registre dialectal de l'arabe tunisien. Dans un pays caractérisé par une diglossie arabe littéral/arabe dialectal comme la Tunisie, il nous semble néanmoins essentiel de les distinguer, et de mettre en évidence les points de ressemblances et de différences des deux registres.

Bien que certains emprunts lexicaux au français soient communs aux deux registres, nous avons essayé par le choix de notre corpus de viser au maximum les emprunts au français spécifiques au registre dialectal.

CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET PROBLÈMES SOULEVÉS PAR L'ÉTUDE DE L'EMPRUNT LEXICAL

1. Cadre méthodologique

Le but de nos recherches n'est pas uniquement d'identifier des emprunts lexicaux au français et de les classer, mais surtout d'en décrire le fonctionnement, et d'analyser les différents mécanismes et niveaux de leurs intégrations en arabe dialectal tunisien. Dès lors, il devient indispensable de fournir une description précise du fonctionnement du système de l'arabe dialectal tunisien, auquel viennent s'intégrer les emprunts au français.

Par ailleurs, il n'est pas concevable de fournir une description de l'intégration de l'emprunt à une langue quelconque sans une connaissance et une étude préalables du système de cette langue.

Pour cette raison, nous avons commencé par la description et l'analyse du système de l'arabe dialectal tunisien avant d'étudier les emprunts au français qu'il contient.

Après avoir explicité les différents aspects (phonologique, phonétique, morphosyntaxique et graphique) spécifiques à l'arabe

dialectal tunisien, nous avons procédé dans une seconde étape à l'étude et l'analyse de l'intégration des emprunts lexicaux au français à ces niveaux.

Afin de mettre en évidence l'intégration des emprunts lexicaux au français dans les différents domaines de la vie quotidienne des Tunisiens, ainsi que dans leur communication spontanée, il était nécessaire de s'appuyer sur des supports concrets et pertinents. À partir de là, le travail sur corpus s'est imposé.

2. Présentation du corpus

Sachant que l'arabe dialectal tunisien n'est pas « officiellement » écrit, il était difficile de trouver le corpus adéquat. Il est d'usage par ailleurs, dans l'étude d'emprunts dans les dialectes arabes, de s'appuyer sur un corpus formé de périodiques. Cependant, l'objet de notre étude portant uniquement sur le registre dialectal, nous avons choisi de travailler sur un corpus différent, formé d'œuvres littéraires écrites en arabe dialectal tunisien entre 1997 et 2013, et d'interviews enregistrées en 2014.

2.1. Présentation du corpus écrit

Après la recherche et l'examen d'œuvres écrites en arabe dialectal tunisien, notre choix s'est arrêté sur trois :

- *Klem ellil* (Jébali, 1997) « Les paroles de la nuit », une pièce de théâtre, écrite par le dramaturge tunisien Taoufik Jébali ;
- *Al amir assaghir* (Balegh, 1997), traduction du *Petit Prince* d'Antoine de Saint Exupéry par l'écrivain et traducteur tunisien Hedi Balegh ;
- *Kalb ben kalb* (Ben Brick, 2013) « Chien fils de chien », roman satirique écrit par le journaliste et écrivain tunisien Taoufik Ben Brick.

Ce choix nous permet d'aborder des genres littéraires et des styles différents, favorisant ainsi une diversité des emprunts lexicaux au français.

D'autre part, ces trois œuvres diffèrent du point de vue du langage dans lequel elles sont écrites. Les deux premières sont écrites dans un langage soutenu, alors que la troisième est écrite dans un langage familier, voire populaire.

Nous avons, dans une première étape, identifié et listé les emprunts lexicaux au français recueillis dans les trois textes.

Dans une seconde étape, nous avons procédé à l'analyse d'échantillons d'emprunts au français relevés dans le corpus écrit, avec le but de démontrer leur intégration en arabe dialectal tunisien.

2.2. Présentation du corpus oral

Le corpus oral se compose de douze interviews avec des locuteurs natifs tunisiens, de profils différents, âgés de 19 à 58 ans. Il représente une durée totale de 2h 13 minutes.

Les entretiens ont été menés en face à face, et enregistrés sur le lieu de résidence ou de travail des participants.

Les questions posées étaient semi-directives et variables selon le profil de l'interlocuteur.

La première difficulté était de trouver un nombre suffisant de participants natifs. Pour plus d'authenticité, l'enquête a été réalisée entièrement en Tunisie.

Après avoir sélectionné les participants, la deuxième difficulté était de les mettre à leur aise et d'essayer de leur faire oublier qu'ils étaient enregistrés pour obtenir des réponses assez spontanées.

La troisième difficulté de l'entretien était d'essayer d'orienter le participant vers un domaine en particulier sans le déstabiliser. De même, il était important d'expliquer aux participants le motif de l'interview sans mentionner le terme « emprunts au français » afin de ne pas les influencer ni les bloquer dans leur discours.

D'autre part, il n'était pas toujours évident chez certains locuteurs bilingues de distinguer l'emprunt lexical de l'alternance codique. Dans ces cas, on demandait au locuteur de nous dire s'il était en train de s'exprimer en français ou en arabe dialectal.

3. Problèmes soulevés par l'étude de l'emprunt

3.1. Problème de définition

Le premier problème que nous avons rencontré dans notre recherche sur les emprunts au français en arabe dialectal tunisien était un problème de définition.

L'emprunt linguistique étant une notion assez large et difficile à délimiter, il nous fallait une définition précise de l'objet de notre enquête.

Quel type d'emprunt au français allons-nous rechercher ?

Les emprunts lexicaux étant les plus riches et les plus productifs en arabe tunisien, comme le prouvent les recherches de T. Baccouche (Baccouche, 1994), nous avons décidé à partir de ce principe de concentrer nos recherches sur l'emprunt lexical au français, c'est-à-dire sur les « mots » français.

Cependant, l'emprunt lexical lui-même contient des sous-catégories¹ :

- Emprunt intégral : emprunt de forme et de sens avec ou sans une légère adaptation phonologique ou graphique;
- Emprunt hybride : emprunt de sens dont la forme est-

¹Marina Yaguello (Yaguello, 1988)

partiellement empruntée ;

- Faux emprunt : ayant les apparences d'emprunt intégral sans que cette forme lexicale ne soit attestée dans la langue emprunteuse ;
- Calque : emprunt sous une forme traduite dans la langue d'accueil.

Nous avons choisi de traiter, parmi les types d'emprunts lexicaux cités, ceux qui présentaient le plus d'éléments d'intégration à la langue d'accueil au niveau de leur structure lexicale. Pour cette raison, le calque ne fera pas partie de nos recherches ; puisqu'il s'agit d'un emprunt sous forme traduite dans la langue d'accueil.

3.2. Problème d'identification et de classement

3.2.1. Problèmes d'identification

L'identification des emprunts n'est pas une tâche simple pour le linguiste. Cela implique l'élaboration de critères d'identification précis.

Dans le cadre de ce travail, nous avons dû étudier en premier les dimensions phonologique, morphologique, syntaxique et lexicale constitutives de l'arabe dialectal tunisien, pour déterminer les règles qui régissent ce système et en dégager des constantes.

Dans une deuxième étape, il fallait repérer toutes les manifestations étrangères à ce système, et vérifier s'il existe parmi ces manifestations une ressemblance avec le système du français.

Cette étape était la plus complexe, car le dialecte tunisien contient un nombre considérable d'emprunts lexicaux à l'espagnol et à l'italien, qui en raison de leur origine latine, comme le français, présentent plusieurs points de ressemblance.

Il ne nous a pas toujours été facile de reconnaître l'origine de certains emprunts qu'on retrouve aussi bien en français qu'en italien ou en espagnol, et qui présentent des points de ressemblance phonologique et morphologique. Dans ces cas, nous avons considéré que ces mots étaient par défaut des emprunts au français.

D'autre part, nous retrouvons des mots anglais qui sont passés en arabe dialectal tunisien par le français, tel que le mot « parking » ; nous avons considéré comme emprunts au français les mots anglais attestés dans la langue française.

3.2.2. Problèmes de classement des emprunts

La question du classement des emprunts pose souvent problème : après avoir identifié et recueilli les emprunts, comment les classer ? Et sous quelle forme ?

Il existe différentes possibilités de classement : par domaine, par catégorie grammaticale ou encore par ordre alphabétique.

Nous avons choisi de classer les emprunts lexicaux d'abord par œuvre et par entretien dans l'ordre où ils se présentaient, en ce qui concerne le corpus oral et écrit.

Ensuite, après avoir étudié leur intégration, nous les avons classés (selon la nature de leur intégration) par catégorie phonologique, phonétique et syntaxique.

Pour ce qui est de la forme, nous avons opté pour un classement sous forme de liste pour identifier, quantifier, et transcrire les emprunts relevés. Cependant, nous avons privilégié les tableaux pour les analyses.

3.3. Motivation de l'emprunt

La motivation de l'emprunt lexical n'est pas toujours évidente à saisir. Si la motivation de l'emprunt se résume au fait qu'une langue emprunte des mots qu'elle ne possède pas dans son système pour

répondre aux besoins de communication de ses locuteurs, alors comment expliquer l'usage de l'emprunt lorsque cette langue possède des mots équivalents, et que l'emprunt n'est pas là pour combler une lacune ou répondre à un besoin de communication ?

En effet, on retrouve en arabe dialectal tunisien des emprunts lexicaux au français qui sont en usage malgré l'existence de leurs équivalents dans la langue d'accueil. La motivation de l'emprunt dans ces cas reste assez arbitraire.

3.4. L'emprunt entre les niveaux littéral et dialectal de l'arabe tunisien

On retrouve en arabe tunisien des emprunts lexicaux au français qui concernent aussi bien le registre littéral que le registre dialectal, ou encore qui sont passés d'un registre à l'autre. Faut-il citer ces emprunts dans le cadre d'une étude menée principalement sur le registre dialectal de l'arabe tunisien ?

À partir du moment où ces emprunts, tels que le mot « démocratie », sont attestés dans le parler spontané des Tunisiens, nous avons jugé qu'ils avaient lieu d'être cités.

Ainsi, bien que nos recherches concernent le registre dialectal de l'arabe tunisien, on retrouvera néanmoins certains emprunts en commun avec l'arabe littéral.

3.5. Problème de transcription

L'arabe dialectal tunisien n'étant pas officiellement écrit, la question de la transcription devient alors compliquée. Quel système de transcription choisir ?

En effet, il existe trois moyens de transcription de l'arabe dialectal tunisien : par l'alphabet arabe, par l'alphabet latin modifié ou par l'alphabet phonétique.

Pour rendre compte des particularités phonologiques de l'arabe dialectal tunisien, nous avons trouvé qu'une transcription par l'alphabet phonétique était la plus pertinente. Ainsi, nous n'avons utilisé la transcription par l'alphabet arabe que pour retranscrire les emprunts du corpus écrit tels qu'ils étaient, et rendre compte de leur intégration graphique.

3.6. Critères d'intégration de l'emprunt

Pour affirmer qu'un emprunt est intégré dans une langue, il faut le démontrer en se basant sur des critères d'intégration précis.

L'emprunt doit-il se fonder complètement dans le lexique d'un point de vue phonologique et morphosyntaxique pour dire qu'il s'agit d'un emprunt intégré ?

Le premier critère de l'intégration de l'emprunt, c'est d'abord la fréquence de son usage par les locuteurs.

D'autre part, lorsqu'un emprunt lexical est introduit dans une langue, il subit des modifications pour s'adapter à la langue d'accueil. Ces modifications sont variables, elles peuvent être assez légères, et l'emprunt est dans ce cas facilement identifiable. Mais elles peuvent aussi être considérables et dans ce cas l'emprunt ne garde que quelques éléments de son radical ; il devient d'ailleurs difficile à identifier.

Nous avons considéré l'emprunt comme intégré à la langue à partir du moment où il a intégré un trait distinctif, même léger, de la langue d'accueil ; ce trait peut être phonétique, phonologique ou morphosyntaxique.

CHAPITRE III : CADRE THÉORIQUE ET ÉTAT DE L'ART

Introduction

Plusieurs linguistes ont tenté de décrire le phénomène de l'emprunt, particulièrement dans les langues romanes. La notion d'*emprunt* est assez large ; elle va du xénisme au néologisme, et il n'est pas toujours évident de la délimiter avec précision.

Louis Deroy affirme :

On comprendra sans peine qu'il ne puisse être question, dans un livre qui ne veut pas être un dictionnaire ou une encyclopédie, de tout dire concernant l'emprunt, même pas de répéter tout ce qu'on en a dit dans des ouvrages de grand mérite (Deroy, 1956, p. 8).

Nous retrouvons des définitions diverses et variées de l'emprunt :

De nombreuses définitions ont été données de l'emprunt, Il semble même que chaque linguiste veuille en donner une, et que tous aient traité, un jour ou l'autre, de cette curieuse forme d'échange qui n'a d'emprunt que le nom puisqu'il ne saurait jamais, en la matière, être question de restitution. (Calvet, 1979, p. 87)

Nous allons, dans ce qui suit, à partir de la notion générale d'emprunt, dégager les diverses descriptions et définitions qui s'y rattachent pour mieux en comprendre les manifestations.

D'autre part, après avoir défini l'emprunt linguistique, nous présenterons différentes théories et attitudes de linguistes d'époques et de cultures différentes, en rapport avec le phénomène de l'emprunt.

1. Comment définir l'emprunt ?

Deroy affirme :

Le terme *emprunt* mérite quelques commentaires. D'abord, il est employé avec deux sens bien distincts : « action d'emprunter » et « chose empruntée ». (Deroy, 1956, p. 19)

D'autre part, l'emprunt ne concerne pas forcément que les mots. Une langue peut emprunter des traits phonétiques, morphologiques, syntaxiques ou encore sémantiques d'une autre langue :

On entend souvent par « emprunt » le seul emprunt de mot ou emprunt lexical. Il est, en effet, le plus fréquent, le plus apparent, le plus largement connu. On ne doit cependant pas oublier que les langues s'approprient aussi des sons, des façons

d'accentuer, des traits morphologiques, des sens, des tours syntaxiques. Mais c'est de l'emprunt de mot que procèdent, en réalité, tous les autres, sauf peut-être certaines influences syntaxiques. (Deroy, 1956, p. 20)

L'emprunt ainsi défini dépasserait donc l'axe des signifiants pour emprunter jusqu'au plus fin trait sémantique. Cela signifie que l'unité empruntée peut être un phonème ou un trait phonologique, un syntagme, un morphème ou encore un lexème.

D'autre part, Deroy explique :

L'emprunt est une notion relative : il ne se conçoit évidemment que par rapport à une langue définie, c'est à dire, rappelons-le, à un système de signes linguistiques arbitraires en usage à un moment donné dans une société donnée. Il est un élément étranger introduit dans ce système et défini par opposition à l'ensemble des éléments antérieurs. (Deroy, 1956, p. 9)

L'emprunt est toujours en rapport avec une langue donnée à un moment donné. La conception et la représentation de l'emprunt diffèrent donc d'une langue à une autre, d'un système à un autre et d'une culture à une autre.

On retrouve l'emprunt linguistique sous des formes et catégories différentes. Il est introduit dans la langue d'accueil à des niveaux différents, avec un degré d'intégration variable d'une langue à une autre :

L'emprunt est un intrus. Il n'est pas reçu d'emblée dans la langue emprunteuse à l'égal des mots indigènes. Il s'insinue peu à peu, se travestit, se fait familier, laisse oublier son origine étrangère. Sa pénétration est différente selon les classes sociales et même elle varie d'un individu à l'autre, selon l'âge, le degré de culture, les traditions familiales, les opinions politiques, le sexe. Aussi faut-il distinguer, sous l'unique étiquette conventionnelle d'emprunt, des catégories très diverses, depuis la citation étrangère jusqu'à l'emprunt insoupçonné. Vice ou vertu du langage, l'emprunt a naturellement ses degrés. (Deroy, 1956, p. 153)

Le *xénisme* est considéré comme le premier stade d'intégration d'emprunt :

Un xénisme est une unité lexicale constituée par un mot d'une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue. Le xénisme est le premier stade de l'emprunt. (Dubois, 1973/2001, p. 512)

Selon Jean Dubois, nous parlons d'emprunt linguistique :

quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'*emprunt*. (Dubois, 1973/2001, p. 177)

Nous pouvons déduire à partir de ce principe de définition que l'emprunt ne se limite pas au *mot* emprunté et qu'il n'est pas à confondre non plus avec lui.

Christiane Loubier propose aussi deux définitions de l'emprunt linguistique selon qu'il désigne le procédé ou l'élément emprunté :

Procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue.

Unité ou trait linguistique d'une langue qui est empruntée intégralement ou partiellement à une autre langue. (Loubier, 2011, p. 10)

Christiane Loubier (Loubier, 2011) fournit une typologie de l'emprunt sous forme de catégories :

- Emprunt lexical,
- Emprunt syntaxique,
- Emprunt phonétique,

L'emprunt lexical correspond à un emprunt intégral (forme et sens) ou partiel (forme ou sens seulement) d'une unité lexicale étrangère. L'emprunt lexical porte essentiellement sur le mot, dans sa relation sens-forme. Cette caractéristique le différencie des autres catégories, particulièrement de l'emprunt syntaxique et de l'emprunt phonétique. C'est dans le lexique d'une langue que les emprunts sont les plus nombreux. (Loubier, 2011, p. 14)

À l'intérieur même de la catégorie « emprunt lexical », on retrouve différentes formes d'emprunts (Loubier, 2011) ; dont la majorité implique une conservation minimale de la forme ou du trait étranger, à l'exception du « calque » qui s'obtient par une traduction de forme ou de sens.

En s'intégrant à la langue d'accueil, l'emprunt lexical va affecter les différents niveaux phonétique, morphosyntaxique et sémantique de cette langue :

L'intégration du mot emprunté à la langue emprunteuse se fait de manières très diverses selon les mots et les circonstances. Ainsi, le même mot étranger, emprunté à des époques différentes, prend des formes variées. (Dubois, 1973/2001, p. 177)

Certains grammairiens emploient le terme « néologisme » pour faire référence à l'emprunt, mais cela ne signifie pas que les néologismes sont tous des emprunts.

Le mot emprunté est effectivement considéré par essence comme néologisme, dans le sens où il représente « *une acception nouvelle introduite dans le vocabulaire d'une langue à une époque déterminée.* » (Deroy, 1956, p. 9).

Dans *Dictionnaire de linguistique*, l'emprunt est décrit par Dubois comme étant le phénomène sociolinguistique le plus important des contacts de langues. Ainsi, la notion d'emprunt implique forcément un contact des langues, des peuples et des cultures.

L'emprunt est donc une trace laissée dans la langue témoignant des relations entre peuples différents :

Quand un groupe d'hommes parlant une langue définie se trouve en relation avec un autre groupe utilisant une langue distincte, il arrive presque toujours que des mots, des éléments grammaticaux, des significations s'introduisent d'un parler dans l'autre. Cette diversité des formes de l'emprunt justifie la définition suivante que je reprends, en la traduisant, à Vittore Pisani : *l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté.* (Deroy, 1956, p. 18)

Nous pouvons dire que le contact des langues est placé au cœur de la question de l'emprunt linguistique. Ces contacts se sont produits dans des contextes différents qui ont eu une influence sur la représentation de l'emprunt. Lorsque des mots ont été introduits dans un contexte de colonisation, c'est de leur acceptation et représentation par les locuteurs que dépendra leur intégration.

L'emprunt linguistique selon Uriel Weinreich (Weinreich, 1953) est étroitement lié au phénomène global du contact des langues. L'auteur parle d'un phénomène d'*interférence* qu'il met en rapport avec l'état de « bilinguisme » de l'individu.

Dubois aussi évoque la notion d'interférence en rapport avec l'emprunt :

L'emprunt et le calque sont souvent dus, à l'origine, à des interférences. Mais l'interférence reste individuelle et involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours d'intégration ou sont intégrés dans la langue A. (Dubois, 1973/2001, p. 252)

L'emprunt peut être considéré dans une certaine optique comme une conséquence du « bilinguisme » / « multilinguisme », et des interférences linguistiques.

Pour résumer, nous pouvons dire que si la délimitation de la notion d'emprunt est difficile, c'est parce qu'il ne se conçoit que par rapport à une langue définie, c'est-à-dire par rapport à un système de signes linguistiques arbitraires. L'emprunt dépend non seulement de la langue à laquelle il est intégré, mais aussi du contexte sociolinguistique dans lequel il a été introduit dans cette langue.

2. L'emprunt représente-t-il un danger pour la langue ?

Si l'emprunt est généralement considéré aujourd'hui comme un élément d'enrichissement linguistique ; il faut savoir qu'il n'a pas toujours été accueilli avec enthousiasme.

Face au phénomène de l'*emprunt*, les attitudes divergent, certaines sont positives alors que d'autres sont hostiles :

Le pessimisme et l'optimisme ne sont, on le sait, que des façons opposées de considérer les mêmes choses : l'un déplore que son verre soit déjà à demi vide, l'autre se réjouit de le voir encore à demi plein. Ce contraste d'attitudes mentales se retrouve devant l'emprunt linguistique. Pour l'optimiste, l'emprunt est un enrichissement de la langue ; pour le pessimiste, il en est une altération regrettable. (Deroy, 1956, p. 232)

L'emprunt représente pour les puristes et les conservateurs un danger qui nuit à l'intégrité et à la pureté de la langue, et qu'il faut combattre. Ils voient en l'emprunt un danger qui déforme le bon usage.

Bien que le défenseur de la langue française Joachim du Bellay affirme assez tôt que « *ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable : emprunter d'une langue étrangère les sentences et les mots pour les*

approprié à la sienne » (Du Bellay, 1549, Chapitre VI), certains puristes s'obstinent à croire qu'il faut protéger la langue des mots étrangers et de toute forme de néologisme.

En 1964, dans son essai *Parlez-vous franglais ?*, René Etiemble (Etiemble, 1964/1991), s'opposait au *franglais* et mettait en garde contre l'usage des mots anglais dans la langue française. En 1966, le général de Gaulle a mis en place un Comité de défense de la langue française.

De Gourmont affirmait :

C'est (...) du dehors que sont venues nécessairement toutes les atteintes portées à la beauté et à l'intégrité de la langue française. Elles sont venues de l'anglais : après avoir souillé notre vocabulaire usuel, il va, si l'on n'y prend garde, influencer la syntaxe, qui est comme l'épine dorsale du langage. (De Gourmont, 1988, p. 86)

La purification linguistique ne marquait pas particulièrement le français, on retrouve des mouvements puristes similaires aussi en Allemagne, en Angleterre et en Grèce.

En revanche, certains linguistes vont dénoncer l'idéologie « fixiste » des puristes qui refusent d'admettre que la survie d'une langue dépend de son évolution.

Parmi ces linguistes, nous pouvons citer Martinet qui écrit :

Lorsque du Bellay se propose de défendre la langue française, il sait précisément contre qui et pourquoi il le fait : il la défend contre ceux qui refusent de l'employer à certaines fins en arguant de ses lacunes et d'imperfections réelles ou supposées ; il défend la langue en proposant de l'enrichir pour la rendre apte à tous les usages. (Martinet, 1974, p. 27)

Marina Yaguello affirme qu'il n'existe pas de langues « pures » et de langues « impures », et signale les dangers d'un tel raisonnement :

La notion de pureté de la langue est aussi dangereuse que celle de pureté de la race. Le souci de purification de la langue a amené par exemple l'Allemagne nazie à éliminer certains mots internationaux à racine grecque comme *Telefon*, *Geografie* et *Television* au profit des néologismes purement allemands *Fernsprecher*, *Erdkunde* et *Fernsehen*. (Yaguello, 1988, p. 58)

Pour conclure, nous pouvons dire que la vision puriste de l'emprunt est dépassée. Aujourd'hui, c'est la communication qui est mise en avant, et l'emprunt linguistique est considéré de façon générale comme un élément d'enrichissement et non pas d'appauvrissement linguistique.

L'idée qu'une langue soit capable de se suffire à elle-même et de répondre à tous les besoins de communication de ses usagers est pure utopie. L'emprunt linguistique est un phénomène universel, il n'existe aucune langue qui n'ait pas hérité un élément linguistique d'une autre.

3. La question de l'emprunt en arabe

La question de l'emprunt a longtemps occupé l'esprit des linguistes arabes anciens et modernes. Dans la tradition islamique², les premiers exégètes ont relevé la présence de mots étrangers qu'ils considéraient comme étant une trace des contacts avec le « hijaz », région ouest de la péninsule arabique ; comprenant les villes de Médine et de Mecque. Les premiers grammairiens arabes qui reconnaissaient l'existence d'emprunts linguistiques avant l'arrivée de l'islam en ont aussi parlé.

²Les informations en rapport avec les emprunts au niveau du Coran sont une synthèse d'éléments cités par Pennacchio (2011), dans *Les emprunts lexicaux dans le Coran*.

Nous pouvons dire que la notion d'emprunt a pris une tournure différente à partir du moment où des écoles religieuses diverses ont fait leur apparition. Dès lors, la question de l'emprunt a été contestée par des conservateurs puristes représentés par Al-Chafii qui niait l'existence d'emprunts dans le livre saint. Un débat polémique s'est alors installé depuis, autour de la question de l'emprunt.

Une position de compromis est adoptée par Jawālīqī (1073–1145) qui considérait que ces mots étaient étrangers de par leur origine, mais arabes par l'état (Baccouche, 1994, p. 27), c'est-à-dire que si d'un point de vue diachronique ces mots sont étrangers ; synchroniquement ils sont arabes.

Jawālīqī a dressé un inventaire des emprunts connus jusqu'à son époque en essayant d'en déterminer l'origine dans son œuvre *Al-Mu'arrab min-al-kalam al-a'jami*³, considérée comme œuvre pionnière.

Al-Suyūfī (1445–1505), un savant égyptien, a pris lui aussi une position conciliante. Il considère que les philologues ont raison et que les racines des mots seraient étrangères, mais que les théologiens ont aussi raison, car à partir du moment où ces mots ont intégré la langue arabe (Pennacchio, 2011, p. 3), ils sont considérés comme arabes.

³ Cité par Baccouche, T. (1994), et Pennacchio, C (2011)

Il fut le premier à proposer une classification des emprunts par langue dans son traité *Al-Mutawakkilī*⁴, entièrement consacré aux « mots étrangers » du Coran.

Ces premiers ouvrages classiques réservés à l'emprunt ne sont malheureusement pas datés et l'identification de leurs origines manque de précisions.

Dans la langue arabe de façon générale, il y a une reconnaissance de l'existence de l'emprunt. Le premier terme utilisé pour désigner l'emprunt est [taṣrib], « arabisation », désignant pour certains l'usage des mots étrangers par les Arabes ou les mots adaptés au système de l'arabe (Baccouche, 1994, p. 27). D'autres termes sont utilisés plus tard tels que [daḫi:l] (intrus), [muṣarrab] (arabisé), ou encore [muḥdaθ] (nouvelle création).

À l'époque moderne, malgré l'évolution des mentalités, nous retrouvons encore des attitudes puristes et conservatrices à l'égard de l'emprunt, à l'exemple de l'académie du Caire.

⁴ Cité par Pennacchio, C (2011)

À l'époque actuelle, nous pouvons dire que le purisme s'est plus ou moins défigé grâce à l'évolution linguistique. En effet, la langue diffusée par les journaux et les médias traduit cette évolution de l'arabe moderne riche en emprunts.

D'autre part, parallèlement à l'arabe littéral, on retrouve des dialectes arabes qui ne cessent d'évoluer et de se renouveler. Ces dialectes sont très riches en emprunts de toutes sortes et de différentes langues. Cependant, à cause de la situation de diglossie, les études sur les dialectes arabes et sur les emprunts qu'ils contiennent restent peu productives.

Bien que les linguistes arabes anciens et modernes se soient intéressés à la question de l'emprunt, à notre connaissance les recherches dans ce domaine restent néanmoins assez limitées.

On peut citer, dans le cadre de l'arabe dialectal au Maghreb, trois œuvres phares :

- *Mots turcs et persans conservés dans le parler algérien* (Cheneb, 1922), de Mohamed Ben Cheneb, portant sur les mots turcs et persans qu'on retrouve dans l'arabe dialectal algérien. L'auteur a dressé des listes intéressantes comprenant 634 emprunts de mots turcs et persans.

Malgré l'intérêt insoupçonné de ces travaux, nous remarquons que l'auteur s'est contenté de listes d'emprunts sans réelles analyses ni critères d'identification pertinents.

- *L'emprunt en arabe moderne* (Baccouche, 1994) présente une étude des emprunts en arabe tunisien. Dans cet ouvrage, l'auteur procède à une recherche des occurrences d'emprunts linguistiques dans les deux registres, littéral et dialectal, de l'arabe tunisien. On y trouve des listes d'emprunts dégagés d'un corpus écrit, accompagnés de critères d'identification clairs, et d'une description phonétique, morphosyntaxique et sémantique.

- *Les questionnaires de l'Atlas linguistique de Tunisie* (Baccouche & Mejri, 2004), travaux menés sous la direction de Taïeb Baccouche et Salah Mejri. S'inscrivant dans le cadre de la géographie linguistique, cet ouvrage a pour objectif de fournir une description systématique de l'arabe dialectal tunisien, en se basant sur trois questionnaires : phonologique, morphologique et lexical. Bien que cette œuvre ne concerne pas directement l'emprunt, elle rend compte d'un certain nombre d'occurrences d'emprunts produits dans le parler spontané des Tunisiens, et fournit des indications intéressantes pour l'étude de l'intégration de l'emprunt.

Parmi les rares études modernes sur les emprunts en arabe, celle de Taïeb Baccouche (Baccouche, 1994) nous semble être la plus précise, la plus pertinente et la plus complète, tant sur le plan de l'objet que sur celui de la méthodologie.

4. Valeur ajoutée de nos travaux

La particularité de cette recherche réside d'abord dans le choix d'une description linguistique des emprunts lexicaux spécifiques au français, à partir d'un registre essentiellement dialectal de l'arabe tunisien.

D'autre part, nos travaux se distinguent par un double corpus oral et écrit, alors que d'ordinaire on privilégie l'un ou l'autre.

Par ce choix de corpus, nous avons pu mettre en évidence à la fois l'intégration phonologique et morphologique des emprunts lexicaux au français dans le parler spontané des Tunisiens, et l'intégration graphique et morphosyntaxique de ces emprunts à l'écrit.

Enfin, nous ne nous sommes pas limitée dans nos recherches à relever, lister et classer les emprunts lexicaux au français. Nous avons fourni des descriptions précises, et des analyses détaillées de l'intégration de ces emprunts aux différents niveaux : phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique et graphique du système de l'arabe dialectal tunisien.

Par cette modeste contribution, nous espérons combler en partie la lacune que l'on constate dans les études portant sur les emprunts en arabe dialectal.

CHAPITRE IV : CADRE HISTORIQUE DES CONTACTS LINGUISTIQUES EN TUNISIE

Introduction

En parcourant l'histoire de la Tunisie, nous ne pouvons pas ne pas constater la diversité des peuples qui ont transité par ce pays (UNESCO, 2009) ou qui l'ont occupé.

Au fil des siècles, la Tunisie a vu défiler différentes civilisations : les Berbères (autochtones), les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Espagnols, les Italiens, les Maltais, les Turcs et les Français, pour ne citer que les civilisations qui ont le plus marqué ce territoire.

L'histoire du pays témoigne de cette pluralité qui s'est toujours exprimée dans la diversité linguistique (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009). Sur ce territoire, différentes langues (berbère, latin, arabe, judéo-arabe, turc, et français) ont coexisté selon les époques.

Les périodes de résistance ont été suivies par des phases d'intégration et de coexistence, ce qui a facilité les métissages et croisements culturels.

Ces différentes civilisations ont laissé des traces de leur passage dans le patrimoine artisanal (UNESCO, 2009), culturel et aussi linguistique du pays. Cependant, cette diversité n'a pas donné naissance en Tunisie à plusieurs ethnies comme c'est le cas dans d'autres pays. La géographie et l'histoire de la Tunisie ont conduit à une forte tendance vers une identité unifiée (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009) qui revendique la diversité des origines et le croisement des apports extérieurs.

1. Contact avec le français

La Tunisie a été colonisée par la France, elle est passée sous protectorat français le 12 mai 1881 (Silvera, 1960, pp. 366–394) avec la signature du traité du Bardo, et elle a connu son indépendance à la date du 20 mars 1956. Le pays a connu au début une monarchie constitutionnelle ayant pour souverain Lamine Bey, neuvième et dernier bey de la dynastie des Husseinites ayant régné sur le pays (Silvera, 1957, pp. 594–611). Suite à cette situation de colonisation, un bilinguisme forcé arabe/français s'impose à travers les institutions administratives et de l'éducation. Le français devient alors la seconde langue du pays.

Le 25 juillet 1957 marque un tournant dans l'histoire de la Tunisie, c'est la date de la proclamation de la république. Habib Bourguiba, avocat militant et nationaliste, devient alors le premier président de la République tunisienne. Sous la présidence de Bourguiba, le pays commence à se moderniser. Une politique d'arabisation

commence au niveau de l'administration et de l'enseignement, et gagne peu à peu tous les domaines.

Après trente ans de présidence et de dictature, en 1987, Zine El Abidine Ben Ali qui était à l'époque Premier ministre prend le pouvoir par un coup d'État, annule la présidence à vie, mais poursuit avec les mêmes principes « bourguibistes ». Néanmoins, l'économie du pays connaît un certain libéralisme. Après 23 ans de présidence autoritaire marquée par la corruption, Ben Ali et son épouse sont chassés du pays par une révolution populaire le 14 janvier 2011.

La révolution tunisienne a été marquée par le fameux slogan « Ben Ali dégage ! ». Tout le peuple tunisien avec ses différentes classes et générations criait « dégage ! ».

Par ailleurs, le mot « dégage » a été repris par la suite dans les autres révolutions du printemps arabe, y compris dans les pays non francophones.

Cet emprunt au français devenu le symbole d'une révolution censée être un mouvement nationaliste témoigne clairement de l'intégration linguistique et culturelle des emprunts au français en arabe dialectal tunisien.

La Tunisie fait partie de l'OIF (organisation internationale de la francophonie) depuis 1970 (OIF). Sur les 33,4% de francophones maghrébins, 64% des locuteurs sont Tunisiens (Bianchini, 2007). Nous pouvons donc dire que le français occupe une place très importante en Tunisie.

2. La situation linguistique en Tunisie

La Tunisie est un pays arabe avec une homogénéité linguistique d'environ 99 %. Les Berbères de l'île de Djerba et des régions désertiques du sud de la Tunisie ne parlent le dialecte tunisien qu'en tant que seconde langue après leur langue maternelle berbère dite *chelha* (UNESCO 2009). Le nombre de locuteurs du *chelha* en Tunisie reste inconnu, et on craint que cette langue finisse par disparaître faute de locuteurs.

La langue officielle du pays est l'arabe littéral (UNESCO, 2009). Néanmoins, à cause de la situation de diglossie arabe littéral/arabe dialectal et du bilinguisme arabe/français, la situation linguistique demeure pour le moins assez complexe. Les raisons de cette complexité sont multiples : historiques, géographiques, civilisationnelles, identitaires, idéologiques et politiques.

Lorsqu'on essaye d'analyser la situation linguistique d'un pays du Maghreb, on réalise sans difficulté que la question n'est pas simple. La situation linguistique au Maghreb, et plus particulièrement en Tunisie est complexe.

2.1. Plurilinguisme et diglossie en Tunisie

L'histoire de la Tunisie rend compte du plurilinguisme qui marquait d'emblée cette région. En effet, il y a trois millénaires, le libyque (langue des autochtones), le phénicien (langue sémitique), et le latin (langue des Romains) se côtoyaient sur ce territoire (UNESCO, 2009) bien avant la conquête arabe. À ces langues s'ajoutera le grec en héritage de la conquête byzantine.

Nous pouvons dire donc que l'identité tunisienne se caractérise par un pluralisme qui tend vers l'unicité (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009). Dans la conscience collective des Tunisiens, cela se traduit par une tolérance et un pacifisme historiquement avérés⁵.

L'actuel dialecte tunisien est le fruit de substrats, adstrats et superstrats. C'est un mélange d'influences qui reflète l'évolution de la société tunisienne à travers l'histoire.

⁵Cité par Mejri, Mosbah et Sfar (2009)

S'agissant du plurilinguisme, Dubois explique :

On dit d'une *communauté* qu'elle est *plurilingue*, lorsque plusieurs langues sont utilisées dans les divers types de communication. (Dubois, 1973/2001, p. 368)

Bianchini affirme ⁶:

Les trois pays du Maghreb sont confrontés à un plurilinguisme « endémique » surchargé du phénomène de diglossie, voire triglossie, et de l'alternance codique : les spécialistes parlent d'un espace linguistique qui subit les tensions et les conflits de la présence de quatre à six langues de la Tunisie au Maroc. (Bianchini, 2007, p. 3)

Il existe aujourd'hui une forme de consensus entre les sociologues et les linguistes tunisiens et étrangers qui considèrent que le paysage linguistique actuel en Tunisie est marqué essentiellement par trois langues :

- L'arabe littéral en tant que langue officielle (La Constitution de La République Tunisienne, 2014),
- L'arabe dialectal tunisien comme langue de communication,

⁶Cité par Azouzi (2008)

- Le français, seconde langue de l'enseignement après l'arabe littéral.

2.2. Entre bilinguisme et diglossie

La population usant de deux langues est souvent qualifiée de bilingue. Or, pour décrire les situations où deux formes apparentées d'une même langue sont en usage, le terme « diglossie » nous semble plus approprié (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009) pour introduire la notion de « variété » ou de « variante ».

La notion de « bilinguisme » ne suffit plus pour décrire le rapport entre l'arabe littéral et l'arabe dialectal en Tunisie.

Il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre « bilinguisme » et « diglossie » étant donné que ces termes sont très proches par leurs significations et qu'ils peuvent être confondus dans certains contextes. Pour cette raison, nous avons jugé intéressant de voir de quelle manière sont définies les deux notions.

Le Trésor de la langue française présente le bilinguisme comme étant :

« fait de pratiquer couramment deux langues ; état ou situation qui en résulte » ou par métonymie *« ensemble des dispositions officielles qui assurent ou tendent à assurer à chacune des Langues parlées dans le pays un statut officiel »* (TLFI, 1971/2004).

Cette définition supposerait une maîtrise égale de deux langues en synchronie. De même, on remarque ici l'absence de l'aspect empirique puisqu'il existe de parfaits bilingues dans des pays où une seule langue bénéficie du statut officiel, mais où la population jouit d'une certaine richesse culturelle qui dépasse les frontières et les politiques linguistiques. Nous pouvons prendre pour exemple le cas des hispanophones et des citoyens d'origine chinoise vivant aux États-Unis, sachant que ni l'espagnol ni le chinois ne bénéficient de statut officiel malgré l'importance des deux communautés.

William F. Mackey (Mackey, 1976) définit le bilinguisme comme étant « l'alternance de deux ou plus de deux langues » (Mackey, 1976, p. 9) chez un individu.

Nous remarquons dans la définition de William F. Mackey un sens plus large du bilinguisme qui tend vers le plurilinguisme.

J. Hamers et M. Blanc (Hamers & Blanc, 1983) dans leur ouvrage *Bilingualité et bilinguisme* distinguent deux types de bilinguisme selon qu'il s'agit d'un individu ou d'une communauté.

En établissant une distinction entre « bilingualité » et « bilinguisme », ils expliquent que la notion de bilinguisme correspond à l'état d'un individu qui se réfère simultanément à deux langues. Cette notion peut désigner aussi l'état d'une communauté où deux langues sont en contact.

Hamers et Blanc considèrent que la notion de « bilinguisme » implique celle de « bilingualité » qui réfère à l'état psychologique de l'individu qui utilise plus d'un code linguistique.

Danièle Moore (Moore, 2006) considère que F. Grosjean marque un changement important dans l'évolution de la recherche autour des bi/plurilinguismes.

François Grosjean définit les bilingues comme :

les personnes qui se servent de deux ou plusieurs langues (ou dialectes) dans la vie de tous les jours. Ceci englobe les personnes qui ont une compétence de l'oral dans une langue, de l'écrit dans une autre, les personnes qui parlent plusieurs langues avec un

niveau de compétences différent dans chacune d'elles (et qui ne savent ni lire ni écrire dans l'une ou l'autre), ainsi que, phénomène assez rare, les personnes qui possèdent une maîtrise parfaite de deux (ou plusieurs) langues. (Moore, 2006, p. 99)

D'après les différentes définitions citées, nous constatons que la notion de « bilinguisme » a tendance à se défiger et à s'ouvrir au plurilinguisme.

Dans le cadre de la Tunisie, le concept de bilinguisme devient insuffisant lorsqu'il est question d'un locuteur parlant une langue officielle à l'école (l'arabe littéral) et usant d'une autre variante de cette même langue à la maison (l'arabe dialectal tunisien). Le bilinguisme ne peut donc pas être appliqué dans ce contexte.

En ce qui concerne la diglossie, et en se basant sur les théories de Ferguson (Ferguson, 1959), la société tunisienne est considérée comme une société diglossique avec l'arabe tunisien ou dialectal comme variété inférieure d'un côté et de l'autre l'arabe littéral comme variété supérieure.

Plus tard, avec Fishman (Fishman, 1967), la « diglossie » n'englobe plus seulement les situations où deux variantes de la même langue sont en usage (comme chez Ferguson), mais aussi celles où des langues complètement différentes sont en usage. Ainsi, nous pouvons considérer que la situation diglossique s'applique entre autres à toute situation où la langue coloniale et la langue du pays colonisé sont présentes.

Nous pouvons noter qu'avec Ferguson et Fishman, la notion de « diglossie » s'est dotée d'une dimension sociolinguistique. Néanmoins, le caractère canonique et la vision idyllique et stable que comportent leurs théories sur la diglossie ont fait l'objet de plusieurs critiques.

Dans *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Marina Yaguello explique :

Dans nombre de pays, une variété standard, ayant donc le statut de langue, coexiste avec des vernaculaires qui lui sont apparentés. C'est le cas en Suisse alémanique où le schwyzertütsch ou suisse allemand reste la langue des échanges de la vie quotidienne à côté de l'allemand, qui est langue officielle. On parle dans ce cas de diglossie : l'ensemble de la communauté linguistique use en alternance d'une variété dite basse (le vernaculaire) et d'une variété haute (la langue standard) en fonction des circonstances,

familiales ou officielles. (Yaguello, 1988, p. 36)

Grâce à des études sociolinguistiques plus récentes, la notion de diglossie arabe s'est défigurée, et dispose de plus qu'un simple rapport binaire ; aujourd'hui, on parle de « plurilinguisme ».

Selon Garmadi (Garmadi, 1981), le plurilinguisme est l'état d'un individu ou d'une communauté qui utilise concurremment plusieurs langues selon le type de communication. Elle considère que les sociétés dites simples peuvent elles aussi offrir des situations complexes de plurilinguisme.

Par ailleurs, le système éducatif en Tunisie illustre cette tendance au plurilinguisme à travers l'enseignement des langues étrangères. D'autre part, l'enseignement du français comme première langue étrangère dès le cycle primaire favorise une situation de bilinguisme.

Pour résumer, nous pouvons dire que la situation linguistique en Tunisie connaît une diglossie dialectal/littéral (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009), doublée d'un bilinguisme arabe/français, et enrichie par une ouverture sur d'autres langues.

2.3. Statut des langues en Tunisie

2.3.1. Le statut du dialecte tunisien

Le dialecte tunisien représente bien la langue maternelle des Tunisiens. Il répond à toutes les caractéristiques qui définissent une langue maternelle :

- c'est la langue de communication dans le milieu familial et d'échange au sein de la communauté,
- c'est la langue où se configure l'affect de l'enfant et où prennent forme les premières opérations de conceptualisation et de catégorisation,
- il est acquis spontanément sans aucun apprentissage formel quelconque (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009, p. 58)

Le dialecte tunisien ne dispose pas de norme écrite ni de description systématique de ses systèmes phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique et lexical. Il est dévalorisé parce qu'il souffre du poids de la diglossie dans laquelle il s'inscrit.

L'atlas linguistique de Tunisie (Baccouche & Mejri, 2004) est le premier ouvrage à apporter une description précise du dialecte tunisien, et à couvrir les trois dimensions constitutives d'un arabe dialectal. On y trouve des indications phonologiques, morphosyntaxiques, et lexicales sur la langue.

Ce projet représente les prémices des travaux de description linguistique de dialectes arabes. C'est pourquoi nous avons jugé utile de nous référer principalement aux travaux de *l'Atlas linguistique de Tunisie* dans la deuxième partie de cette étude, consacrée à la description du système de l'arabe dialectal tunisien.

2.3.2. Le statut de l'arabe littéral

Les textes de loi de la constitution tunisienne affirment que la langue nationale du pays est « l'arabe ». Néanmoins, il n'est pas précisé si c'est l'arabe littéral ou dialectal :

Article 1^{er}

« La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, l'islam est sa religion, l'arabe sa langue et la république son régime. » (La Constitution de La République Tunisienne, 2014, p. 8)

C'est à partir de cette seule disposition constitutionnelle que l'arabe littéral est utilisé comme la langue officielle de l'État.

La politique d'arabisation a commencé en 1958 après l'indépendance. Au départ, elle touchait exclusivement le domaine de l'enseignement ; elle a progressé plus tard entre 1970 et 1980 pour concerner les domaines de l'administration de façon générale.

2.3.3. Les langues de l'éducation

Si nous considérons la loi numéro 91-65 du 29 juillet 1991 relative au système éducatif (JORT, 1991), nous constatons que la langue arabe y est présentée comme le moyen par lequel l'apprenant va s'enraciner dans son identité nationale tunisienne et arabo-musulmane. Elle est l'outil principal de communication et d'expression des concepts intellectuels et affectifs.

De même, la loi mentionne aussi une ouverture sur les langues étrangères censée permettre l'accès aux productions de la pensée universelle, scientifique, technique et humaine :

Article 39

L'enseignement est impératif, jusqu'à l'âge de seize ans.

L'État garantit le droit à un enseignement public et gratuit dans tous ses cycles et veille à fournir les moyens nécessaires pour réaliser la qualité de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Également, l'État veille à la consolidation de l'identité arabo-musulmane et l'appartenance nationale auprès des jeunes générations, au renforcement de la langue arabe, sa promotion et la généralisation de son utilisation et à l'ouverture sur les langues étrangères, les civilisations humaines et la diffusion de

la culture des droits de l'Homme. (La Constitution de La République Tunisienne, 2014, p. 15)

Si nous prenons comme référence les données disponibles sur le site du Ministère de l'Éducation et de la formation (education.gov.tn), nous retenons que les langues étrangères sont enseignées dès le premier cycle de l'enseignement, et le français dès la troisième année.

S'agissant du français, il est considéré comme première langue étrangère « étant la première langue étrangère étudiée par l'élève tunisien » (Les Programmes officiels de Français, 2005, p. 5). Le français contribue à la formation intellectuelle, culturelle et scientifique de l'apprenant.

L'anglais, en tant que deuxième langue étrangère après le français, est censé permettre à l'élève l'utilisation des nouvelles technologies de communication, ainsi que le recueil de l'information et l'exploitation des données.

L'enseignement de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, du russe, du chinois... est mis en place en tant que langue optionnelle qui privilégie la communication interculturelle, et transmet des principes d'ouverture et de tolérance.

2.3.4. Les langues de la législation

En vertu de la loi n° 93-64 du 5 juillet 1993 relative à la publication des textes au Journal officiel de la République tunisienne et à leur exécution, l'arabe est la seule langue utilisée et autorisée dans les débats parlementaires, et dans la rédaction et la promulgation des lois. Bien que l'arabe littéral soit favorisé dans ce contexte, précisons néanmoins que les débats et réunions du Conseil des ministres peuvent se dérouler en arabe dialectal tunisien.

Le Journal officiel de la République tunisienne retranscrit les débats parlementaires aussi en français, néanmoins cette version n'a pas de valeur juridique ; le texte français n'est pas considéré comme officiel, il n'a qu'une valeur informative :

Article 1^{er}

- Les lois, les décrets-lois, les décrets et les arrêtés sont publiés au Journal officiel de la République tunisienne en langue arabe.
- Ils sont publiés également en une autre langue, et ce, uniquement à titre d'information.
- Les annonces juridiques et judiciaires sont publiées au Journal officiel de la République tunisienne, conformément à la législation en vigueur. (JORT, 1993, p. 931)

2.3.5. Les langues de l'administration

Le domaine de l'administration est bilingue. L'article 5 du décret n° 94-1692 du 8 août 1994 relatif aux imprimés administratifs précise :

La langue arabe est adoptée dans l'élaboration des modèles des imprimés administratifs. Il est admis, le cas échéant, d'ajouter sa traduction dans une ou plusieurs langues étrangères. (JORT, 1994, p. 1327)

En réalité, les imprimés administratifs sont en arabe littéral et en français. Les services à la population sont assurés aussi bien en arabe littéral qu'en français. Seuls les ministères de la Justice et de la Défense sont entièrement arabisés.

2.3.6. Les langues de l'affichage

La Tunisie se caractérise par un affichage bilingue (Arrêté de la municipalité de Tunis du 6 août 1957) qui touche la plupart des domaines :

Article 1^{er}

Toutes les enseignes commerciales, industrielles ou autres qui donnent sur la voie publique doivent être rédigées en langue arabe. Elles peuvent cependant être bilingues.

Article 2

Le volume des lettres arabes de ces enseignes doit être au moins égal à celui des lettres de la langue étrangère.

Article 3

Le spécimen rédigé en arabe doit être approuvé par un calligraphe agréé par l'administration municipale.

Article 4

Un accord municipal doit obligatoirement précéder la réalisation de toutes les enseignes conformément à la réglementation de l'organisation des rues de la ville en vigueur. (Azouzi, 2008, p. 44)

On remarque ces dernières années que le dialecte tunisien et l'anglais ont intégré l'affichage publicitaire. Nous pouvons même dire que l'affichage en dialecte tunisien plus particulièrement commence à concurrencer l'arabe littéral et prend clairement de l'importance.

Cette attitude prouve que la politique d'arabisation reste assez limitée, et que les dirigeants ont choisi de privilégier la voie du pluralisme.

2.4. L'influence de la situation linguistique en Tunisie sur la culture et la littérature

La situation linguistique de la Tunisie a eu un impact important sur le domaine culturel. La littérature a été beaucoup influencée et elle reflète clairement la situation diglossique du pays. Il existe peu d'œuvres écrites en tunisien, les auteurs préfèrent généralement s'exprimer en arabe littéraire ou en français. Cependant, les œuvres théâtrales telles que *klem ellil* (Jébali, 1997), les chansons, et les contes populaires tels que les comptes d'Abdel-Aziz El Aroui (Aroui, 1989) sont écrits en dialecte tunisien.

Le théâtre et le conte représentent les deux principaux registres où prédomine l'expression en dialectal tunisien. Dans les romans et nouvelles, le dialecte tunisien est réservé pour les scènes parlées, les passages narratifs sont généralement écrits en arabe ou en français. Néanmoins, ces dernières années, on remarque une certaine volonté d'écriture en arabe dialectal exprimée par certains auteurs tels que Tahar Fazaa, Hédi Balagh, Ben Brik...

Les auteurs et poètes les plus célèbres du pays, comme Aboul-Qacem Echebbi, se sont toujours exprimés en arabe littéral. De même, les médias d'information, qu'il s'agisse du journal télévisé ou des grands quotidiens nationaux, s'expriment tous en arabe littéral ou en français.

L'usage du dialecte tunisien à la télévision est généralement réduit aux *talk-shows* et autres animations du même genre.

Les dessins animés sont souvent en arabe littéral sachant que cette langue, apprise uniquement à l'école, n'est pas comprise par l'enfant qui n'est pas encore scolarisé.

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DU SYSTÈME LINGUISTIQUE DE L'ARABE DIALECTAL TUNISIEN

DEUXEME PARTIE : DESCRIPTION DU SYSTÈME LINGUISTIQUE DE L'ARABE DIALECTAL TUNISIEN

Introduction

L'arabe dialectal tunisien est une langue sémitique, variété d'arabe dialectal (Cohen)⁷, à substrat berbère, et qui comporte de nombreux emprunts à l'italien, au français et au castillan.

Le dialecte tunisien est parlé dans toute la Tunisie, avec des variations selon les endroits (Cohen). On distingue ainsi les variétés tunisoises (région de Tunis, nord-est), sahéliennes (Sahel tunisien), sfaxienne (région de Sfax), nord-occidentales (près de l'Algérie) et sud-orientales (près de la Libye). Des dialectes proches sont parlés à l'est de l'Algérie et à l'ouest de la Libye.

Les variétés généralement utilisées dans les médias sont les variétés tunisoises (du nom de la capitale) et sahéliennes (repérées par l'emploi du pronom [ɛ:ni] « moi », à l'opposé du pronom tunisois [ɛ:na], notamment à la radio et à la télévision).

⁷ Nous n'avons pas précisé de date pour cette référence car il s'agit de l'article de Cohen, D. « Arabe (monde) - Langue », Consulté le Février 14, 2014, sur Encyclopædia Universalis : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/arabe-monde-langue/>

Il est assez proche de l'algérien, du marocain, du libyen (ces trois variétés ayant un substrat berbère plus affirmé) ou du maltais, et pourra donc être globalement compris par les locuteurs de ces langues (au prix d'un effort d'adaptation aux fortes différences d'accent), de la même manière qu'un Portugais et un Espagnol peuvent généralement se comprendre bien que ne parlant pas la même langue.

Le dialecte tunisien reste très différent des variétés orientales de l'arabe comme l'égyptien, les dialectes du Levant ou ceux du Golfe persique et, comme pour le roumain ou l'italien pour un Français, la compréhension mutuelle ne peut passer que par des langues véhiculaires (généralement le français, l'anglais ou l'arabe littéral) ou l'apprentissage du dialecte de l'autre.

En effet, le dialecte tunisien étant une variété parlée de l'arabe, il partage ainsi beaucoup de points communs avec les autres dialectes arabes, en particulier ceux du Maghreb (Cohen). Néanmoins, il présente aussi quelques traits distinctifs que nous évoquerons dans notre analyse du système linguistique du dialecte tunisien.

Étant donné que cette étude porte sur l'intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien, il nous semble indispensable d'étudier en premier le système linguistique auquel viennent s'intégrer les emprunts au français afin d'en comprendre le fonctionnement.

D'autre part, la situation diglossique arabe littéral/arabe dialectal que connaît la Tunisie, ainsi que l'origine française des emprunts lexicaux que nous étudions, nous imposent une étude descriptive fondée sur une comparaison des systèmes de l'arabe littéral, de l'arabe dialectal tunisien, et du français.

Nous proposons donc, dans cette deuxième partie, une étude descriptive de la phonologie, de la morphologie, de la syntaxe et de la transcription de l'arabe dialectal tunisien. Cette étude a pour but de nous permettre d'établir des critères d'identification des emprunts lexicaux au français, et de nous renseigner sur les différents degrés de leur intégration en arabe dialectal tunisien.

CHAPITRE I : TRAITEMENT PHONOLOGIQUE

Ce premier chapitre nous permettra de traiter le système phonologique de l'arabe dialectal tunisien et de mettre en évidence les différents phonèmes qui le distinguent de l'arabe littéral et du français.

De même, cette étude phonologique nous servira à constituer en partie nos critères d'identification des emprunts au français ainsi que les critères de leur intégration phonologique.

1. Vocalisme

Le dialecte tunisien conserve plus ou moins bien le système vocalique de l'arabe littéral avec les trois timbres vocaliques /i/, /a/, /u/ et leurs correspondantes longues /i:/, /a:/, /u:/.

1.1. Voyelles brèves

Le dialectal tunisien maintient une distinction nette entre toutes les voyelles brèves, marquant ainsi une distinction de sens, sauf dans le cas des variantes libres.

Exemples

[qimt] « J'ai résidé » contre [qumt] « Je me suis levé »

[bɛɣli] « mortier » contre [bɛɣla] « mule »

[jayli] « bouillonne » contre [jayla] « devient cher »

[bagra] « vache » contre [bagri] « bovin »

[bħar] « mer » contre [bħir] « inondé »

[ndim] « a regretté » contre [ndam] « le regret »

[ʃdʻam] « œufs » ou « os » contre [ʃdʻum] « a pris de l'ampleur »

[qdim] « s'est apprêté à » contre [qdɛm] « pied »

1.2. Durée vocalique et sens

Tandis que l'arabe littéral ne comporte que trois voyelles brèves doublées de leurs correspondantes longues, l'arabe dialectal tunisien connaît une extension de l'action de la durée vocalique qui donne lieu à « de nouvelles paires minimales fondées sur un allongement vocalique qui n'est pas réalisé en arabe littéral » (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009, p. 58).

L'allongement vocalique s'applique à des unités qui n'appartiennent pas aux mêmes parties du discours, telles que : [sir] « secret » et [si:r]⁸ « marche ! » (impératif de *marcher*).

Ce phénomène marquera davantage des paires appartenant à la même partie du discours (Baccouche & Mejri, 2004).

⁸Nous empruntons cet exemple à Mejri, Mosbah et Sfar (2009, p. 58)

Exemples⁹

[mɛl] « en avoir assez » ou « dicter » et [mɛ:l] « se pencher »

[sɛl] « tirer » et [sɛ:l] « couler »

[qal] « devient rare » et [qa:l] « dire »

[lɛm] « ranger » et [lɛ:m] « reprocher »

[bɛl] « mouiller » et [bɛ:l] « uriner »

[qas] « couper » et [qa:s] « mesurer »

[tʰaf] « se mettre à la surface » et [tʰa:f] « faire le tour de la Mecque »

[ʃaf] « laisser tranquille » et [ʃa:f] « être dégoûté »

[faðʰ] « résoudre » et [fa:ðʰ] « déborder »

[dɛs] « mettre » et [dɛ:s] « marcher dessus »

[χas] « s'étouffer » et [χa:s] « plonger »

[nɛdɛ] « devenir humide » et [nɛ:dɛ] « appeler »

[fil] « seringa » (type de fleur) et [fi:l] « éléphant »

[ʃaʃra] « dix » et [ʃa:ʃra] « dixième »

[χamsa] « cinq » et [χa:msa] « cinquième »

[qaʃdɛ] « une rencontre » et [qa:ʃdɛ] « assise »

[dɛχla] « entrée » et [dɛ:χla] « entrante »

[talʃa] « idée saugrenue » et [ta:lʃa] « montante »

[rabʃa] « de taille moyenne » et [ra:bʃa] « quatrième »

[nasba] « étalage de marchandise, ou bonne ambiance » et [na:sba] « elle est de bonne humeur »

[ðarba] « coup » et [ða:rba] « qui arrive jusqu'à »

⁹ Nous empruntons une bonne partie de nos exemples à Baccouche et Méjri (2004, p. 41)

[raqs^ˈa] « danse » et [ra:qs^ˈa] « danseuse »
[sɛkta] « silence » et [sɛ:kta] « silencieuse »
[wulɛd] « garçon » et [wulɛ:d] « des garçons »
[qarsa] « pique » (sens large) » et [qa:rsa] « acide »
[ʃamlɛ] « bêtise » et [ʃa:mlɛ] « ouvrière »
[ʃam] « oncle paternel » et [ʃa:m] « année » ou « général »
[χal] « vinaigre » et [χa:l] « oncle maternel »
[glas] « armoire » et [gla:s] « glace »

1.3. Voyelles longues, degrés d'aperture et diphtongues

Une voyelle finale est longue dans des mots portant l'accent sur une seule syllabe. Ces voyelles connaissent différents degrés d'aperture qui marquent souvent des variantes régionales et auxquelles s'oppose dans le même cadre la diphtongue (Baccouche & Mejri, 2000) comme c'est le cas dans [bɛjt] qui se réalise aussi [bi:t] [be:t] [bɛ:t] (Baccouche & Mejri, 2004).

Certaines variantes régionales, comme celles de Gabès et Monastir, possèdent les voyelles longues /ɛː/ et /oː/ dérivées des diphtongues /ɛj/ et /aw/ de l'arabe littéral.

Tableau 1. Variantes vocaliques régionales

Arabe littéral	Variantes régionales (Gabes et Monastir)
[bɛjt] « maison »	[bɛ:t] (maison » ou « chambre)
[zɛjt] « huile »	[zɛ:t]
[mawt] « la mort »	[mo:t]
[s ^ʰ awt] « voix »	[s ^ʰ o:t]

1.4. Aperture intermédiaire / diphtongue

Les diphtongues /aw/ et /ɛj/ de l'arabe classique ont fusionné avec /i:/ (aperture intermédiaire d'avant) et /u:/ (aperture intermédiaire d'arrière) dans la plupart des dialectes. Néanmoins, elles sont maintenues dans les variantes régionales de Sfax (Lajmi, 2009), et dans les formes traditionnelles de la variante tunisoise parlée autrefois par nos grand-mères et nos arrière-grand-mères.

Tableau 2. Maintien de la diphtongaison de l'arabe littéral

Arabe littéral	Variantes régionales (sfaxienne/tunisoise)
[bɛjt] « maison »	[bɛjt] « maison ou chambre »
[zɛjt] « huile »	[zɛjt]
[bɛjn] « entre »	[bɛjn]
[lɛjl] « nuit »	[lɛjl]

[dɛjn] « crédit »	[dɛjn]
[χɛjt] « fil »	[χɛjt]
[ʕɛjn] « œil »	[[ʕɛjn]]
[s ^ʕ awt] « voix »	[s ^ʕ awt]
[mawt] « mort »	[mawt]
[s ^ʕ awm] « le jeune »	[s ^ʕ awm]
[lawɲ] « couleur »	[lawɲ]
[lawm] « reproche »	[lawm]
[nawm] « sommeil »	[nawm]
[fawq] « sur »	[fawq]

On retrouve donc une opposition [ɛj] / [i:] comme dans « huile » qui se réalise [zɛjt] (variante régionale) comme en arabe littéral, et [zi:t] (parlers urbains), et une autre opposition [aw] / [u:] comme dans « sommeil » qui se réalise [nawm] (variante régionale) comme en arabe littéral, et [nu:m] (parlers urbains).

Dans ces variantes tunisoises et sfaxiennes, la diphtongue [ɛj] est conservée aussi au niveau du verbe au passé (accompli), avec la première et la deuxième personne du singulier [ɛ:na] « je », et [enti] « tu », ainsi que la première et la deuxième personne du pluriel [aħnɛ] « nous » et [ntu:mɛ] « vous ».

Tableau 3. Maintien de la diphtongue [ɛj] dans le verbe [ra:] « voir »

Passé (accompli) arabe littéral	Passé (accompli) variante sfaxienne et tunisoise
[ʔənɛ:] « je » [raʔɛjtu]	[ɛ:na] « je » [rɛjt]
[ʔantɛ] « tu » [raʔɛjtɛ] [ʔanti] (f) [raʔɛjti]	[ɛnti] « tu » [rɛjt]
[naħnu] « nous » [raʔɛjnɛ]	[aħnɛ] « nous » [rɛjna]
[ʔantum] « vous » [raʔɛjtum]	[ntu:mɛ] « vous » [rɛjtu]

Tableau 4. Maintien de la diphtongue [ɛj] dans le verbe [mʃɛ]¹⁰ « marcher »

Passé (accompli) arabe littéral	Passé (accompli) variante sfaxienne et tunisoise
[ʔənɛ] « je » [maʃɛjtu]	[ɛ:na] « je » [mʃɛjt]
[ʔantɛ] « tu » [maʃɛjtɛ] [ʔanti] (f) [maʃɛjti]	[ɛnti] « tu » [mʃɛjt]
[naħnu] « nous » [maʃɛjnɛ]	[aħnɛ] « nous » [mʃɛjna]
[ʔantum] « vous » [maʃɛjtum]	[ntu:mɛ] « vous » [mʃɛjtu]

¹⁰Le verbe [mʃɛ] a aussi le sens de « partir » et « aller » en dialecte tunisien.

Tableau 5. Maintien de la diphtongue [ej] dans le Verbe [nwɛ] « espérer »

Passé (accompli) arabe littéral	Passé (accompli) variante sfaxienne et tunisoise
[ʔənɛ:] « je » [nɛwɛjtɔ]	[ɛ:na] « je » [nwɛjt]
[ʔantɛ] « tu » [nɛwajtɛ] [ʔanti] (f) [nɛwajti]	[ɛnti] « tu » [nwɛjt]
[naħnu] « nous » [nɛwɛjnɛ]	[aħnɛ] « nous » [nwɛjna]
[ʔantum] « vous » [nɛwɛjtum]	[ntu:mɛ] « vous » [nwɛjtu]

2. Consonantisme

Pour ce qui est du consonantisme, nous retiendrons principalement les trois faits suivants :

- Un début de rupture phonologique dans l'opposition entre l'occlusive palatale sonore [g] et l'occlusive uvulaire sourde [q].
- Une variation dans les réalisations phonétiques relatives aux interdentes [θ] et [ð].
- Des phénomènes combinatoires comme l'emphase, l'assimilation et la métathèse.

2.1 L'opposition occlusive palatale sonore [g] / occlusive uvulaire sourde [q]

L'opposition [g] / [q] souvent considérée comme une variation opposant les parlers bédouins aux parlers citadins, semble connaître un début de rupture phonologique, opposant l'occlusive palatale sonore [g] et l'occlusive uvulaire sourde [q] (Baccouche & Mejri, 2004, p. 32), et donnant lieu à de nouvelles paires minimales opposant deux phonèmes et deux sens différents.

Exemples¹¹

[qdif] « ramer » / [gdif] « vomir »

[qru:n] « siècles » / [gru:n] « cornes »

[gar] « avouer » / [qar] « grogner »

[gdim] « mordre » ou « morceaux » / [qdim] « vieillir »

[ga:ma] « embonpoint » / [qa:ma] « taille »

[bag] « apparaitre subitement » / [baq] « punaise »

[gaʃʃar] « négociier » / [qaʃʃar] « décortiquer »

[magru:n] « fusil à canon double » / [maqru:n] « lié »

[magru:na] (variante) « fusil à canon double » / [maqru:na] « macaroni »

[qurbi] « près de moi » / [gurbi] « gourbi »

[gammar] « viser » / [qammar] « miser »

[ħlig] « pile-poil » / [ħliq] « anneaux »

[mrig] « perdre la face » / [mriq] « arroser un plat avec une sauce »

¹¹ Nous empruntons en grande partie nos exemples à Baccouche et Méjri (2004, pp. 32-33)

[garsa] « grosse somme » / [qarsa] « pincement »
 [guds] « un tas » / [quds] « Jérusalem »
 [qatˤtˤaʕ] « déchirer » / [gatˤtˤaʕ] « se sauver »
 [jnaggir] « picorer » / [jnaqqir] « critiquer »
 [ʕirg] « maigrichon » / [ʕirq] « nerf »
 [gdi:m] « ringard » / [qdi:m] « vieux »
 [gasba] « tibia » ou « flute » / [qasba] « roseau » ou « tibia »
 [gradˤ] « ronger » / [qradˤ] « froter le linge »

Nous constatons aussi l'emploi du phonème [g] au lieu du [q] pour marquer une valeur superlative, une accentuation, ou une insistance.

Le mot [qird] « singe » par exemple lorsqu'il n'est pas employé dans son sens premier mais en tant qu'insulte, il est souvent prononcé [gird]. Cet emploi spécifique du [g] est souvent porteur d'un sens péjoratif.

Exemples

- [tgatˤtˤaʕnaljum] « aujourd'hui on est déchirés » : emploi métaphorique pour signifier un état de grande fatigue. Le même mot employé avec [q] signifie « déchirer » dans son sens premier.
- [mallaglag] « quel ennui ! » : prononcé avec un [g] pour exprimer un état d'ennui poussé à son extrême.
- [ʃbi:kgdi:m] « pourquoi tu es ringard ? » : le même mot employé avec [q] a le sens de « vieux » ou « usé » et s'emploie uniquement

pour les objets non-animés. Or [gdi:m] peut aussi servir de qualificatif pour une personne, mais pas dans son sens premier, puisqu'en arabe dialectal tunisien pour désigner une personne âgée ou pour dire « vieux », on emploie le mot [ʃzu:z] ou bien [ʃejib].

2.2. Les interdentes

Au niveau de la structure syllabique, nous remarquons une variation dans les réalisations phonétiques relatives aux interdentes [θ] et [ð] qui servent de marqueurs diatopiques (Baccouche & Mejri, 2004).

Le meilleur exemple serait la variante de la région de Mahdia où on prononce [t] au lieu de [θ], et [d] au lieu de [ð].

Tableau 6. Les interdentes [θ] et [ð] dans la variante régionale de Mahdia

[θ] / [t]	[ð] / [d]
[θlɛθɛ] / [tlɛtɛ] « trois »	[ðhɛb] / [dheb] « or »
[θu:m] / [tu:m] « ail »	[ðaw] / [daw] « lumière »
[θrajja] / [trajjɛ] « lustre »	[ðibbɛ:n] / [dibbɛ:n] « mouches »
[θnijjɛ] / [tnijjɛ] « chemin »	[hɛði:kɛ] / [hɛdi:kɛ] « celle-là »
[θɛbbit] / [tabbit] « vérifier »	[ðbɛħ] / [dbɛħ] « or »
[θilɜ] / [tilɜ] « neige »	[ðu:q] / [du:q] « goutter »

[θqi:l] / [tqi:l] « lourd »	[ði:b] / [di:b] « loup »
-----------------------------	--------------------------

Nous avons choisi de citer l'exemple de la variante de Mahdia qui nous paraît être la plus pertinente. Néanmoins, les interdentes [ð^h] et [d^h] connaissent aussi des variations importantes dans leurs réalisations d'une région à une autre (principalement dans la région du Sahel).

2.3. Les phénomènes combinatoires

La variante combinatoire appelée aussi variante contextuelle dépend d'un contexte exclusif. À l'opposé des variantes libres, ces variantes ne sont pas commutables.

Comme le précisent les travaux menés par Salah Mejri, Mosbah Said et Inès Sfar (2009), les principaux phénomènes combinatoires qui se dégagent du dialecte tunisien sont : l'emphase, l'assimilation et la métathèse.

2.3.1. L'emphase

Ce phénomène sert en arabe de trait distinctif touchant certaines consonnes comme [s] / [s^h], [t] / [t^h], et [ð] / [ð^h], [d] / [d^h]. On le retrouve aussi en arabe dialectal tunisien dans des paires minimales du type :

- [s] / [s^h]

[sa:r] « marcher » / [s^ha:r] « s'est produit »

[si:f] « épée » / [s^ʕi:f] « été »

[sɛb] « insulter » / [s^ʕɛb][°] « verser » ou « couler »

- [t] / [t^ʕ]

[ti:n] « dattes » / [t^ʕi:n] « boue » ou « argile »

[tɛ:b] « se repentir » / [t^ʕɛ:b] « cuir » ou « guérir »

[tlɛ:q] « relâcher » / [t^ʕlɛ:q] « divorce »

- [ð] / [ð^ʕ]

[ðɛ:q] « goûter » / [ð^ʕɛ:q] « rétrécir »

[ðɛr] « éparpiller » / [ð^ʕɛr] « nuire »

[ðɛm] « insulter » / [ð^ʕɛm] « serrer contre soi »

- [d] / [d^ʕ]

[dɛb] « se lever tôt » / [d^ʕɛb] « apparaître soudainement »

[dwɛ] « médicament » / [d^ʕwɛ] « illuminer »

L'emphase semble s'étendre en arabe dialectal tunisien à des consonnes qui ne connaissent pas ce trait. Dans les paires minimales, deux explications sont alors possibles (Baccouche & Mejri, 2004) ; ou bien on admet l'opposition vocalique [a] / [ɛ], ou bien on opte pour l'interprétation emphatique dans la paire d'emprunts : [ga:z] « gaz » / [gɛ:z] « pétrole ».

Exemples

[lɛ:m] « reprocher » / [la:m] « lame »

[wɛllɛ] « devenir » / [walla] « juron (par dieu) »

[dɛ:r] « faire » / [da:r] « maison » ou « tourner »

[θɛ:r] « se révolter » / [θa:r] « vengeance »

[ħɛ:r] « hésiter » / [ħa:r] « piquant »

[rħɛ:] « moudre » / [rħa:] « meule »

[ħrɛ:m] « voile » / [ħra:m] « péché »

[bɛ:ʃ] « pour que » / [ba:ʃ] « bâche »

[brɛ:] « tailler » / [bra:] « être guéri »

[srɛ:] « partir très tôt » / [sra:] « interjection »

[zɛ:ri] « liquide » / [za:ri] « mon voisin »

[jrɛ:ni] « il entraîne » / [jra:ni] « il me voit »

[mɛʃtɛ] « lieu où on passe l'hiver » / [maʃta] « coiffure »

[rħɛ:] « moudre » / [rħa:] « meule »

2.3.2. L'assimilation

L'assimilation est un phénomène naturel qui résulte généralement de la vitesse d'élocution et d'un souci spontané du moindre effort :

On appelle *assimilation* un type très fréquent de modification subie par un phonème au contact d'un phonème voisin, et qui consiste pour les deux unités en contact à avoir des traits articulatoires communs. (Dubois, 1973/2001)

Ce phénomène se manifeste dans le dialecte tunisien par toute une série de transformations où [ʒ] se transforme en [z] ou en [ʃ], le [ʃ] en [ħ], le [χ] en [χ]...

Exemples¹²

- [ʒ] / [z]

[ʒazza:r] / [zazza:r] « boucher »

[ʃʒu:z] / [ʃzu:z] « vieux »

[ʒɛ:zjɛ] / [zɛ:zjɛ] « nom d'un personnage féminin célèbre pour sa beauté »

[jʒɛ:zi] / [jzɛ:zi] « récompense »

- [ʃ] / [ħ]

[bɛ:ʃhɛ] / [bɛ:ħhɛ] « il l'a vendue »

[smɛʃha] / [smɛħhɛ] « il l'a entendue »

[nfɛʃhɛ] / [nfɛħhɛ] « il lui a été utile »

[fʒɛʃhɛ] / [fʒɛħhɛ] « il lui a fait peur »

- [χ] / [χ]

[χsɛl] / [χsɛl] « a lavé »

[χtuss] / [χtuss] « a plongé »

[χt^ʳa:] / [χta:] « couverture » ou couvercle »

¹² (Baccouche & Mejri, 2004, p. 39)

- [ʒ] / [ʃ]

[ʒdɛ:q] / [ʃdɛ:q] « mâchoire »

[iztime:ʒ] / [iftime:ʒ] « réunion »

2.3.3. La métathèse

Il s'agit de la « permutation de certains phonèmes dans la chaîne parlée » (Dubois, 1973/2001). C'est une sorte de métaplasme qui consiste à inverser deux phonèmes ou deux syllabes à l'intérieur d'un mot ou d'un groupe de mots.

La métathèse intervient dans l'évolution d'un nombre considérable de mots. Nous pouvons citer en français des métathèses dites historiques, telles que : « fromage » qui s'est formé à partir du mot latin *formaticum*, ou « brebis » du latin populaire *berbis*. On compte aussi des métathèses dites populaires qui sont assez courantes comme « infractus » au lieu de « infarctus », ou « aréoplane » au lieu de « aéroplane ».

De même, en arabe dialectal tunisien la métathèse fournit des réalisations relativement importantes sur le plan phonologique telles que :

- [sɛmf] au lieu de [ʃɛms] « soleil »
- [burdgɛ:n] au lieu de [burgdɛ:n] « orange »
- [kunu:lja] au lieu de [kulu:nja] « eau de Cologne »
- [kahrba] au lieu de [karhba] « voiture »

3. Présentation générale du système phonologique tunisien

VOYELLES

/a/ comme dans [zarqa], « bleu »

/i/ comme dans [dinar], « dinar »

/ɛ/ comme dans [ɛna], « je » ou « moi »

/e/ comme dans [ʃte], « hiver » ou « pluie »

/o/ comme dans [ommi], « ma mère » ou « maman »

/ɔ/ comme dans [sɔb], « verse »

/u/ comme dans [flus], « argent »

/ɛ̃/ comme dans [frɛ̃], « frein », ou dans [ʔɛ̃gɛ], « poule au cou déplumé »

/ã/ comme dans [ʃãbrɛr], « chambre à air »

/ɔ̃/ comme dans [qɔ̃bla], « bombe »

SEMI-CONSONNES

/j/ comme dans [jedd], « main »

/w/ comme dans [warda], « fleur »

CONSONNES

/ʔ/ comme dans [ʔmi:r], « prince »

/b/ comme dans [bi:r], « puit »

/p/ comme dans [pi:la], « une pile »

/g/ comme dans [gru:n], « cornes »

/t/ comme dans [tɔfla], « fille »

/θ/ comme dans [θni:n], « deux » se prononce comme dans le mot anglais *thing* (sifflement sourd)

/ʒ/ comme dans [ʒra:da], « sauterelle »

/ħ/ comme dans [ħa:r], « piquant » c'est un « h » fortement expiré

/χ/ comme dans [χɔbz], « pain », qui se prononce comme dans le mot espagnol *juego*

/d/ comme dans [da:r], « maison »

/ð/ comme dans le mot [ðheb], « or », se prononce comme en anglais *those*.

/r/ comme dans [raʒɛl], « homme » c'est le « r » roulé (comme en espagnol, en roumain, en italien, etc.)

/z/ comme dans [zuz], « deux »

/s/ comme dans [suq], « souk »

/ʃ/ comme dans [ʃɛms], « soleil »

/sˀ/ comme dans [sˀuf], « laine » c'est un « s » emphatique.

/dˀ/ comme dans [dˀid], « contre » c'est un « d » emphatique.

/tˀ/ comme dans [tˀbi:b], « médecin », c'est un « t » emphatique.

/ðˀ/ comme dans [ðˀlɛm], « obscurité », c'est un « th » emphatique.

/v/ comme dans [vi:ra:nda], « véranda »

/ʕ/ comme dans [ʕi:n], « œil », c'est un son qui vient du plus profond de la gorge (la racine de la langue recule vers le fond de la gorge et le pharynx se ferme un bref instant avant la propulsion du son).

/ʁ/ comme dans [ʁallɛ], « fruits », c'est un "r" grasseyé (quasi

équivalent à celui du français).

/f/ comme dans [fa:r], « souris »

/q/ comme dans [qat^ʕt^ʕus], « chat »

/k/ comme dans [kɔsksi], « couscous »

/l/ comme dans [li:l], « nuit »

/m/ comme dans [mɛ:], « eau »

/n/ comme dans [num], « sommeil »

/h/ comme dans [hlɛl], « croissant de lune »

C'est un "h" légèrement expiré

/ŋ/ comme dans l'emprunt [parkiŋ]

3.1. Des phonèmes qui n'existent pas en français

Nous avons procédé dans cette partie de notre analyse à une comparaison entre le système phonologique général de l'arabe dialectal tunisien et le système phonologique du français, et nous avons constaté un certain nombre de phonèmes qui n'existent pas en français.

Nous avons, dans ce qui suit, listé ces phonèmes et nous avons essayé d'en donner une représentation à l'intérieur du mot tunisien accompagné de sa traduction.

Tableau 7. Phonèmes caractéristiques de l'arabe

Phonèmes ¹³	Description	exemple	traduction
/ʔ/	laryngale occlusive	[ʔemi:r]	prince
/θ/	inter-dentale fricative sourde	[θni:n]	deux
/ħ/	pharyngale fricative sourde	[ħa:r]	piquant
/χ/	uvulaire fricative sourde	[χɔbz]	pain
/ð/	inter-dentale fricative sonore	[ðheb]	or
/sˤ/	"s" emphatique	[sˤuf]	laine

¹³ Les phonèmes qui n'existent pas en français sont des phonèmes communs à l'arabe littéral et à l'arabe dialectal.

/d ^ʕ /	latéro-dentale emphatique sonore	[d ^ʕ id]	contre
/t ^ʕ /	[t] emphatique	[t ^ʕ bi:b]	médecin
/ð ^ʕ /	interdentale emphatique sonore	[ð ^ʕ lɛ:m]	obscurité
/ʕ/	pharyngale fricative sonore	[ʕi:n]	œil
/q/	uvulaire occlusive sourde	[qat ^ʕ us]	chat
/h/	glottale fricative	[hlɛl]	croissant de lune

3.2. Des phonèmes qui n'existent pas en arabe littéral

Le dialecte tunisien a intégré, grâce à son substrat berbère ainsi qu'aux nombreux emprunts qu'il contient, les consonnes [p] [v] et [g]. Ces trois consonnes n'existent pas dans le système phonologique de l'arabe littéral.

De même, les nasales¹⁴ [ẽ], [õ], et [ã] ont été en grande partie intégrées au système phonologique de l'arabe dialectal tunisien par les emprunts au français : [mekanisjẽ] « mécanicien » [s^ʕalõ] « salon » [sãdrija] « cendrier ».

¹⁴Les nasales ne sont citées ici qu'à titre indicatif, elles seront traitées et développées plus loin.

Tableau 8. Maintien des consonnes [p], [v], [g]

[p]	[v]	[g]
[pisi:n] → <i>piscine</i>	[vitri:na] → <i>vitrine</i>	[gɛzu:za] → <i>soda</i>
[pɔrtabl] → <i>portable</i>	[vi:sta] → <i>veste</i>	[grani:t] → <i>granit</i>
[pi:la] → <i>pile (batterie)</i>	[vi:s] → <i>visse</i>	[gla:s] → <i>crème glacée</i>
[pubɛ:l] → <i>poubelle</i>	[va:z] → <i>vase</i>	[ga:z] → <i>cuisinière</i>
[parabol] → <i>parabole</i>	[vɛju:za] → <i>veilleuse</i>	[gattu] → <i>gâteau</i>
[parasol] → <i>parasol</i>	[vi:la] → <i>villa</i>	[mɛrgɛ:z] → <i>merguez</i>
[pidza] → <i>pizza</i>	[vi:ra:nda] → <i>véranda</i>	[mongɛ:lɛ] → <i>montre</i>
[paspor] → <i>passeport</i>	[mnɛrviz] → <i>énervé</i>	[mɛgazɛ̃] → <i>centre commercial</i>
[puf] → <i>pouf</i>	[mvrɛrjes] → <i>piraté</i>	[glass] → <i>garde-robe</i>

3.3. Des phonèmes qui n'existent pas en dialectal tunisien

Certains phonèmes qu'on retrouve en français n'existent pas en dialecte tunisien. Dans des emprunts au français, ces phonèmes sont souvent remplacés par des sons qui s'en approchent¹⁵ dans le système phonologique de l'arabe dialectal tunisien.

¹⁵Il faut néanmoins noter que ces phonèmes sont souvent maintenus par les locuteurs francophones.

Tableau 9. Phonèmes caractéristiques du français

Phonème	français
[y]	[ʒyp]
[ø]	[blø]
[œ]	[sœR]
[ɑ]	[pat]
[ə]	[ʃəmine]
[R] ¹⁶	[Ruʒ]

3.4. Des phonèmes caractéristiques de l'arabe dialectal tunisien

On remarque en arabe dialectal tunisien des phonèmes qui sont plus fréquents au niveau du lexique que d'autres et qui caractérisent en ce sens l'arabe tunisien (Baccouche & Mejri, 2004, p. 6).

¹⁶Le phonème [R] français n'existe pas en tant que tel dans le système phonologique tunisien, cependant on retrouve un phonème qui lui est pratiquement identique en arabe littéral et en arabe dialectal tunisien qui est l'uvulaire fricative sonore [ɣ] qu'on retrouve dans [ɣul] « monstre ».

Tableau 10. Phonèmes caractéristiques de l'arabe dialectal tunisien (Baccouche & Mejri, 2004)

Interdentale fricative sourde	θ	θu:m	Ail
Interdentale fricative sonore	ð	ðhɛb	Or
Interdentale emphatique sonore	ð ^f	ð ^f lɛ:m	Obscurité
Latéro-dentale emphatique sonore	d ^f	d ^f id	Contre
Laryngale occlusive sourde	ʔ	qurʔɛ:	Coran
Pharyngale fricative sonore	ʕ	ʕi:n	Œil
Pharyngale fricative soude	ħ	ħwu:t	Poisson
Uvulaire fricative sonore	ʁ	ʁu:l	Monstre
Uvulaire fricative sourde	χ	χa:l	Oncle maternel
Uvulaire occlusive sourde	q	qru:n	Siècles
Post palatale occlusive sonore	g	gru:n	Cornes

Bien que tous les phonèmes cités dans le tableau ci-dessus existent dans le système phonologique de l'arabe littéral commun à tous les arabophones, bon nombre de ces phonèmes n'existent pas en tant que tels dans le système phonologique des autres variétés dialectales.

En effet, le dialecte tunisien se distingue du système phonologique des autres dialectes arabes par une phonologie conservatrice des sons¹⁷ [q] [θ] [ð] [ðʕ] et [dʕ].

Dans les autres variétés dialectales de l'arabe (marocain, égyptien, libanais...), le phonème [θ] est souvent prononcé [t], le phonème [q] sera la plupart du temps prononcé [g], les phonèmes [ð] [ðʕ], et [dʕ] sont tous les trois prononcé [d].

Les phonèmes [ʔ] [ʕ] [ħ] [ʁ] [χ] et [g] sont cités en tant que phonèmes caractéristiques du dialecte tunisien bien qu'ils existent dans les autres dialectes arabes. Si nous les considérons comme distinctifs de l'arabe dialectal tunisien, ce n'est pas sur une base de présence, mais sur une base de fréquence.

4. Paires minimales / distinction de phonèmes, distinction de sens

Une paire minimale désigne, en phonologie, deux séquences qui ne se distinguent que par un seul phonème. Les linguistes distinguent les phonèmes lorsqu'une distinction de sens existe entre deux mots qui forment une paire minimale.

¹⁷La conservation de ces phonèmes est due au substrat berbère ; on les retrouve aussi dans certaines variantes régionales en Algérie et au Maroc.

Pour ce faire, il faut mettre en relation la forme et le signifié des entités. En d'autres termes, il faut chercher à déterminer si les différences de prononciation correspondent ou non à des différences de sens.

Par exemple, en français, nous pouvons mettre en opposition les formes « pont » et « bon ». Nous savons que les deux séquences ont une définition différente et que leur transcription phonétique diffère par un seul son, ce qu'on appelle en phonologie « oppositions distinctives ».

Du moment où nous avons une paire minimale, il nous est alors possible d'affirmer que nous avons des phonèmes et pas uniquement des sons (face matérielle) dans une langue particulière.

Or, tous les changements de prononciation ne changent pas forcément le sens. Il existe par exemple dans les pays francophones plusieurs variantes du [R], il peut être roulé [r], grasseyé [ʀ] ou [R] normal dit « parisien ». Si on compare la prononciation québécoise et française d'un mot, on remarque bien une différence. Mais, malgré ces différences, le sens du mot ne change pas.

Dans ce qui suit, nous allons procéder à une recherche de paires minimales dans le dialecte tunisien, afin de distinguer les différents phonèmes de la langue.

Exemples

[b] / [f]

[bhi:m] « bête » ou « sot » / [fhi:m] « intelligent »

[ba:dʰ] « pondre » / [fa:dʰ] « déborder »

[bærd] « froid » / [færd] « pistolet »

[f] / [n]

[fsɛ:] « péter » / [nsɛ:] « oublier »

[fdɛ:] « sacrifier » / [ndɛ:] « humidité »

[n] / [h]

[nfɛ:] « exiler » / [hfɛ:] « pied nu »

[nsɛ:] « oublier » ou « femmes » / [hsɛ:] « sorte de soupe »

[h] / [l]

[hi:lɛ] « ruse » / [li:lɛ] « une nuit »

[himm] « embêter » / [limm] « ranger »

[hallɛ] « mou » / [lallɛ] « madame » ou « mademoiselle »

[l] / [ʃ]

[lɛmm] « ranger » / [ʃɛmm] « devient général »

[lɛlla] « madame » / [ʃɛlla] « maladie »

[lammɛ] « réunion de personnes » / [ʃammɛ] « tante paternelle »

[ʕ] / [r]

[ʕatba] « une marche » / [ratba] « lisse »

[ʕaqbɛ] « expression de souhait » / [raqba] « cou »

[r] / [n]

[zarqa] « bleu » / [zanqa] « ruelle »

[rmɛ] « jeter » / [nmɛ] « croitre »

[n] / [q]

[nu:m] « sommeil » / [qu:m] « se lever »

[su:n] « prendre soin » / [su:q] « souk »

[q] / [g]

[qar] « avouer » / [gar] « grogner »

[qafʃar] « décortiquer » / [gafʃar] « négociier »

[qru:n] « siècles » / [gru:n] « cornes »

[qdif] « ramer » / [gdif] « vomir »

[ɛ] / [a]

[lɛ:m] « reprocher » / [la:m] « lame »

[gɛ:z] « pétrole » / [ga:z] « gaz »

[k] / [b]

[klɛ:] « manger » / [blɛ:] « malédiction »

[krɛ:] « louer » / [brɛ:] « tailler »

[q] / [k]

[qalb] « cœur » / [kalb] « chien »

[doq] « toquer » / [dok] « plaisanterie »

[bqi:t] « rester » / [bki:t] « pleurer »

[d] / [h]

[dlɛ:l] « gâterie » / [hlɛ:l] « croissant de lune »

[dɛz] « pousser » / [hɛz] « porter »

[f] / [ʕ]

[fa:r] « souris » / [ʕa:r] « grande honte »

[fatta:r] « musulman qui ne fait pas le jeûne » / [ʕatta:r] « épicier »

[l] / [m]

[lu:z] « amandes » / [mu:z] « bananes »

[l] / [b]

[lu:za] « belle-sœur » ou « une amande » / [bu:za] « une sorte de crème »

[l] / [r]

[st^hal] « seau » / [st^har] « ligne »

[lwɛ:] « tordre » / [rwɛ:] « raconter »

5. Principales différences phonologiques entre l'arabe littéral et l'arabe dialectal tunisien

Il existe un certain nombre de différences entre l'arabe littéral et l'arabe dialectal tunisien sur le plan phonologique (Cohen). Ces différences, nous pouvons les voir au niveau vocalique, consonantique, mais aussi au niveau des emprunts intégrés au dialecte tunisien.

Néanmoins, les différences les plus pertinentes, et qui marquent une rupture¹⁸ avec l'arabe littéral sont marquées principalement au niveau des voyelles et du duel.

5.1. Chute de la voyelle brève

Les voyelles brèves sont souvent omises en arabe dialectal tunisien, surtout lorsqu'elles constituent l'élément final d'une syllabe ouverte.

¹⁸La rupture avec l'arabe littéral à ce niveau a probablement été encouragée par le substrat berbère.

5.1.1. Chute de la voyelle brève au niveau du verbe

Nous remarquons au niveau des verbes réguliers la chute systématique de la voyelle brève finale, ainsi que la chute de la première voyelle entre deux consonnes.

Exemples

Verbes

[kataba], « il a écrit » en arabe littéral, donne en dialecte tunisien [kteb].

[labasa], « il a porté » (dans le sens de porter un vêtement) en arabe littéral, donne en dialecte tunisien [lbiss].

[laʕaba], « il a joué » en arabe littéral, donne en dialecte tunisien [lʕab].

[saqata], « il est tombé » en arabe littéral, donne en dialecte tunisien [sqɔt].

[daʕala], « il est entré » en arabe littéral, donne [dʕal] en dialecte tunisien.

[rabata], « il a attaché » en arabe littéral, donne [rbat] en dialecte tunisien.

[ʕatama], « il a insulté » en arabe littéral, donne [ʕtim] en dialecte tunisien.

[kasara], « il a cassé » en arabe littéral, donne [ksar] en dialecte tunisien.

[χaraza], « il est sorti » en arabe littéral, donne [χraz] en dialecte tunisien.

[faraħa], « il a été content » en arabe littéral, donne [fraħ] en dialecte tunisien.

En effet, les verbes réguliers illustrent clairement ce phénomène dans leur conjugaison. Cependant, il ne s'agit pas pour autant d'une caractéristique du verbe, ce phénomène touche tout aussi bien certains noms et adjectifs.

5.1.2. Chute de la voyelle brève au niveau des noms féminins

Au niveau des noms féminins, la chute de la voyelle brève ne concernera pas la voyelle finale comme pour les verbes ; au contraire, celle-ci est conservée pour marquer le genre. La chute ne touchera pas non plus la première voyelle, par contre on observe la chute de l'avant-dernière voyelle entre deux consonnes.

Exemples

Noms féminins:

- [fajara], « un arbre » donne [fajra] en dialecte tunisien.
- [baqara], « une vache » donne [bagra] en dialecte tunisien.
- [ʕaʕara], « dix » donne [ʕaʕra] en dialecte tunisien.
- [mɛktaba] « bibliothèque » donne [mɛktba] en dialecte tunisien

« librairie ou bibliothèque ».

- [maqbara] « cimetière » donne [maqbra] en dialecte tunien.
- [mastara] « une règle » (l'instrument de mesure) donne [mastra] en dialecte tunisien.
- [fəlsafa] « philosophie » donne [fəlsfa] en dialecte tunisien.

5.1.3. Chute de la voyelle brève au niveau de l'adjectif

Comme le verbe et le nom féminin, nous remarquons aussi au niveau de certains adjectifs une chute de voyelle brève qui s'opère. Cette chute concerne la première voyelle entre deux consonnes.

Tableau 11. Chute des voyelles brèves

Arabe littéral	Arabe dialectal tunisien
[ðəkij] « intelligent »	[ðkij] (m) / [ðkija] (f)
[latif] « gentil »	[lti:f] (m) / [[lti:fa] (f)
[ħezi:n] « triste »	[ħzi:n] (m) / [ħzi:na] (f)
[qawij] « fort »	[qwij] (m) / [qwija] (f)
[ðasi:f] « faible »	[ðsi:f] (m) / [ðsi:fa] (f)
[kəbi:r] « grand »	[kbi:r] (m) / [kbi:ra] (f)
[sʰaxi:r] « petit »	[sʰxi:r] (m) / [sxi:ra] (f)
[tawi:l] « grand de taille »	[twi:l] (m) / [twi:la] (f)
[qasi:r] « petit de taille »	[qsi:r] (m) / [qsi:ra] (f)
[zəmi:l] « beau »	[zmi:l] (m) / [zmi:la] (f)

[mari:ð] « malade »	[mri:ð] (m) / [mri:ða] (f)
[χafi:f] « léger »	[χfi:f] (m) / [χfi:fa] (f)
[θɛqi:l] « lourd »	[θqi:l] (m) / [θqi:la] (f)
[mɛti:n] « solide »	[mti:n] (m) / [mti:na] (f)

5.2. Structure syllabique

Dans certains cas, nous remarquons la chute de la première voyelle qui entraîne une modification de la structure syllabique, compactant ainsi des unités lexicales qui tendent, pour certaines, vers le monosyllabisme. Ce phénomène est plus répandu au niveau de la structure verbale dans le passage du littéral au dialectal.

Exemples

- **Noms**
- [sɛ / mɛ] « ciel » en littéral, donne en dialectal [smɛ]
- [dɛ / wɛ?] « médicament » en littéral, donne en dialectal [dwɛ:]
- [hɛ / wɛ?] « l'air » en littéral, donne en dialectal [[hwɛ:]
- [bɛ / lɛ:ʔ] « malédiction » en littéral, donne en dialectal [blɛ:]
- [wɛ / bɛ:ʔ] « épidémie » en littéral, donne en dialectal [wbɛ:]

- **Verbes**
- [ra / mɛ:] « lancer » en littéral, donne en dialectal [rmɛ:]
- [qa / sɛ:] « être sévère », en littéral, donne en dialectal [qsɛ:]
- [fɛ / dɛ:] « se sacrifier » en littéral, donne en dialectal [fdɛ:]

- [bɛ / nɛ:] « construire » en littéral, donne en dialectal [bnɛ]
- [sɛ / qa:] « arroser » en littéral, donne dialectal [sqa:]
- [bɛ/kɛ:] « pleurer » en littéral, donne en dialectal [bkɛ:]
- [hɛ / wɛ:] « aimer » en littéral, donne en dialectal [hwɛ:]
- [dɛ / nɛ:] « se rapprocher » en littéral, donne en dialectal [dnɛ:]
- [nɛ / fɛ:] « nier » en littéral, donne en dialectal [nfɛ:]
- [ra / wɛ:] « raconter » en littéral, donne en dialectal [rwɛ:]
- [kɛ / sɛ:] « vêtir » en littéral, donne en dialectal [ksɛ:]
- [nɛ / wɛ:] « espérer » en littéral, donne en dialectal [nwɛ:]
- [tʰa / ɣa:] « tyranniser » en littéral, donne en dialectal [tʰɣa:]

6. Variantes libres

On parle de variante libre lorsque deux ou plusieurs réalisations d'une même entité peuvent commuter. Ainsi, le phonème /r/ peut être réalisé [ʁ] ou [R] en français.

Exemples

[ʁoz] / [Roz]

[pʁun] / [pRun]

[mɛʁ] / [mɛR]

Le locuteur est libre de choisir la réalisation qui lui convient sans être contraint dans ce choix par le contexte, et sans changer le sens de l'énoncé.

Nous retrouvons le même phénomène aussi en arabe dialectal tunisien ; ainsi, le locuteur pourra avoir recours à des réalisations différentes pour un même sens.

Exemples

[wi:n] / [fi:n] « où »

[ke:ridh]/ [ke:rit] « papier »

[farfat^ʃu]/ [fart^ʃat^ʃu] « papillon »

[χo:] / [χu:ð] « prendre »

[fo:] / [fu:f] « regarder »

[ðwɛ:fer] / [ð^ʃwa:fer] « ongles »

[nizma] / [nazma] « étoile »

[kalsun]/ [qalsun] « caleçon »

[kalsi:t^ʃa] / [qalsi:t^ʃa] « chaussette »

[gorbi:t^ʃa] / [garbi:t^ʃa] « nœud papillon »

[mrammɛ:zi] / [mramma:zi] « maçon »

[lilla]/ [lalla] « madame »

Les variantes régionales sont aussi considérées comme des variantes libres.

7. Variantes régionales

La distinction principale au sein des dialectes tunisiens réside dans la différence entre les parlers urbains et les parlers ruraux.

Les variétés urbaines sont parlées principalement dans les grandes villes et celles situées à proximité des côtes, le reste du pays utilise des variétés rurales.

En Tunisie, on distingue six grandes aires dialectales (UNESCO, 2009) :

- Aire nord-est : Grand Tunis, Bizerte et Nabeul (péninsule du Cap Bon) ;
- Aire nord-ouest : Le Kef, Béja, Jendouba et Siliana ;
- Aire sahélienne : Sousse, Monastir et Mahdia ;
- Aire sfaxienne : Sfax et ses campagnes environnantes ainsi que les îles de Kerkennah ;
- Aire sud-est : Gabès, Médenine et Tataouine ;
- Aire sud-ouest : Gafsa, Tozeur et Nefta.

Voici quelques caractéristiques spécifiques des différentes aires dialectales :

- Les dialectes urbains (tunisois) sont la forme dialectale la plus simplifiée : usage du pronom [enti] pour désigner le « tu » masculin et rompt avec la distinction [enti] / [enta] de l'arabe littéral. Les dialectes urbains ne marquent pas le genre à la

deuxième personne, tandis que les dialectes ruraux désignent par le pronom [enti] la deuxième personne du singulier féminin, et utilisent le pronom [enta] pour le masculin. Par ailleurs, cette particularité que les dialectes urbains partagent avec le maltais, provoque la perplexité des autres arabophones.

Les dialectes urbains se distinguent par l'usage de la consonne [q] là où les dialectes ruraux utilisent la consonne [g], comme dans le mot [qa:l] signifiant « a dit », qui donne deux prononciations différentes : [qa:l] et [ge:l].

- Les variétés dans l'aire sahélienne sont marquées par l'emploi caractéristique du pronom [ɛ:ni] là où les dialectes du nord-est utilisent [ɛ:na] « moi ».
- Les dialectes ruraux suppriment la voyelle radicale finale du verbe au passé ; lorsqu'il se termine par deux voyelles, comme dans le verbe [mfɛ] « aller » qui donne dans les dialectes urbains la forme [mfɛ:w], tandis que les dialectes ruraux diront [mfu].

Les dialectes ruraux maintiennent les distinctions usuelles de l'arabe littéral. Par exemple, le dialecte sfaxien maintient des diphtongues de l'arabe littéral dans des mots comme [lɛjl] « nuit », un trait partagé par le maltais et le dialecte traditionnel des Tunisois.

Taieb Baccouche affirme que « la plupart des parlars ruraux ou villageois et même citadins se distinguent par celui de la capitale par l'usage de /e/ » (Baccouche, 1994, p. 195).

Tableau 12. Variantes régionales

Noms	Variantes rurales	Variantes urbaines	Variantes sahéliennes	Variante sfaxienne
Nuit	[le:l]	[li:l]	[le:l]	[lɛj]
chat	[gattus]	[qattus]	[qattus]	[qattus]
ail	[θo:m]	[θu:m]	[to:m]	[θawm]/ [fawm]
lumière	[ð ^ʰ aw]	[ð ^ʰ aw]	[daw]	[ð ^ʰ aw]
eau	[me:]/ [mi:]	[mɛ:]	[me:]	[ma:]
chambre	[be:t]	[bi:t]	[be:t]	[bejt]

Ces variantes concernent aussi bien les noms que les verbes :

[ze:] / [zi:] / [zɛ:], « Il est venu »

[kle:] / [kli:] / [klɛ:], « il a mangé »

[mfe:] / [mfi:] / [mfɛ:], « il est parti »

[wfe:] / [wfi:] / [wfɛ:], « il est fini »

[mle:] / [mli:] / [mlɛ:], « il a rempli »

[dre:] / [dri:] / [drɛ:], « il a su »

8. Accentuation

En français, l'accent lexical (traditionnellement appelé accent tonique) porte toujours sur la dernière syllabe d'un syntagme, sauf en cas du maintien du [ə] final (comme dans le midi).

Cet accent consiste à rendre une syllabe plus prononcée acoustiquement par rapport aux autres. Il se manifeste par des moyens prosodiques différents selon les langues, dont les plus courants sont l'allongement syllabique et la variation mélodique.

Nous pouvons dire qu'en arabe tunisien, tout comme en français, on parlera plus d'un accent de phrase que d'un véritable accent tonique.

En arabe dialectal tunisien, l'accent se posera sur la pénultième (Baccouche, 1994, p. 337) si la dernière est brève, ou alors sur la dernière si celle-ci est longue.

Exemples

[smīnɛ] « grosse »

[dāri] « ma maison »

[fāra] « mollet »

[fɛjil] « fatigué »

[sfinɛrjɛ] « carotte »

[fūl] « fève »

[ɣūl] « monstre »
[māsit] « fade »
[mējil] « penché »
[mlējkε] « ange »
[mnīn] « d'où ? »
[mrā] « femme »
[mʃē] « partir »
[nār] « feu »
[qūl] « dis ! »
[tēb] « s'est repenti »
[tlēθε] « trois »
[zār] « voisin »
[θējir] « révolté »
[ommī:] « ma mère »
[musmār] « clou »

9. Nasalisation

Compte tenu des emprunts massifs au français, langue qui oppose les voyelles nasales aux voyelles orales, le dialecte tunisien pourrait à la longue finir par introduire les nasales dans son système phonologique.

Si nous prenons l'exemple de [trɛ̃] « *train* » emprunté au français (qui se dit aussi [tri:nu] de l'emprunt à l'italien « *treno* »), il est clair que la réalisation avec une voyelle complètement dénasalisée reste relativement rare.

Au-delà des emprunts, nous constatons un début de nasalisation de voyelles dans des unités non empruntées où le trait nasal sert d'élément distinctif par rapport au littéral.

Tableau 13. Nasalisation des unités non empruntées

Arabe littéral	Arabe dialectal tunisien
[qunbula] « bombe »	[qɔ̃bla]
[mɛθqu:bɜ] « trouée »	[mɛ̃qu:bɛ]
[ʔiʒʒa:s] « poire »	[ãza:s]
[mindi:l] « serviette »	[mɛ̃di:la]
[funduq] « hôtel »	[fɔ̃duq]
[qunfud] « hérisson »	[qãfud]

CHAPITRE II : TRAITEMENT MORPHOSYNTAXIQUE

Il s'agit dans ce chapitre d'étudier les différents phénomènes syntaxiques distinctifs de l'arabe dialectal tunisien d'une part. D'autre part, nous étudierons en amont l'aspect morphologique à travers des phénomènes tels que l'affixation, nous permettant ainsi de mettre en évidence les particularités morphologiques en rapport avec l'organisation syntaxique de l'arabe dialectal tunisien.

1. Grammaire : vue d'ensemble

1.1. Principales différences grammaticales entre l'arabe littéral et l'arabe dialectal tunisien

La grammaire du dialectal tunisien est globalement proche de la grammaire de l'arabe littéral, à quelques simplifications près. Ainsi, les déclinaisons ont tendance à disparaître avec l'amuïssement des voyelles finales : le mot arabe *kitab* est normalement décliné en *kitab-on* au nominatif, *kitab-en* à l'accusatif et *kitab-in* au datif ; en dialectal tunisien, à cause du substrat berbère, le mot devient simplement *ktab* dans tous les cas.

De même, la distinction entre certains pronoms masculins et féminins a tendance à disparaître : le pronom personnel sujet à la deuxième personne du singulier, en arabe [anta] (m) et [anti] (f) devient simplement [enti] dans les deux cas (sauf dans les dialectes tunisiens du

sud et de l'ouest qui ont conservé la distinction). Cet effacement est renforcé par le fait qu'il n'existe pas de différence de conjugaison à cette personne. Par contre, le tunisien a conservé la distinction entre pronoms de la troisième personne, [huwwa] « il » et [hɛjja] « elle ».

Une autre simplification notable de la grammaire par rapport à l'arabe littéral, c'est la disparition complète du duel [ɛntumɛ:] et [humɛ:] forme pronominale pour parler de deux personnes. Le duel est une spécificité de l'arabe littéral. Cette forme représente une des grandes différences avec l'arabe dialectal tunisien.

Le duel a pratiquement disparu du dialecte tunisien, son emploi reste limité aux noms. De façon générale, on remarque que le dialecte tunisien n'a pas gardé la diphtongue [ɛj] du duel littéral (sauf pour de rares variétés régionales), celle-ci a été remplacée par la voyelle longue [i:] comme dans [jaʒɛrti:n] l'équivalent de [jaʒaratɛjn] « شجرتين » en arabe littéral.

Le duel représentant un point de rupture important avec l'arabe littéral sera étudié dans ce chapitre à différents niveaux : pronominal, nominal, adjectival, verbal.

1.2. Le genre et le nombre

1.2.1. Le genre

En français, le masculin est non marqué, c'est le féminin qui l'est, souvent par un « e » écrit en fin de mot : *petit* [pəti] – *petite* [pətit(ə)], *sorcier* [sɔʁsjɛ] – *sorcière* [sɔʁsjɛʁ]. Néanmoins, dans de nombreux cas, il n'existe aucune différence à l'oral entre les deux genres (*coupé/coupée*).

En arabe dialectal tunisien, le féminin est généralement marqué à la fin du mot par le son [a] (Caubet, Simeone-Senelle, & Vanhove, 1989) qui sert à différencier le masculin du féminin en dialectal tunisien. Ainsi, pour « chat » on dira [qatˤtˤus] et [qatˤtˤusa] pour « chatte ».

Tableau 14. Le genre

Masculin	Féminin
[farħa:n] « heureux »	[farħa:na]
[ħa:məq] « foncé »	[ħa:mqa]
[ħul] « monstre »	[ħula]
[ħlu] « sucré »	[ħlua]
[kbi:r] « grand »	[kbi:ra]
[kɛlb] « chien »	[kɛlba]
[mdawwər] « rond »	[mdawwra]
[mhɛf] « intelligent »	[mhɛffa]

[mri:ð] « malade »	[mri:ða]
[mudi:r] « directeur »	[mudi:ra]
[muʃallim] « maitre »	[muʃallma]
[qwij] « fort »	[qwijja]
[ʃɛ:jəχ] « joyeux »	[ʃɛjəχa]
[sɛkit] « silencieux »	[sɛkta]
[sɛrəq] « voleur »	[sɛrqa]
[sχun] « chaud »	[sχuna]
[tʰwi:l] « grand »	[tʰwi:la]
[wɛħid] « quelqu'un »	[wɛħda]
[wɛqif] « debout »	[wɛqfa]
[ʃasfu:r] « oiseau »	[ʃasfu:ra]

L'emprunt obéira aussi à cette règle, il ne gardera pas la marque du féminin de la langue d'emprunt, mais intégrera la grammaire de la langue d'accueil comme dans [ruba] « robe ».

1.2.2. Le nombre

1.2.2.1. Le pluriel

En ce qui concerne le pluriel tunisien, c'est la pratique de la langue et le recours au lexique qui nous renseigne pour chaque nom en usage. Néanmoins, nous pouvons distinguer certaines formes de pluriel assez constantes et fréquentes.

Tableau 15. Le nombre

Singulier	Pluriel
[qattus] (m) « chat »	[qta:tis] « chats »
[razel] (m) « homme »	[rʒe:l] « hommes »
[ʃasʃur] (m) « oiseau »	[ʃsa:fir] « oiseaux »
[muslim] (m) « musulman »	[musəlmi:n] « musulmans »
[muʃalləm] (m) « maitre »	[muʃallmi:n] « maitres »
[farħa:n] (m) « heureux »	[farħani:n] « heureux »
[wɛ:qəf] (m) « debout »	[wɛ:qəfi:n] « debout »
[bnɛjja] (f) « fille »	[bnɛ:t] « filles »
[tʃajjara] (f) « avion »	[tʃajjara:t] « avions »
[mudi:ra] (f) « directrice »	[mudira:t] « directrices »
[ħwuta] (f) « poisson »	[ħwutɛ:t] « poissons »
[ʃɛzra] (f) « arbre »	[ʃɛzra:t] « arbres »
[tuffɛ:ħa] (f) « pomme »	[tuffɛ:ħa:t] « pommes »
[sʃbəjja] (f) « pucelle »	[sʃbɛ:ja] « pucelles »
[wlijja] (f) « sainte »	[wlɛ:ja] « saintes »
[sħa:ba] (f) « parapluie »	[sħa:jeb] « parapluies »
[tasʃwi:ra] (f) « photo »	[tsʃa:wer] « photos »
[barwi:tʃa] (f) « brouette »	[bra:witʃ] « brouettes »

1.2.2.1.1. Le pluriel externe

Ce pluriel s'obtient par simple ajout d'une terminaison (suffixe) à la forme du singulier, ainsi le radical du mot au singulier ne se trouve pas vraiment affecté.

En arabe littéral, pour passer du féminin singulier au féminin pluriel, il y a allongement de la voyelle, on passe ainsi d'une voyelle courte à une voyelle longue souvent accompagnée d'un [t] final. Ainsi [sajara] signifiant « voiture » en arabe littéral donnera au pluriel [sajara:t].

On remarque le même phénomène dans le pluriel tunisien, mais pas uniquement au niveau du pluriel féminin comme en arabe littéral. Dans le dialecte tunisien la terminaison en « ε:t » ou « a:t » marque tout simplement un pluriel, que le nom soit féminin ou masculin.

Tableau 16. Pluriel externe type 1

Singulier	Pluriel
[mata:r] (m) « aéroport »	[matara:t]
[s ^ʰ ħan] (m) « assiette »	[s ^ʰ ħanε:t]
[ft ^ʰ ur] (m) « déjeuner »	[ft ^ʰ ura:t]
[stu:f] (m) « porte-monnaie »	[stu:fε:t]
[mt ^ʰ ar] (m) « pluie »	mt ^ʰ ura:t]
[ʃam] (m) « oncle paternel »	[ʃmumε:t]

[dɛm] (m) « sang »	[dmumɛ:t]
[farʃ] (m) « lit »	[fruʃɛ:t]
[ʒbal] (m) « montagne »	[ʒbulɛ:t]
[ʒmal] (m) « dromadaire »	[ʒmulɛ:t]
[bħar] (m) « mer »	[bħura:t]
[byal] (m) « mule »	[byulɛ:t]
[ħsɛ:b] (m) « calcul »	[ħsɛ:bɛ:t]
[ʃaðma] (f) « œuf »	[ʃaðmɛ:t]
[ħafɫɛ] (f) « fête »	[ħafɫɛ:t]
[nawwara] (f) « fleur »	[nawara:t]
[ʔemi:ra] (f) « princesse »	[ʔemi:ra:t]
[ħajjatʿa] (f) « couturière »	[ħajjatʿa:t]
[tʿajjara] (f) « avion »	[tʿajjara:t]
[mudi:ra] (f) « directrice »	[mudi:ra:t]
[ħwuta] (f) « poisson »	[ħutɛ:t]
[ʃɛzra] (f) « arbre »	[ʃɛzra:t]
[tuffɛ:ħa] (f) « pomme »	[tuffɛ:ħa:t]

Bien que le suffixe en [ɛ:t] et [a:t] soit la marque la plus régulière du pluriel externe, cependant, elle n'est pas l'unique. En effet, le dialecte tunisien contient d'autres marques externes de pluriel, mais elles restent moins régulières et moins productives que la première.

Nous avons constaté un autre type de pluriel externe marqué par la fermeture de la syllabe après une voyelle courte. C'est-à-dire que le mot au pluriel se termine par une consonne qui porte un signe de syllabation de cette forme « ° » qu'on appelle en arabe littéral [suku:n]. On le retrouve dans le mot « كُتُبٌ » [ktub] / « livres ».

Ces pluriels se termineront toujours en CVC, et on remarquera souvent dans le passage du singulier au pluriel la chute de la première voyelle du mot au singulier.

Tableau 17. Pluriel externe type 2

Singulier	Pluriel
[tamra] (f) « datte »	[tmar]
[ʃaðma] (f) « œuf »	[ʃðam]
[ʃaʃra] (f) « cheveu »	[ʃɛʃar]
[qamla] (f) « puce »	[qmal]
[kura] (f) « ballon »	[kwir]
[sʻāba] (f) « statue »	[sʻnab]
[ʃamʃɛ] (f) « bougie »	[ʃmaʃ]
[laħma] (f) « viande »	[lħam]
[faħma] (f) « charbon »	[fħam]
[ʔasmar] (m) « de peau mate »	[smur]
[ʔabjɛð] (m) « blanc »	[bjuð]

[ʔakħil] (m) « noir »	[kħol]
[luʕbɛ] (f) « jouet »	[luʕab]
[nuqba] (f) « trou »	[nqub]
[nukta] (f) « point »	[nkut]
[ktɛb] (m) « livre »	[ktub]

Nous pouvons citer aussi un autre pluriel externe qui marquera plus particulièrement les adjectifs et noms de métier masculins par la terminaison [i:n].

Tableau 18. Pluriel externe type 3

Masculin singulier	Masculin pluriel
[mudi:r] « directeur »	[mudi:ri:n]
[muʕallim] « maitre »	[muʕallimi:n]
[muhandis] « architecte »	[muhandsi:n]
[muħa:mi] « avocat »	[muħa:mi:n]
[bɛ:hi] « bien »	[bɛ:hi:n]
[mizjɛ:n] « beau »	[mizjɛ:ni:n]
[muħa:fið] « conservateur »	[muħa:fiði:n]
[ħa:jib] « mauvais »	[ħa:jibi:n]
[muslim] « musulman »	[musɛlmi:n]
[nɛ:dir] « rare »	[nɛ:dəri:n]
[msattik] « très bête »	[msattki:n]

Ce pluriel marque aussi quelques noms féminins représentant des parties du corps.

Tableau 19. Pluriel externe type 3 (parties du corps)

Singulier	Pluriel ¹⁹
[ʃji:n] (f) « œil »	[ʃji:ni:n]
[wðin] (f) « oreille »	[wiðni:n]
[sɛ:q] (f) « jambe »	[sɛ:qi:n]
[ji:d] (f) « main »	[ji:di:n]
[ðrɛ:ʃ] (f) « bras »	[ðrɛ:ʃi:n]

1.2.2.1.2. Le pluriel interne

Dans d'autres mots, le pluriel s'obtient par l'allongement de la voyelle en « و » qu'on appelle en arabe littéral « waw al madd ». Cette voyelle longue allonge en [u:], comme dans « فلوس » [flu:s] pour « argent ».

¹⁹Dans le tableau ci-dessus, il s'agit bien du pluriel et non pas du duel même si la forme est semblable à celle du duel. C'est un pluriel qu'on pourrait trouver dans une phrase comme :
[lji:di:nelkultmeddit] signifiant « toutes les mains se sont tendues »

Tableau 20. Pluriel interne

Singulier	Pluriel
[ʃhar] (m) « mois »	[ʃhu:r]
[dahr] (m) « espace de temps de longue durée »	[dhu:r]
[barr] (m) « surface solide »	[bru:r]
[qalb] (m) « cœur »	[qlu:b]
[fils] (m) « sou »	[flu:s]
[ʒin] (m) « génie »	[ʒnu:n]
[siħr] (m) « magie »	[sħu:r]

1.2.2.1.3. Le pluriel interne et externe

Ce pluriel s'obtient par une modification à la fois interne (infixe) et externe (suffixe) de la forme du singulier. Ce pluriel est assez fréquent dans le dialecte tunisien, et celui qui contient le plus de variétés.

Pour passer du singulier au pluriel, on observe dans certains mots un allongement par une voyelle longue notée « ʾ » qu'on appelle en arabe littéral « alif al madd ». Cette voyelle allonge en [a:] comme dans [sba:bit] « des chaussures » ou encore en [ɛ:] comme dans [mnɛ:di] « des serviettes ».

La voyelle longue « alif al madd » va engendrer une modification externe entraînant la fermeture de la syllabe finale par un [suku:n] qui se posera

sur la dernière consonne précédée par la voyelle courte [i], comme dans le mot « سكاكين » [skɛ:kin] qui signifie « couteaux ».

Tableau 21. Pluriel interne et externe type 1

Singulier	Pluriel
[qatˤtˤus] (m) « chat »	[qtˤa:tˤis]
[sɛkkina] (f) « couteau »	[skɛ:kin]
[talvza] (f) « télévision »	[tlɛ:fiz]
[karrasa] (f) « cahier »	[kra:ris]
[musma:r] (m) « clou »	[msa:mir]
[falus] (m) « poussin »	[fɛ:lis]
[barnu:s] (m) « burnous »	[bra:nis]
[ta:wla] (f) « table »	[twɛ:wil]
[sabbɛ:la] (f) « robinet »	[sbɛ:bil]
[birmi:l] (m) « bidon »	[brɛ:mil]
[marjul] (m) « teeshirt »	[mrɛ:wil]
[karahba] (m) « voiture »	[kra:hib]
[maruħa] (f) « éventail »	[mra:wih]
[arnab] (f) « lapin »	[ara:nib]
[maktib] (m) « école »	[mkɛ:tib]
[maʕmil] (m) « usine »	[mʕɛ:mil]
[kalsu:n] (m) « culotte »	[kla:sin]
[maʕsˤim] (m) « poignet »	[mʕa:sˤim]

[ħa:zib] (m) « sourcil »	[ħwɛ:zib]
--------------------------	-----------

D'autres mots subiront une modification interne et externe différente :

Tableau 22. Pluriel interne et externe type 2

Singulier	Pluriel
[bɛ:b] (m) « porte »	[bi:bɛ:n]
[za:r] (m) « voisin »	[zi:rɛ:n]
[na:r] (f) « feu »	[ni:ra:n]
[θu:r] (m) « taureau »	[θi:ra:n]

Nous avons cité les formes de pluriel les plus fréquentes, plus régulières et plus productives. Néanmoins, il existe d'autres pluriels peu productifs tels que :

[sir] (m.s) « secret » / [ʔasra:r] (m.p)

[waqt] (m.s) « temps » / [ʔawqa:t] (m.p)

On retrouvera aussi d'autres rares cas de pluriels irréguliers, où la forme du singulier sera totalement modifiée, comme dans :

- [mra:] (f.s) « femme » / [nsɛ:] (f.p) « femmes ».

1.2.2.2. Le duel

Le duel tunisien se forme par l'ajout de la terminaison [i:n] à la forme du masculin singulier, et [t:in] au féminin singulier.

En arabe dialectal tunisien le duel marque surtout les noms utilisés pour des mesures, des quantités et des durées, ainsi que pour les termes allant généralement par paires.

Tableau 23. Le duel tunisien

Noms allant par paires	Noms indiquant mesure/poids/quantité	Noms indiquant une durée
[χedi:n] « joues »	[kaʕbti:n] « deux parts »	[dq:qti:n] « deux minutes »
[marfqi:n] « coudes »	[ʃatri:n] « deux moitiés »	[ʃa:mi:n] « deux ans »
[kitfi:n] « deux épaules »	[marti :n] « deux fois »	[laħid ^f ti:n] « deux moments »
[ʃiffti:n] « deux lèvres »	[gidimti:nɛ] « deux petits morceaux »	[ʃahri:n] « deux mois »
[faχði:n] « deux cuisses »	[ʃaðimti:n] « deux œufs »	[nhari :n] « deux jours »
[fa:rti :n] « deux mollets »	[satri:n] « deux lignes »	[dɛrzi:n] « deux fois 5 min »
[rukbt:in] « genoux »	[mɣarfti:n] « deux cuillères »	[sɛʃti:n] « deux heures »

[jidi:n], « mains »	[ħa:rti:n] « une paire de quatre »	[marti:n] « deux fois »
[ʃini:n], « yeux »	[gra:mi:n] « deux grammes »	[qarni:n] « deux siècles »
[sɛqi:n], « jambes »	[ki:liti:n]] « deux mesues »	[zɛmɛʃti:n] « deux semaines »
[wiðni:n], « oreilles »	[ðrɛ:ʃi:n] « deux bras »	[waqti:n] « deux temps »
[wɛldi:n], « parents »	[ratʰli:n] « deux fois 500 g »	[liliti:n] « deux nuits »

1.2.2.2.1. Le duel masculin

Tableau 24. Duel masculin

Masculin singulier	Duel
[farʃ] « lit »	[farʃi:n]
[qsar] « château »	[qasri:n]
[nha:r] « jour »	[nha:ri:n]
[ʃhar] « mois »	[ʃahri:n] ²⁰
[star] « ligne	[satri:n]
[jwɛb] « lettre »	[jwɛbi:n]
[bɛb] « port »	[bɛbi:n]
[qalb] « cœur »	[qalbi:n]
[waqt]« heure »	[waqti:n]
[kɛ:s]« verre »	[kɛ:si:n]
[fumm]« bouche »	[fumi:n]
[ʃtar]« moitié »	[ʃatri:n]

²⁰Dans certains mots le duel est irrégulier et on remarquera ou le déplacement ou l'apparition d'une voyelle interne.

1.2.2.2. Le duel féminin

Au féminin, le [a] final des noms singuliers se transforme en [t] au duel lorsqu'ils reçoivent la terminaison [i:n].

Tableau 25. Duel féminin

Féminin singulier	Duel
ʃāʃa « bougie »	[ʃāiʃti:n]
ʃazra « arbre »	[ʃazirti:n]
dεmʃa « larme »	[dεmiʃti:n]
bɛlwa « problème »	[bɛlwti:n]
qamla « puce »	[qamilti:n]
laʃba « jeux »	[laʃibtɪ:n]
Mastra « règle plate »	[mastarti:n] ²¹
Marra « une fois »	[marrti:n]
Dabbuza « bouteille »	[dabbuzti:n]
[nawwara] « fleur »	[nawwarti:n]

En plus de la forme du duel des noms que nous avons cités, le dialecte tunisien exprime le duel en utilisant une forme composée d'un adjectif numéral [zu:z] + nom pluriel.

²¹On remarque dans le passage au duel féminin l'apparition d'une voyelle courte pour certains noms.

1.2.2.2.3. Le duel composé

Tableau 26. Le duel composé des noms

Nom singulier	Adjectif numéral + nom pluriel
[wulid] « un garçon »	[zu:zwulɛ:d] « deux garçons »
[ʃazra] « un arbre »	[zu:zʃazra:t] « deux arbres »
[tufɛħa] « une pomme »	[zu:ztufɛħa:t] « deux pommes »
[sti:lu] « un stylo »	[zu:zstilue:t] « deux stylos »
[ħwu:ta] « un poisson »	[zuzħute:t] « deux poissons »
[sirwɛl] « un pantalon »	[zu:zsrɛ:wil] « deux pantalon »
[kabbu:t] « un manteau »	[zu:zkba:bit] « deux manteaux »

Si le nom est précédé par un article défini, nous remarquons que l'adjectif numéral cardinal [zu:z] sera placé à la fin et sera précédé d'un article défini.

Tableau 27. Duel composé + article défini

Article défini + nom	Article défini + nom pluriel + article défini + adj numéral cardinal
[faʒra] « un arbre »	[ɛ/ʃfaʒra:t/ɛl/zzu:z] « les deux arbres »
[sti:lu] « un stylo »	[ɛ/ssti:luɛ:t/ɛl/zzu:z] « les deux stylos »
[ħu:ta] « un poisson »	[ɛ/ħu:tɛt/ɛl/zzu:z] « les deux poissons »
[sirwɛl] « un pantalon »	[ɛ/ssrɛ:wil/ɛl/zzu:z] « les deux pantalons »
[kabbu:t] « un manteau »	[ɛ/kba:bɛt/ɛl/zzu:z] « les deux manteaux »

1.3. L'adjectif qualificatif

L'adjectif qualificatif en arabe dialectal tunisien se place après ou avant le nom qu'il qualifie. Si celui-ci est précédé d'un article défini et que l'adjectif est indéfini, il sera considéré comme adjectif attribut (Dubois, 1973/2001, p. 17). Dans ce cas l'adjectif peut se placer aussi bien avant qu'après le nom qualifié sans rendre la construction de phrase inacceptable.

On peut dire :

- [ɛlmɛ:bɛ:rid] « l'eau est froide » ou [bɛ:ridɛlmɛ:] « froide–est–l'eau ».

L'arabe dialectal ne possédant pas d'auxiliaire « être », l'adjectif sera interprété comme faisant partie de groupe verbal.

On ne peut pas supprimer l'adjectif dans cette phrase, car cela rendra la construction syntaxiquement incorrecte.

Lorsque le nom qualifié n'est pas précédé de l'article défini [ɛl], l'adjectif qualificatif se placera toujours après le nom, et sera considéré comme épithète, appartenant au groupe nominal :

On peut dire : [hɛ:ðɛmɛ:bɛ:ridʒmid] « c'est une eau froide qui s'est gelée », mais on ne peut pas dire [hɛ:ðɛbɛ:ridmɛ:ʒmid] « c'est une froide–eau qui s'est gelée ».

Si on supprime l'adjectif dans cette phrase, cela ne rend pas la phrase incorrecte et l'on obtient [hɛ:ðɛmɛ:ʒmid] « c'est une eau qui s'est gelée ».

En arabe dialectal tunisien, nous remarquons deux formes d'adjectifs qualificatifs assez constantes et productives :

- Adjectif à forme simple
- Adjectif verbal (Dubois, 1973/2001, p. 18) : participe passé à valeur d'adjectif.

1.3.1. Adjectif à forme simple

[aħmar] « rouge »

[akħal] « noir »

[asfir] « jaune »

[ðkij] « intelligent »

[fɛ:riχ] « vide »

[ħa:r] « piquant »

[ħluw] « sucré »

[mas^ˈri] « égyptien »

[mɛ:lɛħ] « salé »

[miljɛ:n] « plein »

[mizjɛ:n] « beau »

[qa:ris] « acide »

[rzi:n] « lourd »

[s^ˈɣi:r] « petit »

[smi:n] « gros »

[tu:nsi] « tunisien »

[t^ʰwi:l] « grand »

1.3.2. Adjectif verbal : participe passé à valeur d'adjectif

[mad^ʰfur] « tressé »

[manqu:b] « troué »

[maqlub] « retourné »

[maʃnuq] « pondu »

[masruq] « volé »

[mat^ʰruz] « brodé »

[mɛblul] « mouillé »

[mɛʃʃuf] « dégonflé »

[maħlul] « ouvert »

[mɛsru:q] « volé »

[mɛʃ^ʰfi] « éteint »

[mɛzrub] « pressé »

[mɛzbur] « obligé »

[mɛzruħ] « blessé »

[mfarhɛd] « épanoui »

[mhɛntil] « mal habillé »

[mitɣɛʃif] « fâché »

[mittɛkj] « étendu »

[mkarhɛb] « électrique »

[mniddj] « humide »

[mramd^ʕin] « se dit d'une personne de mauvaise humeur parce qu'elle
jeune »

[msɛkkir] « fermé »

[msuħib] « qui sort avec une fille »

[dɛ:jiχ] « évanoui »

[fɛ:jeq] « réveillé »

[fɛdid] « ennuyé »

[ha:bit^ʕ] « qui descend »

[rɛ:qɛd] « endormi »

[s^ʕa:jim] « qui jeune »

[ʃɛ:jeħ] « sec »

[ʃɛ:jiχ] « très content »

[sɛ:kɛt] « silencieux »

[bɛ:jit] « rassis », « de la veille »

Ces deux formes d'adjectif ne sont pas les seules, mais nous avons choisi de citer les formes les plus constantes et aussi celles qui ont été le plus intégrées par les emprunts au français.

L'adjectif qualificatif tunisien s'accorde en nombre et en genre. Il obéit aux mêmes règles de formation du pluriel et du féminin que le nom. Cependant, on remarque de façon générale que le pluriel est neutre dans la plupart des adjectifs (sauf pour certaines variantes régionales), c'est-à-dire qu'il n'y a pas de distinction de genre au pluriel.

Tableau 28. Accord de l'adjectif qualificatif en genre et en nombre

Masculin sing /Féminin sing	Masculin pluriel /Féminin pluriel
[ħluw] « sucré » / [ħluwa] « sucrée »	[ħluwi:n] « sucré(e)s »
[kbi:r] « grand »/ [kbi:ra] « grande »	[kba:r] « grand(e)s »
[ħa:jib] « moche » / [ħa:jbɛ] « moche »	[ħa:jbi:n] « moch(e)s »
[mizjɛ:n] « beau » / [mizjɛ:nɛ] « belle »	[mizjɛ:ni:n] « beaux », « belles »
[bhi:m] « bête » / [bhi:mɛ] « bête »	[bhɛ:jim] « bêtes »
[qsi:r] « petit » / [qsi:ra] « petite »	[qsa:r] « petit(e)s »
[mistɛbrid] « enrhumé »/ [mistɛbirdɛ] « enrhumée »	[mistɛbirdi:n] « enrhumé(e)s »
[mlawwaħ] « qui a été jeté »/ [mlawwħa] « qui a été jetée »	[mlawwħi:n] « qui ont été jeté(e)s »

[mʕassil] « mielleux » / [mʕasslɛ]	[mʕassli:n] « mielleux », « mielleuse »
[mraqqaʕ] « raccommodé » / [mraqqaʕa]	[mraqqaʕi:n] « raccommodé(e)s » « raccommodée »
[fɛ:him] « qui a compris » / [fɛ:hmɛ]	[fɛ:himi:n] « qui ont compris » « qui a compris »
[nɛ:dim] « qui regrette » / [nɛ:dmɛ]	[nɛ:dmi:n] « qui regrettent » « qui regrette »
[ʃɛ:tʕir] « futé » / [ʃɛ:tʕra] « futée »	[ʃɛ:tʕri:n] « futé(e)s »
[mɛ:jil] « penché » / [mɛ:jlɛ]	[mɛ:jli:n] « penché(e)s » « penchée »
[lɛ:ħim] « soudé » / [lɛ:ħmɛ]	[lɛ:ħmi:n] « soudé(e)s »

Lors du passage du masculin singulier au féminin singulier et du masculin singulier au pluriel, on remarque la chute de la dernière voyelle courte au niveau du participe à valeur d'adjectif.

1.4. Les possessifs

1.4.1. L'adjectif possessif

En arabe dialectal tunisien, ainsi qu'en arabe littéral, l'adjectif possessif se place à la fin du mot et s'accorde en genre et en nombre.

Tableau 29. Accord de l'adjectif possessif

Nom masculin + Adj. Possessif
[musma:ri] « mon clou »
[musma:rik] « ton clou »
[musma:ru] « son clou » (il)
[musma:rɥɛ] « son clou » (elle)
[musma:rɥɛ] « notre clou »
[musmai:rkɔm] « votre clou »
[musma:rɥɔm] « leur clou »
[msa:mri:] « mes clous »
[msa:mrik] « tes clous »
[msa:mru] « ses clous » (il)
[msa:mirɥɛ] « ses clous » (elle)
[msa:mirɥɛ] « nos clous »
[msa:mirkɔm] « vos clous »
[msa:mirɥɔm] « leurs clous »

Nom féminin + Adj. Possessif
[karhabti] « ma / voiture »
[karhabtik] « ta / voiture »
[karhabtu] « sa / voiture » (il)
[krahbithɛ] « sa / voiture » (elle)
[krahbitna] « notre /voiture »
[krahbitkɔm] « votre / voiture »
[krahbithɔm] « leur / voiture »
[kra:hi:] « mes / voitures »
[kra:hbik] « tes / voitures»
[kra:hbu] « ses / voitures » (il)
[kra:hibhɛ] « ses / voitures » (elle)
[kra:hibnɛ] « nos / voitures »
[kra:hibkum] « vos / voitures »
[kra:hibhum] « leurs / voitures »

1.4.2. Les pronoms possessifs

En plus des adjectifs possessifs, il est possible d'exprimer la possession en arabe dialectal tunisien au moyen de pronoms possessifs comme en français.

On en compte sept :

- [mtɛ:ʃi] → le mien / la mienne / les mien(ne)s
- [mtɛ:ʃik] → le tien / la tienne / les tien(ne)s
- [mtɛ:ħħɛ] → le sien (à elle) / la sienne (à elle) / les sien(ne)s (à elle)
- [mtɛ:ʃu] → le sien (à lui) / la sienne (à lui) / les sien(ne)s (à lui)
- [mtɛ:ʃnɛ] → le, la, les nôtre(s)
- [mtɛ:ʃkum] → le, la, les vôtre(s)
- [mtɛ:ħhum] → le, la, les leur(s)

La particularité du pronom possessif tunisien, c'est qu'il s'accorde en genre et nombre au niveau des personnes, mais pas au niveau de l'objet possédé.

Exemples

- [ɛlkɛ:smtɛ:ʃi] « le-verre-mien » / [ɛlki:sɛ:nmtɛ:ʃi] « les-verres-miens ».
- [ɛddabu:zɛmtɛ:ʃi] « la-bouteille-mienne » / [ɛddbɛ:bizmtɛ:ʃi] « les-bouteilles-miennes ».

Il y a souvent une assimilation du son [ʃ] par le son [ħ] au niveau des pronoms possessifs de la troisième personne du singulier et du pluriel. On retrouvera donc [mtɛ:ħħɛ] au lieu de [mtɛ:ʃħɛ], et [mtɛ:ħħum] au lieu de [mtɛ:ʃhum].

1.5. Les interrogatifs

L'interrogation en arabe dialectal tunisien marque une rupture totale avec la forme interrogative de l'arabe littéral.

En arabe dialectal tunisien, la forme interrogative simple est introduite par des « mots interrogatifs » de nature différente :

- Adverbes interrogatifs
- Adjectifs interrogatifs
- Pronoms interrogatifs

Cependant, les interrogations totales en arabe dialectal tunisien sont souvent formulées par suffixation et sont donc différentes de celles du français.

1.5.1. Segments interrogatifs

- [ε:ʃ] « qu'est-ce que ? » → [ε:ʃzi:ttaʃmil] « qu'est-ce que tu es venu faire ? ».
- [mtɛʃε:ʃ] / [ʃalɛ:ʃ] « pourquoi ? » → [ʃalɛ:ʃmʃi:t] « pourquoi es-tu parti ? ».
- [kifɛ:ʃ] « comment ? » → [kifɛ:ʃmʃi:t] « comment es-tu parti ? ».
- [waqtɛ:ʃ] / [imtɛ] / [mtɛ:n] « quand ? » → [waqtɛ:ʃmʃi:t] « quand es-tu parti ? ».
- [wi:n] / [fi:n] « où » → [wi:nmʃi:t] « où tu es parti ? ».
- [ʃku:n] « qui ? », comme dans : [ʃku:nʒɛ] « qui est venu ? ».

- [ʃku:ni] « qui » féminin singulier, comme dans [ʃku:niləmra:] qui donne littéralement « qui est la femme ? », dans le sens de « qui est cette femme ».
- [ʃku:nu] « qui » masculin singulier, comme dans [ʃku:nuɛrrazil] « qui est l'homme ? » dans le sens de « qui est cet homme ».
- [ʃku:nhum] « qui » pluriel féminin et masculin, comme dans :
 - [ʃku:nhumɛnnɛ] « qui sont les femmes » dans le sens de « qui sont ces femmes ».
 - [ʃku:nhumɛrrzɛ:l] « qui sont ces hommes » dans le sens de « qui sont ces hommes ».

Une autre catégorie désigne des objets :

- [ʃnuwwa] pronom interrogatif masculin singulier « quoi ? » ou « qu'est-ce que » comme dans [ʃnuwahɛ:ðɛ] « qu'est-ce que c'est que ça? ».
- [ʃnijja] « quoi » pronom interrogatif féminin singulier comme dans [ʃnijjaddabbuzahɛ:ði] « c'est quoi cette bouteille ? ».
- [ʃnu:ma] « quoi », pour le pluriel comme dans :
 - [ʃnu:maddbɛ:bizhɛðu:mɛ] « c'est quoi ces bouteilles ? ».
 - [ʃnumassrɛ:wilhɛðu:mɛ] « c'est quoi ces pantalons ? ».
- [ɛnɛ:] « quel ? » segment interrogatif neutre, comme dans :
 - [ɛnɛra:zil] « quel homme ? ».
 - [ɛnɛmra:] « quelle femme ? ».
 - [ɛnɛkorsi] « quelle chaise ? »

- [ɛnɛ:hu] « lequel ? » masculin singulier.
- [ɛnɛ:hi] « laquelle ? » féminin singulier.
- [ɛnɛ:hum] « lesquels ? » masculin pluriel et féminin pluriel « lesquelles ».

1.5.2. Interrogation totale avec suffixation

bdi:tɛʃ → ai-je commencé ?

bdi:tɛʃ → as-tu commencé (fém/masc)?

bdɛ:ʃ → a-t-il commencé ?

bdɛ:tɛʃ → a-t-elle commencé ?

bdi:nɛ:ʃ → avons-nous commencé ?

bdi:tu:ʃ → avez-vous commencé ?

bdɛ:wʃ → ont-ils commencé ?

bdɛ:wʃ → ont-elles commencé ?

Nous démontrerons dans la troisième partie de la présente étude l'intégration des formes interrogatives citées au niveau des emprunts lexicaux au français.

1.6. La négation

En arabe dialectal tunisien la négation est généralement marquée par les affixes : [mɛ]... [ʃ].

La forme négative est souvent composée de deux parties : le préfixe [mɛ] et le suffixe [ʃ]. Le premier élément se met devant le verbe, et le second qui est une réduction du mot « *chay* » (chose, objet), se place après.

Pour apporter une réponse négative brève à une question, on utilise la forme tonique « non » qui donne en dialecte tunisien [lɛ]²², qui est la même en arabe littéraire dans ce cas précis.

Tableau 30. Marques de négation [mɛ] et [ʃ]

Forme affirmative	Forme négative
[ftar] « il a déjeuné »	[mɛftarʃ] « il n'a pas déjeuné »
[jɔʃtur] « il déjeune »	[mɛjɔʃturʃ] « il ne déjeune pas »

En plus de la forme négative que nous avons citée plus haut, il existe dans le dialecte tunisien de même qu'en français d'autres moyens pour exprimer la négation, à savoir des expressions et des locutions négatives.

²²La négation isolée [lɛ] qui signifie « non » peut être rajoutée au début de la phrase négative afin de renforcer la négation.

Le dialecte tunisien possède ses propres expressions et locutions négatives qui sont complètement différentes de celles de l'arabe littéraire :

- [mɛ... ʃɛj...] « ne... rien... » → [mɛqultʃɛj] « Je n'ai rien dit ».
- [mɛ... ɦattɛ...] « ne... aucun... » → [mɛʃri:ɦattɛsirwɛ:l] « Je n'ai acheté aucun pantalon ».
- [mɛ... lɛ... lɛ...] « ne...ni...ni...» → [mɛʃandilɛkteblekurrasa] « je n'ai ni livre ni cahier ».
- [mɛʃa:ʃ...] « ne... plus » → [mɛʃa:ʃtikðib] « ne mens plus ! ».
- [mɛʃa:ʃ... zəmlɛ] « ne... plus jamais » → [mɛʃa:ʃtikðibzɪmlɛ] « ne mens plus jamais ! ».
- [ʃəmri:mɛ...] « jamais... ne » → [ʃəmri:mɛnikðib] « jamais je ne mens ».

Il existe encore d'autres expressions de négation en plus de celles que nous avons citées, telles que : [muʃ] : qui signifie « ce n'est pas », comme dans : [muʃlɛzim] « ce n'est pas la peine ». Nous n'avons cité que les marques de négation les plus fréquentes, et celles dont nous décrirons l'intégration au niveau de l'emprunt lexical au français, dans la deuxième partie consacrée à l'étude de l'intégration de l'emprunt.

1.7. Le pronom

1.7.1. Les pronoms personnels

Les pronoms personnels en arabe littéral sont partagés en deux catégories :

- Pronoms personnels pour les présents « ضمير الحاضر », ce sont ceux qu'on utilise pour s'adresser directement à des personnes ou pour parler de soi : « Je, tu, nous, vous ».
- Pronoms personnels pour les absents « ضمير الغائب », ce sont ceux qu'on emploie pour parler des absents : « il, elle, ils, elles ».

Le dialecte tunisien reproduit le pronom personnel de l'arabe littéral à quelques différences près. Cette différence réside principalement dans l'absence du duel en tant que pronom personnel.

Il est néanmoins possible en arabe dialectal tunisien de désigner deux personnes, en associant la deuxième personne du pluriel et l'adjectif numéral [zu:z] qui signifie « deux ».

Exemples

- 3ème pers du pluriel (pour absents) [hu:mɛ] + adjectif numéral cardinal [zu:z] soit : [hu:mezzu:z], l'équivalent de « eux deux » en français.

- 3ème pers du pluriel (pour présents) [ɛntu:mɛ] + adjectif numéral cardinal [zu:z] soit : [ɛntu:mɛzzu:z], l'équivalent de « vous deux » en français.
- 1 ère pers du pluriel [aħnɛ] + adjectif numéral cardinal [zu:z], soit : [aħnɛzzu:z], l'équivalent de « nous deux ».

Tableau 31. Pronoms personnels pour les présents

Français	Dialecte tunisien	Arabe littéral
Je	[ɛ:na] / [ɛ:ni] / [nɛ:j]	[ɛnɛ:] أَنَا
Tu (m)	[ɛnti] / [ɛnta]	[ɛntɛ] أَنْتَ
Tu (f)	[ɛnti]	[ɛnti] أَنْتِ
Duel (vous deux)	[ɛntu:mɛzzuz] / [ɛntumɛzzu:z] (variante)	[ɛntumɛ:] أَنْتُمَا
Nous	[aħnɛ] / [naħnɛ] / [ħni]	[nɛħnu] نَحْنُ
Vous (m)	[ɛntu:mɛ] / [ɛntum] (variante)	[ɛntum] أَنْتُمْ
Vous (f)	[ɛntu:mɛ] / [ɛntum] (variante)	[ɛntunne] أَنْتُنَّ

Tableau 32. Pronoms personnels pour les absents

Français	Dialecte tunisien	Arabe littéral
Il	[huwwa]	[huwwɛ] هُوَ
Elle	[hɛjja]	[hijjɛ] هِيَ
Duel (eux deux)	[hu:mazzu:z]	[humɛ:] هُمَا
Ils	[hu:ma]	[hum] هُمْ
Elles	[hu:ma]	[hunɛ] هُنَّ

On remarque qu'il existe parfois, pour un seul pronom, différentes variantes libres; il s'agit pour la plupart de variantes régionales.

Comme en français et en arabe littéral, le pronom personnel tunisien se place au début de la phrase déclarative.

Exemple

[ɛ:naissmisa:rɾa] « Moi, je m'appelle Sarra ».

1.7.2. Les pronoms démonstratifs

En dialecte tunisien, il n'y a pas de distinction entre pronom et adjectif démonstratif. On ne retiendra que le pronom démonstratif qui remplira les deux fonctions comme en arabe littéral.

Exemples

[lgattuħɛ:ðɛʃri:tuamaħɛ:ðɛʃmaltuɛ:na] soit littéralement : « Le- gâteau- ce-je l'ai acheté, mais celui-ci je l'ai fait moi-même ». Dans le sens de « ce gâteau-ci je l'ai acheté, mais celui-ci je l'ai fait moi-même. ».

Nous constatons que le pronom démonstratif tunisien peut se placer devant, ou après le nom si celui-ci est précédé par un article défini sans affecter le sens de la phrase, comme dans :

[ħɛ:ðɛlqatʰʰu:ssmtɛʃsunja] / [ɛlqatʰʰu:shɛ:ðɛmtɛʃsunja]

« Ce / le chat-ci/de/ Sonia » « Le chat/ ci/de/ Sonia »

Si le nom n'est pas précédé d'un article défini, il pourrait avoir une valeur présentative et prendre la forme de locution verbale présentative, exprimée en français par « c'est ».

Exemples

[ħɛ:ðɛqatʰʰu:s sunja] « C'est le chat de Sonia »

[ħɛ:ðɛsunja] « C'est Sonia »

Certains pronoms démonstratifs tunisiens ressemblent phonologiquement à ceux de l'arabe littéral tel que : « hε:ðε » et « hε:ði ». Cependant, il existe beaucoup de différences sur le plan syntaxique.

Si tous les pronoms démonstratifs tunisiens peuvent se placer avant ou après le sujet sans changement de sens, en arabe littéral ceci ne fonctionne pas avec tous les pronoms démonstratifs.

Exemples

On peut dire : [hε:ðεlweledu] « الولد هذا » → « Ce garçon ».

Ou bien [εlweleduhε:ðε] « هذا الولد » → « garçon ce ».

On peut dire : [hε?ulε?il?εwlε:d] « هؤلاء الأولاد » → « ces garçons », mais on ne peut pas dire [εl?εwlε:duhε?ulε?] « هؤلاء الأولاد » → « garçons ces ».

Contrairement au français et à l'arabe littéral, le dialecte tunisien ne différencie pas au pluriel les pronoms démonstratifs pour les choses proches et pour les choses éloignées.

D'autre part, si le pronom démonstratif tunisien distingue le nombre, il ne marque en genre que les pronoms démonstratifs singuliers.

La seule exception où le genre au pluriel est marqué, c'est au niveau d'une variante régionale du sud : « hε̃ðu:na » → « celles-ci, celles-là ».

On compte en tout six pronoms démonstratifs tunisiens (Baccouche & Mejri, 2004, p. 51), avec des variantes libres ou régionales.

Tableau 33. Pronoms démonstratifs

Pronoms démonstratifs tunisiens	Pronoms démonstratifs français
hε:ðε	Ceci, celui-ci
hε̃ðε:kε	Cela, celui-là
hε:ði	Celle-ci
hε̃ði:kε	Celle-là
hε̃ðu:mε	Ceux-ci, celles-ci
hε̃ðu:kum	Ceux-là, celles-là

Nous remarquons que le dialecte tunisien a calqué ces pronoms démonstratifs sur la racine du pronom démonstratif de l'arabe littéral « هذا » [hε:ðε] en y ajoutant ses propres terminaisons.

1.8. L'article

L'article est un élément qui accompagne et modifie le nom. Il peut avoir des fonctions et des formes différentes selon le type d'accord qu'il régit.

Néanmoins, la fonction fondamentale de l'article concerne le trait « défini » et « indéfini » du nom.

1.8.1. L'article défini

L'article défini se place devant le nom aussi bien en arabe littéral qu'en arabe dialectal tunisien.

En arabe littéral comme en arabe dialectal tunisien, il n'existe qu'un article : [əl] pour le féminin et le masculin, pour le singulier et le pluriel.

1.8.2. L'article indéfini

En arabe littéral et en arabe dialectal tunisien, lorsque le nom n'est pas accompagné d'un article défini, il est dit indéterminé ou indéfini.

Tableau 34. L'article

Article défini	Article indéfini
[ɛlbagra] « la vache » [ɛlbagra:t] « les vaches »	[bagra] « vache » [bagra:t] « vaches »
[ɛlbneɟja] « fille » [ɛlbne:t] « les filles »	[bneɟja] « fille » [bne:t] « filles »
[ɛlqat ^ʕ t ^ʕ u:s] « le chat » [ɛlqat ^ʕ a:tis] « les chats »	[qat ^ʕ t ^ʕ us] « chat » [qt ^ʕ a:tis] « chats »

On remarquera à l'oral souvent la chute de la voyelle [ɛ] de l'article [ɛl], et on entend seulement le son [l].

1.8.3. Assimilation de l'article défini

On parle d'assimilation de l'article défini lorsque l'article [ɛl] se place devant le substantif qu'il détermine, et que celui-ci commence par ce qu'on appelle en arabe littéral des « consonnes solaires » (en référence au soleil [ʃɛms]).

Le [l] de l'article défini [ɛl] est remplacé par le [ʃ] dans [ʃɛms], ce qui entraîne un redoublement (gémination) de la consonne initiale :

[ɛl-ʃɛms] devient donc [ɛʃ-ʃɛms].

Ces consonnes sont : [ʃ] / [ɛʃʃɛms] « le soleil », [n] / [ɛnnha:r] « le jour », [d] / [ɛddruʒ] « l'escalier », [r] / [ɛrru:z] « le riz », [z] / [ɛzzi:t]

« l'huile », [s] / [εssmε] « le ciel », [s^ʕ] / [εs^ʕs^ʕa:bun] « le savon », [ð] / [εððhεb] « l'or », [t] / [ettmar] « les dattes », [t^ʕ]/[et^ʕt^ʕajara] « l'avion ».

1.9. Les prépositions

Les prépositions qu'on retrouve en arabe dialectal tunisien sont les mêmes que celles de l'arabe littéral avec quelques modifications phonologiques.

Dans une phrase, pour introduire un complément désignant une direction, on utilisera en arabe dialectal tunisien la préposition [li], qui serait l'équivalent du « ل » en arabe littéral qui signifie « à » et « pour », et de la préposition « à » en français.

La préposition [li] se place après le verbe et avant le COD :

- [mε:ʃilidda:r] « Je vais à la maison ».
- [mʃi:tlittbi:b] « je suis allé au médecin ».
- [hezzi:tulilmεktib] « je l'ai emmené à l'école ».

Pour exprimer « dans » en arabe dialectal, on utilisera [fi] comme en arabe littéral :

- [fammεfa:rfidda:r] « il y a une souris dans la maison »
- [εlkarra:safilqzar] « le cahier est dans le tiroir ».

Pour exprimer « de », on utilisera en arabe dialectal la préposition [min] :

- [zibtuminda:ri] « je l'ai ramené de ma maison ».
- [minʕandʃku:nʃri:tu] « de chez qui tu l'as acheté ? ».

Là où le français va utiliser la préposition « sur », l'arabe dialectal tunisien utilisera [ʃal] :

- [qa:ʕedʃalkɔrsi] « il est assis sur la chaise ».
- [nektibʃalkarra:sa] « j'écris sur le cahier ».

Pour exprimer « avec », on utilisera en arabe dialectal [bi] pour les objets et [mʃa] pour les personnes :

- [nektibbilqlɛm] « j'écris avec un crayon ».
- [zi:tmʃara:ʒli] « je suis venue avec mon mari ».

Dans leur passage en arabe dialectal tunisien les emprunts lexicaux au français vont se combiner avec ces prépositions.

1.10. La phrase

Il est utile de souligner que la syntaxe représente le domaine où la rupture avec le littéral est la plus grande (Mejri, Mosbah, & Sfar, 2009).

Si le littéral relève des langues casuelles, qui, grâce aux flexions, marquent les fonctions syntaxiques des unités lexicales dans le cadre de la phrase, il n'en va pas de même du dialectal qui substitue au marquage casuel une rigidité très contrainte dans l'ordre des mots et qui compense dans certains cas la disparition des formes fléchies par un recours plus important aux éléments prépositionnels.

Une phrase comme « كَلَّمَ الْمَعْلَمُ التَّلْمِيذَ » [kɛllɛmɛlmuɣllimɛttilmi:ðɛ] (parler-[accompli]-le-maitre-le-élève) donne lieu selon les marques casuelles utilisées aux deux énoncés suivants :

- كَلَّمَ الْمَعْلَمُ التَّلْمِيذَ [kɛllɛmɛlmuɣllimɛttilmi:ðɛ] (parler-[accompli]-le maitre-[nominatif]-le-élève-[accusatif]) qui signifie « Le maitre a parlé à l'élève ».
- كَلَّمَ التَّلْمِيذُ الْمَعْلَمَ [kɛllɛmɛlmuɣllimɛttilmi:ðu] (parler-[accompli]-le maitre-[accusatif]-le-élève-[nominatif]) qui signifie « L'élève a parlé au maitre ».

Le dialectal tunisien partage avec le français les mêmes contraintes dans l'ordre des mots et réalise de deux manières différentes les mêmes énoncés.

Exemples

- كَلَّمَ المَعْلَمُ التَّلْمِيذَ [kellɛmɛlmuʃlimɛttilmi:ð] / « le maitre a parlé à l'élève ».
- كَلَّمَ التَّلْمِيذُ المَعْلَمَ [kellɛmɛttilmi:ðɛlmuʃlim/ « l'élève a parlé au maitre ».

2. La conjugaison : vue d'ensemble

2.1. L'infinitif

La racine du verbe arabe est souvent trilitère (composée de trois consonnes) comme dans les verbes *mlk* (notion de *posséder*) ou encore *ktb* (notion *d'écrire*). La structure du verbe trilitère est monosyllabique suivant le modèle ccv, ou ccv ce (Ouerhani, 2009) qui entraîne la suppression de la « hamza » ainsi que la voyelle qui la suit.

Pour rendre l'infinitif, en arabe de façon générale et en arabe dialectal tunisien, il faut faire appel au verbe conjugué à l'accompli (passé), à la troisième personne du masculin singulier. C'est en effet la forme la plus courte puisqu'elle est dénuée de tout élément dérivationnel.

Quant à l'infinitif tunisien, sa forme a été calquée sur l'infinitif arabe, ce qui donnera des racines souvent trilitères comme dans : [mfɛ] « partir », [klɛ] « manger », [nɛɛ] « oublier », [bra:] « guérir »...

2.2. Le duel au niveau du verbe

Les pronoms du duel de l'arabe littéral, et la conjugaison à ces personnes ont été remplacés par leurs équivalents du pluriel (utilisée en arabe littéral seulement pour des groupes de trois personnes ou plus).

Ainsi, une phrase comme [ʔɛntumɛ:təʔkulɛ:ni] (arabe littéral) « تَأْكُلَانِ أَذْ تَمَا » qui signifie en français « vous (2 personnes) mangez », donnera en dialecte tunisien [ɛntu:mɛte:klu]. De même « هَا يَأْكُلَانِ » [humɛ:jɛktubɛ:ni] signifiant « eux (deux) écrivent » donnera en dialecte tunisien [hu:mɛjiktbu].

Tableau 35. Le duel au niveau verbal

Arabe littéral	Dialecte tunisien
أَذْ تَمَاتْ كَتَّ بَانِ [ʔɛntumɛ:təktubɛ:ni] « vous (deux) écrivez »	[ɛntu:mɛtiktbu]
هَا يَأْكُلَانِ [humɛ:jɛktubɛ:ni] « eux (deux) écrivent »	[hu:mɛjiktbu]
أَذْ تَمَاتْ شَرِبَانِ [ʔɛntumɛ:tɛʃrabɛ:ni] « vous (deux) buvez »	[ɛntu:mɛtuʃɔrbu]

ها ي شربان [humɛ:jɛʃrabɛ:ni] « eux (deux) boivent »	[hu:mɛjuʃɔrbu]
أذ تما ت قرآن [ʔentumɛ:tɛqraʔɛ:ni] « vous (deux) lisez »	[ɛntu:mɛtɛqra:w]
ها ي قرآن [humɛ:jɛqraʔɛ:ni] « eux (deux) lisent »	[hu:mɛjɛqra:w]

2.3. Verbes pronominaux et verbes aspectuels

2.3.1. Verbes pronominaux

Il est important de noter qu'en arabe dialectal tunisien il n'y a pas de verbes pronominaux comme en français, cependant il y a les moyens d'exprimer la même chose de façon différente, et cela même pour les verbes empruntés.

Ainsi, si l'équivalent du verbe « laver » en arabe dialectal tunisien est [ɣsɛl], l'équivalent du verbe pronominal « se laver » pourrait être exprimé par la combinaison du verbe [ɣsɛl] « laver » et le COD [ru:ħu] « lui-même ». Ceci donnerait en français l'équivalent de « laver soi-même ».

Le verbe pronominal « se laver » conjugué au passé donnera en arabe dialectal tunisien :

[ɣsɛltru:ħi] → *J'ai lavé moi-même.*

[ɣsɛltru:ħik] → *Tu as lavé toi-même.*

[ɣsɛlru:ħu] → *Il a lavé lui-même.*

[ɣsɛlitru:ħa] → *Elle a lavé elle-même.*

[ɣsɛlnɛrɛw:ħna] → *Nous avons lavé nous-mêmes.*

[ɣsɛlturwɛ:ħkum] → *Vous avez lavé vous-même.*

[ɣsɛlurwɛ:ħhum] → *Ils/elles ont lavé elles-mêmes.*

Nous pouvons aussi interpréter par défaut qu'il s'agit d'un emploi équivalent au verbe pronominal en français si le verbe est employé seul, sans complément, comme dans : [ɣsɛlt] « je me suis lavé ».

2.3.2. Verbes aspectuels

On entend par « verbes aspectuels » (Baccouche & Mejri, 2004), des verbes qui viennent s'associer à d'autres verbes pour indiquer et préciser le développement du procès :

- [qʃɛd] « il est resté » + verbe → [qʃɛdjɪfakkir] « il a continué de réfléchir ».
- [bdɛ:] « il a commencé » + verbe → [bdɛ:jɪtfakkir] « il a commencé à se rappeler ».
- [xɔɛ:] « il a pris » + verbe → [xɔɛ:jɔtɔbl] « il a pris-téléphoner ».
- [ħɛb] « il a voulu » + verbe → [ħɛbjɛrʒaʃ] « il a voulu revenir ».
- [ʒɛ:] « il est venu » + verbe → [ʒɛ:jdu:r] « il est venu-tourner ».

- [mfɛ] « il est parti » + verbe → [mfɛjtajjib] « il est parti cuisiner ».
- [mɛ:zɛ:lki] « il vient de » + verbe → [mɛ:zɛ:lkiqa:m] « il vient de se lever ».
- [qa:m] « il s'est levé » + verbe → [qa:mjaftaħ] « il s'est levé-danser ».

2.4. Temps et aspects

L'accompli et l'inaccompli sont deux spécificités de la langue arabe de façon générale, mais aussi du dialecte tunisien. Il s'agit de deux temps ou plutôt de deux aspects. L'un sert à exprimer tout fait écoulé et on l'appelle *l'accompli* (le passé). Quant au second, il sert à exprimer tout fait qui n'est pas écoulé (le présent ou le futur), c'est *l'inaccompli*.

Le fait que le dialecte tunisien ne dispose que de deux aspects ne veut nullement dire qu'il n'est pas en mesure de saisir toutes les subtilités temporelles.

En effet, en plus de l'accompli et de l'inaccompli, l'arabe reproduit aussi la plupart des temps que nous retrouvons en français, c'est à dire : l'imparfait, l'impératif, et le futur proche.

Cependant, certains seront plus fréquents que d'autres dans l'usage quotidien de la langue. Il existe des différences significatives de morphologie verbale entre le dialectal tunisien et l'arabe littéral.

2.4.1. L'accompli

Tableau 36. L'accompli en arabe littéral

Verbe [harabɛ] « fuir »
[harabtu] (je)
[harabtɛ] (tu masculin)
[harabti:] (tu féminin)
[harabtumɛ:] (vous deux)
[harabnɛ:] (nous)
[harabtum] (vous masculin)
[harabtunna] (vous féminin)
[harabɛ] (il)
[harabɛt] (elle)
[harabɛ:] (eux deux)
[harabɛtɛ:] (elles deux)
[harabu:] (ils)
[harabna] (elles)

Tableau 37. Accompli en arabe dialectal tunisien

[hrab] « fuir »
[hrabit] (je)
[hrabit] (tu)
[hrab] (il)
[harbit] (elle)
[hrabna] (nous)
[hrabtu] (vous féminin / vous masculin)
[harbu] (ils/elles)

2.4.2. L'inaccompli

Tableau 38. L'inaccompli en arabe littéral

Verbe [harabɛ] « fuir »
[ʔɛhrabu] (je)
[tɛhrabu] (tu masculin)
[tɛhrabi:na] (tu féminin)
[tɛhrabɛ:ni] (vous deux)
[nɛhrabu:] (nous)
[tɛhrabu:na] (vous masculin)
[tɛhrabna] (vous féminin)
[jɛharabu] (il)
[tɛhrabu] (elle)

[jɛhrabɛ:ni] (eux deux)
[tɛhrabatɛ:ni] (elles deux)
[jɛhrabu:nɛ] (ils)
[jɛhrabnɛ] (elles)

Tableau 39. L'inaccompli en arabe dialectal tunisien

Verbe [hrab] « fuir »
[nɔhrub] (je)
[tɔhrub] (tu)
[jɔhrub] (il)
[tɔhrub] (elle)
[nɔhurbu] (nous)
[tɔhurbu] (vous féminin / vous masculin)
[jɔhurbu] (ils/elles)

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, pour conjuguer un verbe en tunisien, on lui rajoute une terminaison différente de celle de l'arabe littéral qui varie selon la personne, le genre et le nombre.

Nous pouvons remarquer que le dialecte tunisien marque moins le féminin au niveau du verbe que l'arabe littéral, et ne marque pas le duel, mais peut l'exprimer.

2.5. Conjugaison et variantes régionales tunisiennes

La conjugaison connaîtra quelques variantes selon les régions. Ainsi les réalisations seront différentes selon que l'on se situe en dans les zones urbaines ou en zone rurale.

Tableau 40. Accompli du verbe [ktɛb] « écrire »

Personne	Singulier	Pluriel
Première (je, nous)	[ktɛbt]	[ktibnɛ]
Deuxième (tu, vous)	[ktɛbt] / ktɛbti ²³ (f)	[ktɛbtu]
Troisième m (il, ils)	[ktɛb]	[kɛtbu]
Troisième f (elle, elles)	[kɛtbit]	[kɛtbu]

Tableau 41. L'inaccompli (présent) du verbe [ktɛb] « écrire »

Personne	Singulier	Pluriel
Première (je, nous)	[nɛktib]	[nɛktbu]
Deuxième (tu, vous)	[tɛktib] / [tɛktbi] (f)	[tɛktbu]
Troisième (il, ils)	[jɛktib]	[jɛktbu]
Troisième (elle, elles)	[jɛktbu]	[jɛktbu]

²³ La plupart des variantes rurales ajoutent un [i] à la deuxième personne du féminin singulier.

Les verbes qui se terminent à l’infinitif par une voyelle suivent quant à eux une conjugaison différente :

Tableau 42. Accompli (passé) du verbe [mfɛ] « partir »

Personne	Singulier	Pluriel
Première (je, nous)	[mfɛ:t]	[mfɛ:nɛ]
Deuxième (tu, nous)	[mfɛ:t] / [mfɛ:ti]	[mfɛ:tu]
Troisième m (il, ils)	[mfɛ:]	[mfɛ:w] / [mfɛ]
Troisième f (elle, elles)	[mfɛ:t] / [mfɛit] ²⁴	[mfɛ:w] / [mfɛ]

Tableau 43. Inaccompli (présent) du verbe [mfɛ] « partir »

Personne	Singulier	Pluriel
Première (je, nous)	[nɛmfɛ]	[nɛmfɛ:w] / [nɛmfɛ]
Deuxième (tu, vous)	[tɛmfɛ]	[tɛmfɛ:w] / [tɛmfɛ]
Troisième m (il, ils)	[jɛmfɛ]	[jɛmfɛ:w] / [jɛmfɛ]
Troisième f (elle, elles)	[tɛmfɛ]	[jɛmfɛ:w] / [jɛmfɛ]

Les variantes rurales suppriment la voyelle radicale au pluriel, engendrant des formes comme [nɛmfɛ].

²⁴ La plupart des variantes rurales ajoutent un [i] à deuxième personne du féminin singulier.

2.6. Inaccompli/Futur

Rappelons-le, le présent et le futur sont rendus en arabe littéral et dialectal tunisien par l'inaccompli. Cependant on distingue l'un de l'autre grâce au contexte (marqueurs temporels), comme dans : [ɣudwandema:ri], [ɣudwa] signifiant « demain ». Ou encore en rajoutant la particule [bɛf] qui signifie « je vais » et qui donnerait la forme qu'on retrouve au futur proche en français : *je vais +verbe*.

Contrairement à l'accompli qui ne produit que des suffixes, l'inaccompli engendre des préfixes et des suffixes.

Tableau 44. Verbe « mʃɛ » à l'inaccompli futur

[ɛ:na] (je f/m)	[bɛf nɛmʃi]
[ɛnti] (tu f/m)	[bɛf tɛmʃi]
[huwwa] (il)	[bɛf jɛmʃi]
[hɛjjɛ] (elle)	[bɛf tɛmʃi]
[ɛħnɛ] (nous)	[bɛf nɛmʃiw] / [bɛf nimʃu]
[ntu:mɛ] (vous f/m)	[bɛf tɛmʃiw] / [bɛf timʃu]
[humɛ] (ils/elles)	[bɛf jɛmʃiw] / [bɛf jimʃu]

La forme simple du futur n'existant pas en dialecte tunisien, le futur correspondrait plus à un futur proche en français.

2.7. Imparfait

Il est important de noter que l'arabe littéral, contrairement au français, ne nécessite pas d'auxiliaire pour exprimer le passé ou le futur. Néanmoins, l'auxiliaire « être » est rendu en arabe dialectal tunisien par l'auxiliaire [kɛ:n].

Lorsque il est conjugué à l'accompli, l'auxiliaire [kɛ:n] exprime l'imparfait.

Exemples de phrases

- [kuntmɛzjɛ:na] « j'étais belle ».
- [kuntfidda:r] « j'étais à la maison ».
- [ɛlbɛ:bkɛ:nazraq] « la porte était bleue »
- [kɛ:nithnɛ] « elle était là »

L'auxiliaire [kɛ:n] se combinera de la même manière avec les emprunts lexicaux au français pour exprimer l'imparfait ou la condition.

2.8. Exprimer la condition

Pour exprimer la condition, on utilise aussi l'auxiliaire [kɛ:n] ainsi que ses variantes libres [lukɛ:n] et [lawkɛ:n]. L'auxiliaire [kɛ:n] a aussi le sens de « si » de la condition quand il est employé dans une proposition subordonnée conjonctive.

Dans ce cas il ne remplit plus la fonction d'auxiliaire comme dans le premier cas, il serait plutôt un équivalent du « si » qu'on retrouve en français pour exprimer la condition.

Exemples

- [kɛ:nqutlira:nikɛllamtu] → « Si tu me l'avais dit, je lui aurais parlé ».
- [kɛ:ntqullinkɛllmu] → « Si tu me le dis, je l'appelle ».
- [kɛ:nbeftqullibeɸnkɛllmu] → « Si tu vas me le dire, je vais lui parler ».

2.9. La forme passive des verbes

La forme passive des verbes du dialecte tunisien s'obtient par l'ajout du préfixe t- :

- [qtel] « tuer » donne [tiqtel] « a été tué »
- [ʃrab] « boire » donne [tiʃrab] « a été bu »
- [ðrab] « frapper » donne [tiðrab] « a été frappé »
- [ħraq] « bruler » donne [tiħraq] « a été brulé »
- [sraq] « voler » donne [tisraq] « a été volé »
- [sraf] « dépenser » donne [tisraf] « a été dépensé »

Exemples de phrases

[sirwɛ:litisraq] « Mon pantalon a été volé »

[ɛlflusts^ʃarfu] « L'argent a été dépensé »

[ɛlmarkiztiħraq] « Le commissariat de police a été brulé »

[tðrabitʃlara:sha] « Elle a été frappée sur la tête »

CHAPITRE III : TRANSCRIPTION DE L'ARABE DIALECTAL TUNISIEN

La question de la transcription, et de « l'écriture » du dialecte tunisien est un sujet assez sensible et polémique qui ne concerne pas uniquement l'arabe dialectal tunisien, mais les dialectes arabes de façon générale. En effet, lorsqu'il s'agit de « dialecte », on peut penser faussement qu'il ne peut pas être écrit, puisque le dialecte se base généralement sur l'oralité et se transmet de cette manière. Par ailleurs, c'est l'une des raisons pour laquelle on opposerait « langue » et « dialecte », ce qui est faux et sans fondement d'un point de vue purement linguistique.

Il n'y a aucune différence entre « langue » et « dialecte » en linguistique. La distinction est simplement idéologique ; la langue étant le système de signes officiel d'un État tandis que le dialecte est un système de signes qui n'a pas obtenu de statut officiel :

Employé couramment pour *dialecte régional* par opposition à « langue », le dialecte est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue, indépendamment de laquelle il s'est développé. (Dubois, 1973/2001)

La question du statut est souvent liée à des raisons géopolitiques. C'est pour ces mêmes raisons que le dialecte tunisien n'est pas fixé aujourd'hui.

Dans ce qui suit, loin de toute influence géopolitique, loin de tout purisme, et dans le cadre d'une description linguistique du dialecte tunisien (comme il est pratiqué de façon spontanée par les Tunisiens), nous allons décrire les différentes possibilités de transcription de l'arabe dialectal tunisien.

1. Les moyens de transcription existants

L'arabe dialectal tunisien s'écrit, selon la préférence de l'auteur, soit avec un alphabet arabe, soit avec un alphabet latin.

Dans la majorité des œuvres écrites en arabe dialectal tunisien, dont l'ensemble des œuvres qui composent notre corpus écrit, on retrouve une transcription par l'alphabet arabe.

2. Transcription par l'alphabet arabe

Le recours à l'alphabet arabe permet une transcription plus fidèle de la majorité des sons du système phonologique de l'arabe dialectal tunisien qui reste très proche de celui de l'arabe littéral.

Tableau 45. Alphabet arabe (Lexilogos)

Lettre	nom	fin	milieu	début	phonétique
ا	alif	ـا	ـا	ا	aː
ب	ba	ـب	ـب	ب	b
ت	ta	ـت	ـت	ت	t
ث	ṭa (tha)	ـث	ـث	ث	θ
ج	ǧim (jim)	ـج	ـج	ج	dʒ, ʒ
ح	ha	ـح	ـح	ح	ħ
خ	h'a (kha)	ـخ	ـخ	خ	x
د	dal	ـد	ـد	د	d
ذ	d'al (dhal)	ـذ	ـذ	ذ	ð
ر	ra	ـر	ـر	ر	r
ز	zay	ـز	ـز	ز	z
س	sin	ـس	ـس	س	s
ش	s'in (shin)	ـش	ـش	ش	ʃ
ص	sad	ـص	ـص	ص	sˤ
ض	dad	ـض	ـض	ض	dˤ, ðˤ
ط	ta	ـط	ـط	ط	tˤ
ظ	ẓa	ـظ	ـظ	ظ	zˤ, ðˤ
ع	ʿayn	ـع	ـع	ع	ʔˤ

غ	ğayn	غ-	غ	غ-	ɣ
ف	fa	ف-	ف	ف-	f
ق	qaf	ق-	ق	ق-	q
ك	kaf	ك-	ك	ك-	k
ل	lam	ل-	ل	ل-	l
م	mim	م-	م	م-	m
ن	nun	ن-	ن	ن-	n
ه	ha	ه-	ه	ه-	h
و	waw	و-	و	و-	w, uɣ
ي	ya	ي-	ي	ي-	j, iɣ
ء	hamza	ئ ا و ا			ʔ

Malgré le grand nombre de sons en commun entre les deux systèmes phonologiques, l'alphabet de l'arabe littéral ne permet pas de retranscrire certains sons de l'arabe dialectal tunisien introduits par le substrat berbère tel que le [g], et par les emprunts tels que le [p] et le [v]. Pour cette raison, certaines modifications seront apportées à l'alphabet arabe, afin d'intégrer ces sons.

Nous nous proposons de décrire ces modifications un peu plus loin dans le troisième chapitre de la partie trois consacrée à l'intégration graphique de l'emprunt lexical.

3. Transcription par l'alphabet latin

Pour des francophones qui ne maîtrisent pas forcément l'arabe littéral, il serait plus simple de retranscrire l'arabe dialectal tunisien en utilisant l'alphabet latin, en remplaçant les sons qui n'existent pas par ceux qui s'en approchent le plus.

Tableau 46. Transcription de l'arabe dialectal tunisien par l'alphabet latin

Sons	Lettres
[a]	« a »
[b]	« b »
[d]	« d »
[f]	« f »
[ʒ]	« j »
[i:]	« y » / « ii »
[k]	« k »
[ʔ]	« é »
[m]	« m »
[n]	« n »
[u:]	« ou »
[l]	« l »
[r]	« r »
[s] / [sʕ]	« s »

[t] / [tʰ]	« t »
[w]	« w »
[j]	« y »
[ʕ]	« a » / « aa »
[z]	« z »
[q]	« k » ou « q »

Bien que ce soit un moyen de communication écrite en arabe dialectal tunisien compréhensible et efficace, cette méthode de transcription reste néanmoins peu représentative de l'arabe dialectal tunisien à cause des nombreux sons que l'alphabet latin ne contient pas. Afin de mieux rendre compte de certains sons distinctifs de l'arabe dialectal tunisien (et de l'arabe de façon générale) tels que le [ħ] [tʰ] [sʰ] [ð] [dʰ] [χ] [θ], des modifications seront apportées à l'alphabet latin.

Nous apporterons plus de précisions concernant cette modification dans une troisième étape lorsque nous parlerons de l'intégration graphique de l'emprunt lexical.

4. Transcription et popularité du langage SMS

Le dialecte tunisien n'étant pas une langue normée ni vraiment écrite (en dépit de quelques ouvrages), nous ne pouvons pas parler d'une réelle orthographe. Cela peut en effet représenter un handicap pour la fixation de la langue, mais d'autre part cela présente aussi certains avantages, dans le sens où cela permet plus de choix, de créativité et une certaine liberté à celui qui écrit.

Par ailleurs, les jeunes Tunisiens ont réussi au cours de ces dernières années à élaborer un système de notation du dialecte tunisien sur la base de l'alphabet latin et des chiffres 2, 3, 5, 7, 8, 9, à cause de leur ressemblance morphologique avec les lettres qu'ils remplacent.

Tableau 47. Des chiffres pour des lettres

Chiffres	Lettres	Sons
2	ء	[ʔ]
3	ع	[ʕ]
5	خ	[x]
7	ح	[ħ]
8	هـ	[h]
9	ق	[q]

Ainsi pour retranscrire la phrase : « moi, j'ai un beau poisson rouge et bleu, mais fou et sale ». On écrirait :

« 2na 3andi 7outa mizjèna 7amra ou zar9a ama ma8boula ou mass5a ».

Ce système de notation de l'arabe dialectal, nous le retrouvons généralement dans le langage dit « SMS » ainsi que dans les forums de discussions sur internet, réseaux sociaux...

Cette transcription du dialecte tunisien est la plus courante de nos jours. Elle est utilisée de façon spontanée par les Tunisiens, mais elle reste assez informelle, il n'y a toujours pas à notre connaissance d'essai ou d'ouvrage quelconque écrit sous cette forme.

Cette nouvelle technique d'écriture n'est pas utilisée uniquement par les Tunisiens, elle connaît un franc succès auprès de tous ceux qui parlent un arabe dialectal. Les parlers dialectaux arabes ayant un rang « inférieur » à celui de l'arabe littéral, cette transcription particulière marquerait une certaine volonté de ses usagers de se démarquer des langues latines et de l'arabe littéral, et de revendiquer leur vraie langue maternelle. Le succès que connaît ce système de notation utilisé de nos jours au niveau des « SMS » et des discussions sur internet, par la majorité des Tunisiens, laisse présager des possibilités de développement et de propagation plus importantes.

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DES MÉCANISMES D'INTÉGRATION DE L'EMPRUNT LEXICAL

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES MÉCANISMES D'INTÉGRATION DE L'EMPRUNT LEXICAL AU FRANÇAIS

Introduction

En passant d'une langue à une autre, l'emprunt subit des transformations, principalement sur le plan phonologique/phonétique et morphosyntaxique (Queffélec, 1998), ce qui conduit à parler de son degré d'intégration dans la langue emprunteuse.

Les adaptations phonétiques peuvent rendre le mot emprunté méconnaissable quand les deux systèmes phonologiques impliqués sont très différents, comme c'est le cas du français et de l'arabe dialectal tunisien.

D'une manière générale, avant qu'un mot emprunté ne soit phonologiquement intégré dans la langue d'accueil, il existe toujours des locuteurs qui savent le prononcer d'une manière plus ou moins « correcte », c'est-à-dire plus ou moins proche de sa prononciation d'origine, ce qui permettra avec le temps l'introduction de certains phonèmes étrangers dans le système phonologique de la langue d'accueil.

D'autre part, l'emprunt, en passant dans la langue d'accueil, va intégrer les affixes de cette langue et obéira aux règles syntaxiques de celle-ci. L'emprunt ne gardera en général que son radical.

Après avoir explicité toutes les caractéristiques du fonctionnement du système de l'arabe dialectal tunisien dans la précédente partie de cette étude, nous passons à présent dans cette troisième partie, en nous appuyant sur un corpus oral et écrit, à l'étude des différents mécanismes d'adaptation phonologique, morphosyntaxique, sémantique, ainsi que graphique (bien que l'arabe dialectal tunisien ne soit pas réellement fixé) qui s'appliquent à différentes étapes de l'intégration de l'emprunt lexical au français en arabe dialectal tunisien.

CHAPITRE I : DÉPOUILLEMENT DU CORPUS

Le dépouillement du double corpus oral/écrit a révélé 701 emprunts lexicaux au français que nous avons d'abord classé dans des listes, pour les analyser et en décrire le fonctionnement.

1. Corpus écrit

Le corpus écrit est composé essentiellement de trois œuvres, appartenant à des genres différents, et présentant des niveaux de langue différents de l'arabe dialectal tunisien :

- *Klem ellil* (Jébali, 1997) : une pièce de théâtre, écrite dans un niveau de langue soutenu. D'après nos hypothèses de départ, le registre soutenu devrait limiter le recours à l'emprunt.

À travers l'étude de cette œuvre, notre ambition est d'évaluer la fréquence des occurrences d'emprunts lexicaux au français, et de vérifier si dans ce cas, le recours à l'emprunt est toujours justifié par « une case vide » dans la langue d'accueil.

- *Al amir assaghir* (Balegh, 1997) : une traduction du *Petit Prince* de A. de Saint Exupéry, écrite dans un niveau de langue courant. En tant qu'une traduction du français à l'arabe dialectal tunisien, logiquement, le texte n'est pas censé contenir des mots français. Ainsi, nous avons considéré toutes les occurrences d'emprunts lexicaux au français relevées dans ce livre comme intégrées à la langue.
- *Kalb ben kalb* (Ben Brick, 2013) : roman écrit dans un niveau de langue familier. Cette œuvre nous permet d'établir une comparaison avec les deux autres du point de vue de la fréquence des emprunts lexicaux au français dans les différents niveaux de langue.

1.1. Classement par œuvre

1.1.1. *Klem ellil* « Les paroles de la nuit »

Le dépouillement de *Klém ellil* a révélé 81 emprunts au français:

Emprunts	Transcription	Traduction
الديموقراطية (p. 31)	[di:mu:qra:tijjɛ]	« démocratie »
الموزيكة (p. 35)	[mu:zi:kɛ]	« musique »
الفيلم (p. 36)	[ɛlfi:lim]	« le film »
التوموبيل (p. 42)	[ɛttu:mu:bi:l]	« automobile »

السبيطات (p. 43)	[ɛssbi:ta:ra:t]	« les hôpitaux »
الكوميسار (p. 43)	[ɛlku:mi:sa:r]	« le commissaire »
بلاكة (p. 43)	[bla:ka]	« plaque »
تاكسي (p. 43)	[tɛ:ksi:]	« taxi »
الديفيرينسة (p. 45)	[difi:ri:nɛ]	« la différence »
كارطة (p. 47)	[ka:rtʰa]	« carte »
الستاد (p. 47)	[ɛssta:d]	« stade »
سبادري (p. 47)	[sbɛ:dri:]	« espadrilles »
كيسو (p. 49)	[ki:stu:]	« sa caisse »
البوستاجي (p. 49)	[bu:sta:zi]	« postier »
ترفك (p. 49)	[tɛrfik]	« trafiquer »
السيستم (p. 50)	[ɛssi:stɛ:m]	« le système »
ماكينة (p. 50)	[mɛ:ki:nɛ]	« machine »
الزيرو (p. 52)	[ɛzzi:ru:]	« le zéro »
ميدسين (p. 53)	[mi:dsi:n]	« médecine »
الدوسيات (p. 55)	[ɛddu:sijɛ:t]	« les dossiers »
الكوجينة (p. 55)	[ɛlku:zi:nɛ]	« la cuisine »
البواتات (p. 55)	[ɛlbw:tɛ:t]	« les boites »
الفيزا (p. 57)	[ɛlfi:zɛ:]	« le visa »
المترو (p. 60)	[ɛlmitru:]	« le métro »
كوارطو (p. 60)	[kwa:rtʰu]	« ses cartes »
الارديناتور (p. 60)	[lɛ:rdi:nɛ:tu:r]	« l'ordinateur »
بيزار (p. 61)	[bi:za:r]	« bizarre »
التريسيبي (p. 62)	[ɛttri:si:ti:]	« l'électricité »

تلفزة (p. 67)	[tɛlfzɛ]	« télévision »
فلتر (p. 67)	[filtir]	« filtre »
بورجوازية (p. 67)	[bu:rʒwɛ:zizjɛ]	« bourgeoisie »
صابون (p. 68)	[sʻa:bu:n]	« savon »
باسبور (p. 70)	[ba:sbu:r]	« passeport »
تنبري (p. 70)	[tinbri:]	« timbre »
التياترو (p. 71)	[ɛttija:tru:]	« le théâtre »
الانترنت (p. 74)	[ɛlʔntɛrni:t]	« l'internet »
بلاكة (p. 74)	[bla:kɛ]	« plaque »
ستاد (p. 75)	[sta:d]	« stade »
الاسورانس (p. 75)	[ɛlʔesura:nis]	« l'assurance »
التيليتون (p. 76)	[ɛtti:li:tu:n]	« le téléthon »
الترنفيس (p. 79)	[ɛttu:rnifi:s]	« le tournevis »
التلغرام (p. 81)	[ɛttɛliɣra:m]	« le télégramme »
البسكلات (p. 82)	[ɛlbisklɛ:t]	« la bicyclette »
سيدا (p. 84)	[si:dɛ:]	« sida »
البيسيكولوجي (p. 84)	[ɛlbsi:ku:lu:zi:]	« la psychologie »
برطمان (p. 84)	[burtʻmɛ:n]	« appartement »
نوامر (p. 84)	[nwɛ:mir]	« numéros »
الصّالة (p. 84)	[ɛsʻsʻa:la]	« salon »
الافلام (p. 90)	[ɛlʔɛflɛ:m]	« les films »
البيرو (p. 91)	[ɛlbi:ru:]	« le bureau »
فيتامين (p. 91)	[fi:tɛ:mi:n]	« vitamine »
بروفيسيونيل (p. 91)	[bru:fi:sju:nɛ:l]	« professionnel »

القول (p. 92)	[ɛlgu:l]	« le gaule »
راسيست (p. 93)	[ra:si:st]	« raciste »
الكورس (p. 93)	[ɛlku:rs]	« la course »
النومرو (p. 93)	[ɛnnu:mru:]	« le numéro »
المرشي (p. 94)	[ɛlmarʃi:]	« le marché »
الكار (p. 95)	[ɛlka:r]	« le bus »
البلايك (p. 96)	[ɛlbla:jik]	« les plaques »
ديراكت (p. 96)	[di:rɛ:kit]	« direct »
قرانتي (p. 97)	[gara:nti:]	« garantie »
الدرابوات (p. 97)	[ɛddra:bu:wɛ:t]	« les drapeaux »
البيرووات (p. 97)	[ɛlbi:ru:wɛ:t]	« les bureaux »
سكريتو (p. 101)	[sikri:tu:]	« en secret »
اوتيستات (p. 101)	[ʔu:ti:stɛ:t]	« des hôteses »
ترانزيتارات (p. 101)	[tra:nzi:ta:ra:t]	« des transites »
كاسيت (p. 102)	[ka:si:t]	« cassette »
الامبوتياج (p. 104)	[ɛlumbu:ti:jɛ:ʒ]	« l'embouteillage »
كميونة (p. 104)	[kɛmju:nɛ]	« camionnette »
السيطار (p. 105)	[ɛssbi:tʰa:r]	« l'hôpital »
الكيران (p. 109)	[ɛlki:ra:n]	« les bus »
البارات (p. 109)	[ɛlba:ra:t]	« les bars »
سيطار (p. 111)	[sbi:tʰa:r]	« hôpital »
نورمال (p. 112)	[nu:rma:l]	« normal »
التلفون (p. 112)	[ɛttɛlifu:n]	« le téléphone »
انترفيو (p. 113)	[ʔɛntɛrfju:]	« interview »

بوكي (p. 113)	[bu:ki:]	« bouquet »
الدانتيفريس (p. 115)	[ɛddantifri:s]	« le dentifrice »
التاكسي (p. 116)	[ɛtte:ksi:]	« le taxi »
باسبوري (p. 116)	[ba:sbu:ri:]	« mon passeport »
للوتيل (p. 116)	[lilwuti:l]	« à l'hôtel »
البوليسية (p. 121)	[ɛlbu:li:sijjɛ]	« les policiers »
التبيري (p. 129)	[ɛttinbri:]	« le timbre »

1.1.2. *Al amir assaghir* « Le petit prince »

Le dépouillement d'*Al amir assaghir* a révélé un total de 30 emprunts au français :

Emprunts	Transcription	Traduction
بوا (p. 3)	[buwa:]	« boa »
البريدج (p. 5)	[ɛlbri:dʒ]	« le bridge »
القولف (p. 5)	[ɛlgu:lf]	« le golf »
الكرافاتات (p. 5)	[ɛlkra:fa:tɛ:t]	« les cravates »
كيلوماتر (p.7)	[ki:lu:mɛ:tir]	« kilomètre »
موتور (p. 11)	[mu:tu:r]	« moteur »
التلسكوب (p. 17)	[ɛttɛlisku:b]	« le télescope »
دكتاتور (p. 17)	[di:ktɛ:tu:r]	« dictateur »

بولون (p. 31)	[bu:lu:n]	« boulon »
الماتور (p. 31)	[ɛlmu:tu:r]	« le moteur »
نرفزني (p. 31)	[nɛrfɛzni:]	« m'a énervé »
الكوراندار (p. 39)	[ɛlku:ra:ndɛ:r]	« le courant d'air »
كٲوطفورٲر (p. 45)	[kabbu:tʰfu:ri:r]	« manteau en fourrure »
جنرال (p. 47)	[ʒinira:l]	« général »
لجنرال (p. 49)	[lizinira:l]	« au général »
تراجيديا (p. 49)	[tra:ʒi:dijjɛ:]	« tragédie »
كريز (p. 61)	[kri:z]	« crise »
روماتيزم (p. 61)	[ru:ma:tisim]	« rhumatisme »
ديامنٲه (p. 65)	[dja:muntɛ]	« diamant »
فولاره (p. 65)	[fu:la:ra]	« foulard »
البانكة (p. 65)	[ɛlba:nka]	« banque »
كرواتها (p. 69)	[karuɛ:thɛ:]	« ses carreaux »
البيرو (p. 75)	[ɛlbi:ru:]	« le bureau »
التريسيٲي (p. 81)	[ɛttri:si:t:]	« l'électricité »
البالي (p. 81)	[ɛlba:li:]	« le ballet »
الابرا (p. 81)	[ɛlʔubi:ra:]	« l'opéra »

تتتفرز (p. 93)	[titnɛrfiz]	« tu t'énerves »
التتريوات (p. 105)	[ɛttri:nuɛ:t]	« les trains »
تترينو (p. 105)	[tri:nu:]	« train »
إمبان (p. 109)	[ʔumba:n]	« en panne »
التتريوات (p. 115)	[ɛttri:nuwɛ:t]	« les trains »
نوال (p. 117)	[nɛw:l]	« Noël »
ميترو (p. 121)	[mi:tru:]	« mètre »
كاشكوله (p. 123)	[ka:ʃku:lu]	« cache-col »

1.1.3. *Kalb ben kalb* « Chien fils de chien »

Le dépouillement de *Kalb ben kalb* a révélé un nombre très élevé d'emprunts au français, soit 182 emprunts :

Emprunts	Transcription	Traduction
كوبوي (p. 11)	[ku:bu:j]	« cowboy »
بلوزون (p. 11)	[blu:zu:n]	« blouson »
مقريسة (p. 11)	[mɛri:sɛ]	« graissée »
سيقارو (p. 11)	[si:ga:ru]	« cigarette »
مينات (p. 11)	[mi:ne:t]	« des mines »

الفيتريئات (p. 11)	[ɛlfi:tri:nɛ:t]	« les vitrines »
المينه (p. 11)	[ɛlmi:nɛ]	« la mine »
ديناميت (p. 12)	[di:nɛ:mi:t]	« dynamite »
كميونات (p. 12)	[kɛmju:nɛ:t]	« camions »
بوسيار (p. 12)	[bu:sjɛ:r]	« poussière »
قرافات (p. 12)	[grɛ:fɛ:t]	« grèves »
فاقونات (p. 12)	[fɛ:gu:nɛ:t]	« wagons »
القاز (p. 13)	[ɛlga:z]	« le gaz »
الصابون (p. 13)	[ɛsˈsˈa:bu:n]	« le savon »
تبرنة (p. 13)	[tbarɛ]	« taverne »
بوتو (p. 13)	[bu:tu:]	« poteau »
بلاكا (p. 13)	[bla:ka:]	« plaque »
دانجي (p. 13)	[da:nʒi:]	« danger »
سننرا (p. 13)	[suntra:]	« centrale »
تريسي تي (p. 13)	[tri:si:ti:]	« électricité »
هنقار (p. 15)	[hunga:r]	« hangar »
ساركل (p. 15)	[sɛ:rkil]	« cercle »
الفراي (p. 15)	[fira:j]	« ferraille »

تُرَاكْسِيُونَاتُ (p. 15)	[tra:ksju:nɛ:t]	« tractions »
فُتَيَاتُ (p. 15)	[futɛ:jɛ:t]	« fauteuils »
الْكِرَانُ (p. 15)	[ɛlki:ra:n]	« les cars »
الْتَمُوبِيلُ (p. 15)	[ɛttumu:bi:l]	« l'automobile »
الْبِيرَوَاتُ (p. 15)	[ɛlbi:ru:wɛ:t]	« les bureaux »
الْدِينَامِيْتُ (p. 15)	[ɛddi:nɛ:mi:t]	« la dynamite »
الْفِيلَاجُ (p. 15)	[ɛlfi:lɛ:ʒ]	« le village »
بِرُوتْكَانُ (p. 15)	[bru:tkɛ:n]	« brodequin »
إِلْكَتْرِيسِيَانُ (p. 15)	[iliktri:sjɛ:n]	« électricien »
رُوزِي (p. 15)	[ru:zi:]	« rosé »
رُوجُ (p. 15)	[ru:ʒ]	« rouge »
الْكُنْتَوَارُ (p. 15)	[ɛlkuntwa:r]	« le comptoir »
بُورْدِيلُ (p. 15)	[bu:rdi:l]	« bordel »
بِيرَانُ (p. 15)	[bi:ra:n]	« bars »
الْبُولِيسِيَّةُ (p. 17)	[ɛlbu:li:sijjɛ]	« les policiers »
الْأَنْغَلِيزِيَّةُ (p. 17)	[lɛngli:zijjɛ]	« l'anglais »
نَابُ (p. 17)	[na:b]	« nappe »
كُرِيسْتَالُ (p. 17)	[kri:sta:l]	« cristal »

تُوريسْتُ (p. 17)	[tu:ri:st]	« touriste »
سِيقار (p. 17)	[siga:r]	« cigar »
المكينات (p. 17)	[ɛlmki:nɛ:t]	« les machines »
الراديو (p. 18)	[ɛrra:dju:n]	« la radio »
التلفاز (p. 18)	[ɛttlɛ:fiz]	« les télévisions »
التليفون (p. 17)	[ɛttɛlifu:n]	« le téléphone »
بيانو (p. 17)	[bjɑ:nu:]	« piano »
كُليونات (p. 19)	[kli:ju:nɛ:t]	« clients »
برسيان (p. 19)	[birsjɛ:n]	« persienne »
وستارن (p. 19)	[wistɛ:rn]	« western »
ديفان (p. 19)	[di:fɛ:n]	« divan »
شَطُو (p. 19)	[ʃɛtʰu:]	« château »
شُرْجور (p. 19)	[ʃarʒu:r]	« chargeur »
مُتريات (p. 19)	[mitra:jɛ:t]	« mitraillette »
بانْدَة (p. 19)	[ba:ndɛ]	« bande »
لوطو (p. 19)	[lu:tu:]	« loto »
جوررات (p. 20)	[ʒu:wɛrɛ:t]	« joueurs »
كُلوب (p. 20)	[klu:b]	« club »

فوتبال (p. 20)	[fu:tba:l]	« football »
لوتريونور (p. 20)	[lu:ntri:nu:r]	« l'entraîneur »
إيراني (p. 20)	[irɛ:ni:]	« entraîne »
السينما (p. 20)	[ɛssi:nima:]	« le cinéma »
التران (p. 21)	[ɛttrɛ:n]	« le train »
البوليس (p. 21)	[ɛlbu:li:s]	« le policier »
البوناني (p. 21)	[ɛlbu:na:ni:]	« bonne année »
الكونجي (p. 21)	[ɛlku:nʒi]	« le congé »
البورس (p. 21)	[ɛlbu:ris]	« la bourse »
الرونده (p. 21)	[ɛrru:ndɛ]	« la ronde »
الياتيسري (p. 21)	[ɛlpa:ti:sri:]	« la pâtisserie »
الكبوسك (p. 21)	[ɛlkju:sk]	« le kiosque »
المرشي (p. 21)	[ɛlmarʃi:]	« le marché »
التاكسيات (p. 21)	[ɛttɛ:ksijɛ:t]	« les taxis »
البوستاجي (p. 21)	[ɛlbu:sta:ʒi:]	« le postier »
شاف (p. 21)	[ʃɛ:f]	« chef »
لنقار (p. 22)	[lɛngɑ:r]	« la gare »
الكنتابلي (p. 22)	[ɛlkunta:bli:]	« le comptable »

فرْمَلِي (p. 22)	[firmlɪ:]	« infirmier »
أرْدَوَاة (p. 23)	[erdwa:zɛ]	« ardoise »
إِيكْرُدُوا (p. 23)	[ijkɛrdu:]	« s'endettent »
كَنْتِرْطِيلاكي (p. 23)	[ku:ntirpla:ki:]	« contreplaqué »
مَأْكُرَوَات (p. 23)	[ma:kru:wɛ:t]	« maquereaux »
بِزْنَاة (p. 23)	[bɛznɛ:sɛ]	« dragueurs »
زَمَقْرِي (p. 23)	[zmigri:]	« immigré »
سُنْدْرِيَّة (p. 23)	[sundrijjɛ]	« cendrier »
لِسَانَس (p. 23)	[lisɛ:ns]	« l'essence »
البَاتْرُونَات (p. 23)	[ɛlba:tru:nɛ:t]	« les patronnes »
قِرَاصِن (p. 23)	[gra:sin]	« les serveurs »
الْبَار (p. 23)	[ɛlba:r]	« le bar »
إِثْرُوتْوَار (p. 23)	[ɛttru:twa:r]	« le trottoir »
سِقُونْدَا (p. 24)	[sigu:ndɛ:]	« seconde »
بَانْدِي (p. 23)	[ba:ndi]	« bandit »
الْبِرْمَان (p. 25)	[ba:rmɛ:n]	« barman »
دُوسِيَات (p. 25)	[dusijɛ:t]	« dossiers »
مُصِيرِج (p. 26)	[ms'iriz]	« ciré »

كازينو (p. 26)	[ka:zi:nu:]	« casino »
روليث (p. 26)	[ru:li:t]	« roulé »
مستكيوزي (p. 27)	[mitisku:zi]	« tranquille »
الكنتراتو (p. 27)	[ɛlkuntra:tu:]	« le contrat »
الباكو (p. 28)	[ɛlba:ku:]	« le paquet »
إتسر كيلي (p. 29)	[itsirki:li:]	« circule »
الفقونات (p. 29)	[ɛlfɛ:gu:nɛ:t]	« les wagons »
السيمتري (p. 30)	[ɛssimentri:]	« la cimenterie »
البسكات (p. 30)	[ɛlbaskɛ:t]	« le basket »
الباطمات (p. 30)	[ɛlba:ti:mɛ:t]	« les bâtiments »
الأنز (p. 30)	[ɛlʔunz]	« les onze »
كيلو (p. 31)	[ki:lu:]	« kilo »
لفرانسييس (p. 31)	[lifra:nsi:s]	« les Français »
الطليان (p. 31)	[itʰtʰlɛ:jɪn]	« les Italiens »
السبنيوز (p. 31)	[ɛssbanju:r]	« les Espagnols »
المالطية (p. 31)	[lma:ltʰijzɛ]	« les Maltais »
بيراتها (p. 31)	[bi:ra:nhɛ:]	« ses bars »
تبرناتها (p. 31)	[tbarnɛ:thɛ]	« ses tavernes »

بيتانك (p. 31)	[bi:ta:nk]	« pétanque »
فوت (p. 31)	[fu:t]	« foot »
تينيس (p. 31)	[ti:ni:s]	« tennis »
قولف (p. 31)	[gu:lʃ]	« golf »
الفونيه (p. 31)	[ɛlfɛ:gu:nɛ]	« le wagon »
الميترو (p. 31)	[ɛlmi:tru:]	« le mètre »
سبيسيال (p. 31)	[spi:sja:l]	« spécial »
القنيه (p. 31)	[ɛlgi:njɛ]	« la guigne »
الديمينو (p. 31)	[ɛddimi:nu:]	« domino »
سينما (p. 31)	[si:nima]	« cinéma »
الزوفره (p. 31)	[zweffrɛ]	« voyous »
باطيون (p. 31)	[ba:tʰ:ju:n]	« bataillon »
إقرفوا (p. 31)	[igɛrrfu:]	« font grève »
الريديو (p. 34)	[ɛrri:du:]	« le rideau »
البوردو (p. 34)	[ɛlburdu:]	« le bordeaux »
كاش (p. 34)	[ka:ʃ]	« cache »
سيتيرنه (p. 34)	[si:ti:nɛ]	« citerne »
موس (p. 34)	[mu:s]	« mousse »

فُرْنَكْ (p. 34)	[frɛnk]	« franc »
تابوري (p. 34)	[ta:bu:ri:]	« tabouret »
الكُبُوتْ (p. 34)	[ɛlkabbu:t]	« le manteau »
بُرُوسَاتْ (p. 36)	[bru:sɛ:t]	« brosses »
الكريمه (p. 36)	[ɛlkri:mɛ]	« la crème »
كشْمِيرْ (p. 36)	[kɛ:ʃmi:r]	« cachemire »
شَمْبُوانْ (p. 36)	[ʃambwa:]	« shampoing »
إمَاتْرِيكُولِي (p. 36)	[immɛ:tri:ku:li:]	« immatriculé »
التُقْرُصِينْ (p. 37)	[ɛttgarsi:n]	« faire le serveur »
الكَارْبُونْ (p. 38)	[ɛlka:rbu:n]	« carbone »
إِيرُوفُزُوه (p. 38)	[iru:fzu:h]	« le refusent »
بِسْكَلاتْ (p. 38)	[bisklɛ:t]	« bicyclette »
الامُودْ (p. 38)	[a:la:mu:d]	« à la mode »
مُرُولِي (p. 38)	[mru:li:]	« roulé »
الطَبْلِيَّة (p.41)	[ɛtʰtʰablɪjɛ]	« le tablier »
الكُرْتَابِلَه (p. 42)	[ɛlkarta:bla]	« le cartable »
المِلْيَارْ (p. 43)	[ɛlmilja:r]	« le milliard »
السِيزِيَامْ (p. 42)	[ɛssizjɛ:m]	« la sixième »

الجرنوات (p. 43)	[ɛʒʒurnu:wɛ:t]	« les journaux »
فيلم (p. 43)	[fi:lim]	« film »
فرنساوي (p. 43)	[fransa:wi:]	« français »
البركونت (p. 45)	[ɛlbruku:nt]	« la brocante »
تورنديسك (p. 45)	[tu:rndi:sk]	« tourne–disque »
ليسي (p. 45)	[li:si:]	« lycée »
انترنا (p. 45)	[ɛntɛrna:]	« internat »
سرفيانجنيرال (p. 45)	[si:rɛ:jɛ:nʒini:ra:l]	« surveillant général »
القواندوات (p. 46)	[ɛlgwɛ:ndu:wɛ:t]	« les gants »
السرفيونات (p. 46)	[ɛssirfi:ju:nɛ:t]	« les surveillants »
كوشمار (p. 46)	[ku:ʃma:r]	« cauchemar »
فرشيطه (p. 46)	[fɛrʃi:tʰa]	« fourchette »
الدورتوار (p. 46)	[ɛddu:rtwa:r]	« le dortoir »
مرميطه (p. 46)	[marmi:tʰa]	« marmite »
ركور (p. 46)	[riku:r]	« record »
الرفكتوار (p. 47)	[ɛrrifiktwa:r]	« le réfectoire »
لامازون (p. 47)	[la:ma:zu:n]	« l'amazone »
الجفال (p. 47)	[ɛʒʒaffe:l]	« la javel »

الكار (p. 47)	[ɛlka:r]	« le car »
الفرنساويّ (p. 47)	[ɛlfra:nsa:wijjɛ]	« le français »
المانكان (p. 48)	[ɛlma:nkɛ:n]	« le mannequin »
البوطات (p. 48)	[ɛlbu:tʰuwɛ:t]	« les poteaux »
الباك (p. 48)	[ɛlba:k]	« le bac »
برقاديّه (p. 48)	[bargɛ:dijjɛ]	« brigadiers »
روبا (p. 48)	[ru:bɛ]	« robe »
كاساتات (p. 49)	[ka:sɛ:tɛ:t]	« cassettes »
إرسكي (p. 49)	[irɛski:]	« risque »
الرستورونات (p. 49)	[ɛrrestu:ru:nɛ:t]	« les restaurants »
دجین (p. 49)	[dʒi:n]	« un jean »
الکیران (p. 49)	[ɛlki:ra:n]	« les bus »
فاليجتو (p. 51)	[fɛ:li:ʒtu:]	« sa valise »
أفسيار (p. 51)	[ɛ:fsi:ɛ:r]	« FCR »
ديراكت (p. 51)	[di:re:kt]	« direct »
إطرونشات (p. 51)	[itru:fɛ:t]	« tranches »
الكوجينه (p. 51)	[ɛlku:ʒi:nɜ]	« la cuisine »
الكافيار (p. 51)	[ɛlkɛ:fja:r]	« le caviar »

سبيطار (p. 52)	[sbi:tʿa:r]	« hôpital »
قروناد (p. 52)	[gru:na:d]	« grenade »
البفتاك (p. 58)	[ɛlbi:ftɛ:k]	« le biftèque »
الترتينات (p. 58)	[ɛttru:ti:nɛ:t]	« la trottinette »
لمارك (p. 58)	[limma:rik]	« les marques »
إمبوشني (p. 58)	[imbu:ʃi]	« bouché »
الباتوار (p. 59)	[ɛlba:twa:r]	« abattoir »
البلوك (p. 59)	[ɛlblu:k]	« le bloc »
بوليس (p. 60)	[bu:li:s]	« policer »
برستيچ (p. 60)	[bristi:ʒ]	« prestige »
كريمة (p. 60)	[kri:mɛ]	« crème »
الروا (p. 60)	[ɛrrwa:]	« le roi »
الكوما (p. 63)	[ɛlku:ma:]	« le coma »
مالإيبوجيش (p. 63)	[mɛ:jbu:ʒi:ʃ]	« ne bouge pas »
باله (p. 65)	[ba:la]	« pelle »
بيوشن (p. 65)	[bju:ʃ]	« pioche »
الفورمه (p. 65)	[ɛlfu:rɛ]	« la forme »
المكينه (p. 65)	[ɛlmɛ:ki:nɛ]	« les machines »

فورمول (p. 65)	[fu:rmu:l]	« formol »
الموٲور (p. 65)	[ɛlmu:tu:r]	« le moteur »
فٲرينة (p. 66)	[fi:tri:nɛ]	« vitrine »
الذيامونٲ (p. 66)	[djɛ:mu:nt]	« diamant »
سيرك (p. 66)	[si:rk]	« cirque »
الماط (p. 68)	[ɛlma:tʰ]	« les maths »
الفيزيك (p. 68)	[ɛlfi:zi:k]	« la physique »
بلاستيك (p. 68)	[bla:sti:k]	« plastique »
الٲرسكئة (p. 68)	[ɛttrskjɛ]	« le risque »
البانديء (p. 68)	[ɛlba:ndijjɛ]	« les bandits »
براكاجات (p. 71)	[bra:ka:ʒɛ:t]	« braquages »
السٲيلو (p. 75)	[ɛssti:lu:]	« le stylo »
اٲمركيلها (p. 75)	[itmarki:lɦɛ:]	« tu lui marques »
قراقات (p. 77)	[grɛ:f:t]	« grèves »
ٲراناء (p. 77)	[trɛ:nɛ:t]	« trains »
الشمنيات (p. 77)	[ɛʃʃimi:nijɛ:t]	« les cheminées »
الذرابو (p. 77)	[ɛddra:bu:]	« les drapeaux »
الريقلء (p. 77)	[ɛrri:glɛ]	« les règles »

فُنْيَانُ (p. 77)	[finjɛ:n]	« fainéant »
الفاتوراتُ (p. 77)	[ɛlfa:tu:ra:t]	« les factures »
فُرِيْجِيْدَارُ (p. 77)	[fri:ʒidɛ:r]	« frigidaire »
قَازُ (p. 77)	[ga:z]	« gazinière »
تَلْفُزُهُ (p. 77)	[tɛlfzɛ]	« télévision »
مَكِينَةُ صَابُونُ (p. 77)	[mɛ:ki:nitsa:bu:n]	« machine à laver »
مُوْبِيْلِيَا (p. 77)	[mu:bi:ljɛ]	« meuble »
صَالَةٌ (p. 77)	[sʻa:lɛ]	« salle »
كُرِيْدِي (p. 77)	[kri:di:]	« crédit »
تُرَانْسُبوْرُهُم (p. 77)	[tra:nsbu:rhum]	« leur transport »
تُرَيْسِيْكُنْ (p. 77)	[trɛski:l]	« recyclage »
أَسِيْرَانْسُنْ (p. 77)	[ɛsi:ra:ns]	« assurance »
الْبَاكُو (p. 79)	[ɛlba:ku:]	« le paquet »
تُتْرِيْبِلْ (p. 80)	[titri:bil]	« tu drible »
أُوْرْجُو (p. 80)	[ʔu:rʒu:]	« hors-jeu »
دِيْقَاْجْ (p. 80)	[di:ga:ʒ]	« dégage »
فِيْلِيْتَاْكْ (p. 80)	[fili:tik]	« ton filet »
التُوْشْ (p. 80)	[ɛttu:ʃ]	« la touche »

لوئترانمون (p. 80)	[lu:ntɛ:nmu:n]	« l'entraînement »
الفستيان (p. 80)	[ɛlfi:stjɛ:r]	« le vestiaire »
سبادريك (p. 80)	[sbɛ:dri:k]	« tes espadrilles »
الميو (p. 80)	[ɛlmajju:]	« le maillot »
الشورط (p. 80)	[ɛʃʃu:ritʃ]	« le short »
دكتورا (p. 89)	[duktu:ra:]	« doctorat »
النكبين (p. 89)	[ɛttkambi:n]	« combine »
القرادان (p. 89)	[ɛlgra:dɛ:n]	« le gradin »
القالوري (p. 89)	[ɛlga:lu:ri:]	« la galerie »
الفيراج (p. 90)	[ɛlfi:ra:ʒ]	« le virage »
قازون (p. 90)	[ga:zu:n]	« gazon »
أربيتز (p. 90)	[a:rbi:tir]	« arbitre »
لافونوا (p. 90)	[lafu:nu:]	« l'avenue »
لندريسا (p. 90)	[lɛndri:sɛ]	« l'adresse »
الأكسجين (p. 100)	[ɛlʔuksi:ʒi:n]	« l'oxygène »
الجمناستيكا (p. 100)	[ɛʒʒimna:sti:k]	« la gymnastique »
تاكسي (p. 101)	[tɛ:ksi:]	« taxi »
التروتوار (p. 102)	[ɛttru:twɑ:r]	« le trottoir »

الفيتاس (p. 102)	[ɛlfi:tɛ:s]	« la vitesse »
فُرشك (p. 106)	[friʃk]	« frais »
شمبرار (p. 106)	[ʃambɾɛ:r]	« chambre à air »
كاميرا (p. 107)	[ka:mi:ra:]	« caméra »
ميكر (p. 108)	[mi:kru:]	« micro »
التلفز (p. 108)	[ɛttlɛ:fiz]	« les télévisions »
راديو (p. 109)	[raidju:n]	« radio »
الشاص (p. 109)	[ɛʃʃa:sʰ]	« la chasse d'eau »
كرافات (p. 113)	[kra:fa:t]	« cravate »
البيران (p. 113)	[ɛlbi:ra:n]	« les bars »
الديشي (p. 113)	[ɛddi:ʃi:]	« le déchet »
باز (p. 127)	[ba:z]	« base »
قازرنه (p. 127)	[ga:zarɛ]	« caserne »
الدوش (p. 130)	[ɛddu:ʃ]	« la douche »
الميدالية (p. 132)	[ɛlmi:dɛ:lijjɛ]	« la médaille »
بانكة (p. 139)	[ba:nkɛ]	« banque »
سواقر (p. 139)	[swa:ɡir]	« cigarettes »
سيمان (p. 140)	[simɛ:n]	« ciment »

اللّوسى (p. 140)	[ɛllu:si:]	« l'huissier »
نُسوفج (p. 140)	[tsu:fiʒ]	« devenusauvage »
جيقو (p. 140)	[zi:gu:]	« gigot »
الوئله (p. 140)	[ɛlwitɛ]	« les hôtels »
الفيسنه (p. 159)	[ɛlfi:stɛ]	« la veste »
كارطه (p. 159)	[ka:rtʰa]	« carte »
البينالتيات (p. 160)	[ɛlbi:nɛ:ltijɛ:t]	« les penalties »
زىرو (p. 165)	[zi:ru:]	« zéro »
اكسيدون (p. 165)	[aksi:du:n]	« accident »
الروسورات (p. 165)	[ɛrru:su:ra:t]	« les ressorts »
موبيلات (p. 172)	[mu:bi:lɛ:t]	« mobylette »
كروسه (p. 177)	[karru:sɛ]	« carrosse »
لكريموجان (p. 177)	[lɛkri:mu:ʒɛ:n]	« lacrymogène »
برودكان (p. 177)	[bru:dkɛ:n]	« brodequins »
مترالك (p. 177)	[mɛtra:k]	« matraque »

1.2. Statistiques de fréquence des emprunts lexicaux au français dans le corpus écrit et remarques générales

Le dépouillement du corpus écrit a révélé 293 occurrences d'emprunts lexicaux au français. Les trois œuvres, malgré leurs différences, contiennent toutes des emprunts lexicaux au français intégrés à des degrés différents.

Les emprunts recueillis dans *Kalb ben kalb* représentent plus des deux tiers des emprunts relevés, soit 182 emprunts. Cette œuvre rédigée dans un registre linguistique familier (voire même populaire), a été la plus riche en emprunts lexicaux au français.

La pièce de théâtre *Klem ellil*, bien que rédigée dans un registre de langue soutenu, a fourni 81 emprunts au français. D'après nos hypothèses de départ, le registre soutenu devait limiter le recours à l'emprunt lexical au français, dont la présence serait justifiée par « une case vide » dans la langue d'accueil. Cependant, nous avons constaté dans notre inventaire qu'un bon nombre de ces emprunts lexicaux au français tels que « zéro », « différence », « électricité »... avaient des équivalents dans la langue d'accueil et ne sont pas là pour combler une lacune linguistique quelconque.

De même, *Al amir assaghir*, traduction du *Petit Prince*, a révélé 30 emprunts lexicaux au français.

En tant que traduction du français à l'arabe, cette œuvre ne devrait pas contenir des mots français. Dans ce cas, nous considérons que la présence d'emprunts au français signifie que ces mots sont considérés comme tunisiens.

2. Corpus oral

Le corpus oral se compose de 12 entretiens avec des locuteurs natifs tunisiens, de sexe, d'âge, de niveau social et d'instruction différents :

- Ce groupe de locuteurs se compose de 7 femmes et de 5 hommes, âgés de 19 à 58 ans.
- Onze locuteurs sur douze parlent et écrivent en français avec des niveaux différents.
- Un locuteur sur les douze est illettré.

Dans ce qui suit, nous allons d'abord fournir des données précises sur le profil de chaque locuteur. Ensuite, nous allons procéder au classement des emprunts relevés, par entretien.

En nous appuyant sur ces éléments, nous avons tenté d'établir des statistiques de fréquence, en rapport avec l'âge, le sexe et le niveau de français des locuteurs.

2.1. Classement par entretien

2.1.1. Entretien 1

Durée : 16 minutes

Participant : Hamza

Nombre d'emprunts au français : 80

2.1.1.1. Profil du locuteur Hamza

Sexe	homme
Âge	22 ans
Statut familial	célibataire
Statut social	étudiant en architecture
Niveau de français	bilingue

2.1.1.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[ba:k]	« bac »
2.	[tekni:k]	« technique »
3.	[arʃitektʏr]	« architecture »
4.	[prœmjɛrane]	« première année »
5.	[ɛskripsjɔ̃]	« inscription »
6.	[mekani:k]	« mécanique »
7.	[nibriko:li:]	« je bricole »
8.	[bwa:tɛ:t]	« des boites »
9.	[resto]	« resto »

10.	[evenmā]	« évènement »
11.	[sadepā]	« ça dépend »
12.	[te:m]	« thème »
13.	[spɔrti:f]	« sportif »
14.	[blø]	« bleu »
15.	[mo:v]	« mauve »
16.	[ro:z]	« rose »
17.	[dʒi:n]	« jean »
18.	[pyl]	« pull »
19.	[ti:færit]	« tee-shirt »
20.	[sbɛ:dri:]	« espadrilles »
21.	[nɔrma:l]	« normal »
22.	[pɔze]	« posé »
23.	[vest]	« veste »
24.	[krava:t]	« cravate »
25.	[ɛlpapijjɔ̃]	« le nœud papillon »
26.	[sinɔ̃]	« sinon »
27.	[ɛlbys]	« le bus »
28.	[trɛ̃]	« train »
29.	[trātɛ:tdi:s]	« trente set dix » ²⁵
30.	[lu:wɛ:ʒ:t]	« taxis pour de longues distances» ²⁶
31.	[tike:]	« ticket »

²⁵Numéro de bus connu de la banlieue de Tunis

²⁶Vient du mot « louage », composé de lexème verbal + suffixe français. Il s'agit d'un emprunt lexical au français avec un sens nouveau (néologisme de sens).

32.	[ka:rtɛ]	« carte »
33.	[trãspɔ:r]	« transport »
34.	[esãs]	« essence »
35.	[kiɔ:sik]	« kiosque »
36.	[tɛksi:]	« taxi »
37.	[dema:ra]	« démarrer »
38.	[vwaja:ʒ]	« voyage »
39.	[dɔkymãtɛ:r]	« documentaire »
40.	[pese]	« P.C »
41.	[ordi:natœr]	« ordinateur »
42.	[devede]	« DVD »
43.	[fi:lim]	« film »
44.	[ettele]	« la télé »
45.	[ga:z]	« gazinière »
46.	[refreziratœr]	« réfrigérateur »
47.	[ɛlkuzi:nɛ]	« la cuisine »
48.	[essa:lɛ]	« le salon »
49.	[twalɛ:t]	« toilette »
50.	[saldøbɛ]	« salle de bain »
51.	[ndɛwwiʃ]	« je me douche »
52.	[bdɯʃhɛ]	« avec sa douche »
53.	[sezɯ:r]	« séjour »
54.	[ʒardɛ]	« jardin »
55.	[vira:ndɛ]	« véranda »

56.	[salõ]	« salon »
57.	[pi:dza]	« pizza »
58.	[hãd]	« hand-ball »
59.	[fu:t]	« foot »
60.	[mehɛ:fnorma:l]	« elle n'est pas normale »
61.	[papjɛmuʃwa:r]	« papier mouchoir »
62.	[wɛski]	« wiski »
63.	[kaskɛ:t]	« casquette »
64.	[ʃo:ritʰ]	« short »
65.	[farʃi:tʰa]	« fourchette »
66.	[bri:kɛjja]	« briquet »
67.	[telekomãd]	« télécommande »
68.	[sɛdɛ]	« CD »
69.	[va:z]	« vase »
70.	[sãdrijja]	« cendrier »
71.	[sʰabu:n]	« savon »
72.	[sti:lo]	« stylo »
73.	[berɛ:]	« béret »
74.	[ʃarʒœr]	« chargeur »
75.	[tɛlifu:n]	« téléphone »
76.	[ɛʃarp]	« écharpe »
77.	[blu:zõ]	« blouson »
78.	[karta:bɛ]	« cartable »
79.	[ka:sk]	« casque »

80. [miniba:r]

« minibar »

2.1.1.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (03/32)
Maintien du son /v/	oui (08/09)
Maintien du son /p/	oui (11/12)
Maintien du son /y/	oui
Maintien du son /æ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ẽ/, /ĩ/, /ã/	oui (02/18)
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	non
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (01/13)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (29/32)
Remplacement du son /v/ par /b/	oui (01/09)
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	oui (01/12)
Remplacement d'un son par une emphatique	oui (02/29) /t/ par /t ^s / et (01/24) /s/ par /s ^s /

2.1.2. Entretien 2

Durée : 08 minutes

Participante : Yasmine

Nombre d'emprunts : 18

2.1.2.1. Profil du locuteur Yasmine

Sexe	femme
Âge	56 ans
Statut familial	mariée, 4 enfants, 2 petits enfants
Statut social	femme au foyer

2.1.2.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[ɛlkuʒ:i:nɛ]	« la cuisine »
2.	[kaftijɛʀ]	« cafetière »
3.	[kɔko:t]	« cocotte »
4.	[fu:r]	« four »
5.	[gɛto:]	« gâteau »
6.	[friʒidɛ:r]	« réfrigérateur »
7.	[jkɔsɛvi]	« il conserve »
8.	[kɔʒɛlatœr]	« congélateur »
9.	[mikroɔd]	« micro-onde »

10.	[fra:ʃit]	« fourchettes »
11.	[lu:ʃ]	« une louche »
12.	[farʃita]	« fourchette »
13.	[telifu:ni:]	« mon téléphone »
14.	[kesɛru:nɛ]	« casserole »
15.	[bɔ̃bonjɛr]	« bonbonnière »
16.	[nkɔ̃sɛrvi:]	« je conserve »
17.	[karru:sa]	« trolley de course » ²⁷
18.	[ʃarjo]	« chariot »

2.1.2.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (01 /13)
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	absence de manifestation du son dans le discours
Maintien du son /y/	absence de manifestation du son dans le discours
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui (01 /02)
Maintien des nasales /ɛ̃/, /ɔ̃/, /ã/	oui
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	absence de manifestation du son dans le discours
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (01 /09)

²⁷[karru:sa] a aussi le sens de « poussette ».

Remplacement du son /R/ par /r/	oui (12/13)
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	absence de manifestation du son dans le discours
Remplacement d'un son par une emphatique	non

2.1.3. Entretien 3

Durée : 07 minutes

Participant : Mehdi

Nombre d'emprunts au français : 35

2.1.3.1. Profil du locuteur Mehdi

Sexe	homme
Âge	27 ans
Statut familial	célibataire
Statut social	vendeur en quincaillerie
Niveau de français	bilingue

2.1.3.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[telifu:ni:]	« téléphone »
2.	[tɛksi:]	« taxi »
3.	[garaʒɛ:t]	« garages »
4.	[ʃa:ntijɛ:t]	« chantiers »
5.	[mekani:k]	« mécanique »
6.	[lu:k]	« look »
7.	[dʒi:n]	« jean »
8.	[vest]	« veste »
9.	[sbɛ:dri:]	« espadrilles »
10.	[evɛ:nmã]	« évènement »
11.	[bwa:tɛ:t]	« boites »
12.	[restoronɛ:t]	« restaurants »
13.	[tɛlvzɛ]	« télévision »
14.	[sta:d]	« stade »
15.	[ɛlvi:tɛ:s]	« la vitesse »
16.	[mekanisjɛ]	« mécanicien »
17.	[gara:ʒ]	« garage »
18.	[ma:rka]	« marque »
19.	[alma:n]	« allemands »
20.	[tʰu:la]	« tôle »
21.	[ɛtɛrjœr]	« intérieur »

22.	[salõ]	« salon »
23.	[ku:zi:nɛ]	« cuisine »
24.	[sa:ldøbẽ]	« salle de bain »
25.	[sezɔ:r]	« séjour »
26.	[balɛ:z]	« balaise »
27.	[ɛʒʒɛrdẽ]	« le jardin »
28.	[ɛlku:lœr]	« la couleur »
29.	[sa:la]	« salon »
30.	[ordinatœr]	« ordinateur »
31.	[va:z]	« vase »
32.	[sãdrijɛ]	« cendrier »
33.	[siga:ru:]	« cigarette »
34.	[ba:ku:]	« paquet »
35.	[fo:tœj]	« fauteuil »

2.1.3.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (01 / 12)
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	non
Maintien du son /y/	absence de manifestation du son dans le discours
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ẽ/, /õ/, /ã/	oui (09 / 11)

Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	absence de manifestation du son dans le discours
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (02/04)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (11/12)
Remplacement du son /v/ par /b/	oui (01/09)
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	oui
Remplacement d'un son par une emphatique	oui (01/06) /t/ par /t ^h /

2.1.4. Entretien 4

Durée : 13 minutes

Participant : Mohsen

Nombre d'emprunts au français : 29

2.1.4.1. Profil du locuteur Mohsen

Sexe	homme
Âge	58 ans
Statut familial	mariée, 4 enfants, 2 petits enfants
Statut social	Chef d'entreprise
Niveau de français	bilingue

2.1.4.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[ɛsspo:r]	« le sport »
2.	[terĕ]	« terrain »
3.	[ʒuwœr]	« joueur »
4.	[ku:frɔ̃]	« coup franc »
5.	[agresi:f]	« agressif »
6.	[ata:k]	« attaque »
7.	[kɔrnɛr]	« corner »
8.	[pinalti:]	« penalty »
9.	[amatœr]	« amateur »
10.	[lɛki:p]	« l'équipe »
11.	[vestjɛ:r]	« vestiaire »
12.	[bilkrɔ̃pɔ̃]	« avec crampons »
13.	[u:til]	« hôtel »
14.	[gradĕ]	« gradin »
15.	[televizjɔ̃]	« télévision »
16.	[arbi:tr]	« arbitre »
17.	[ɛddomɛ:n]	« le domaine »
18.	[iʃu:tʰɛ]	« la shooté »
19.	[jipa:si]	« il passe »
20.	[mɛrkɛ]	« a marqué »
21.	[ɛsta:d]	« stade »
22.	[klyb]	« club »

23.	[tiskɛrtik]	« ton ticket »
24.	[tribyn]	« tribune »
25.	[pœlu:z]	« pelouse »
26.	[pri:m]	« prime »
27.	[deplasmā]	« déplacement »
28.	[indawwiʃ]	« je me douche »
29.	[parti:]	« partie »

2.1.4.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (06/17)
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	oui
Maintien du son /y/	oui
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ɛ̃/, /ɔ̃/, /ã/	oui
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	non
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (01/4)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (11/17)
Remplacement du son /v/ par /b/	oui (01/9)
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	non
Remplacement d'un son par une emphatique	non

2.1.5. Entretien 5

Durée : 06 minutes

Participante : Samia

Nombre d'emprunts au français : 29

2.1.5.1. Profil du locuteur Samia

Sexe	femme
Âge	47 ans
Statut familial	mariée
Statut social	vendeuse de produits alimentaires
Niveau de français	intermédiaire

2.1.5.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[jεχɔrt]	« yaourt »
2.	[ε33γ]	« le jus »
3.	[pilɛ:t]	« les piles »
4.	[εʃʃka:litʰ]	« les chocolats »
5.	[brikɛjjɛ]	« briquet »
6.	[brikijɛ:t]	« les briquets »
7.	[klorufi:n]	« chlorophylle »
8.	[ʃwingo:m]	« chewing-gum »
9.	[ʃiklɛ]	« chiclet »
10.	[siga:ru:]	« cigarette »

11.	[ba:ku:]	« paquet »
12.	[ʃãpwẽ]	« shampooing »
13.	[dãdifri:s]	« dentifrice »
14.	[sɛrvijɛ:t]	« serviettes »
15.	[muʃwa:ʀ]	« mouchoirs »
16.	[ʒavɛ:l]	« javel »
17.	[itrɛ:t]	« litres »
18.	[plastik]	« plastique »
19.	[bidu:n]	« bidon »
20.	[gezu:z]	« boissons gazeuses »
21.	[biskwi]	« biscuit»
22.	[biskwitɛ:t]	« biscuits »
23.	[nu:mru:]	« numéro »
24.	[oʀãʒ]	« orange »
25.	[ko:d]	« code »
26.	[tikɛ]	« ticket »
27.	[tikijɛ:t]	« tickets »
28.	[ʃarbõ]	« charbon »
29.	[ty:b]	« tube »

2.1.5.3. Caractéristiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (02/12)
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	oui (02/3)
Maintien du son /y/	oui (02/3)
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ẽ/, /ĩ/, /ã/	oui (04/5)
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	oui (01/3)
Remplacement du son /o/ou / par /u/	oui (02/5)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (09/15)
Remplacement du son /v/ par /b/	non
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	oui (01/03)
Remplacement d'un son par une emphatique	oui (01/04) /t/ par /t ^h /

2.1.6. Entretien 6

Durée : 10 minutes

Participant : Taha

Nombre d'emprunts au français : 49

2.1.6.1. Profile du locuteur Taha

Sexe	homme
Âge	19 ans
Statut familial	célibataire
Statut social	vendeur en quincaillerie
Niveau de français	bilingue

2.1.6.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[avril]	« avril »
2.	[mekani:k]	« mécanique »
3.	[karru:sɛ]	« carrosserie »
4.	[mut ^ɕ u:r]	« moteur »
5.	[syspõsjõ]	« suspension »
6.	[paraʃok]	« pare-chocs »
7.	[trãzmisjõ]	« transmission »
8.	[kabbu:t]	« capot »
9.	[volõ]	« volant »
10.	[ɔpsjõ]	« option »

11.	[kli:ma:tize]	« climatisée »
12.	[bwato:tɔma:ti:k]	« boîte automatique »
13.	[kwi:r]	« cuir »
14.	[masa:ʒ]	« magasin »
15.	[sti:l]	« style »
16.	[ɛ̃terjœr]	« intérieur »
17.	[matjɛ:r]	« matière »
18.	[ɛlba:z]	« la base »
19.	[aliminjo:m]	« aluminium »
20.	[ɛrru:ʒ]	« le rouge »
21.	[ɛlveɾɣa:miq]	« le vert foncé »
22.	[bløɾa:miq]	« bleu foncé »
23.	[nwa:r]	« noir »
24.	[blā]	« blanc »
25.	[kabrijɔlɛ]	« cabriolé »
26.	[mu:si:kɛ]	« musique »
27.	[ka:sk]	« casque »
28.	[pɛsɛ]	« P.C »
29.	[eku:tœr]	« écouteurs »
30.	[ɛ̃terne:t]	« internet »
31.	[lɛga:l]	« légal »
32.	[ba:nka]	« banque »
33.	[distribytoær]	« distributeur »
34.	[marʃi:]	« marché »

35.	[magazɛ̃]	« magasin »
36.	[syperɛ:t]	« supérette »
37.	[resto:rã]	« restaurant »
38.	[bla:sa]	« place »
39.	[pisi:n]	« piscine »
40.	[witle]	« hôtels »
41.	[gezu:z]	« boisson gazeuse »
42.	[kurãdɛ:r]	« courant d'air »
43.	[frizidɛ:r]	« frigidaire »
44.	[mikroõd]	« micro-onde »
45.	[kõzelasjõ]	« congélation »
46.	[kẽzelhɛ]	« congèle-la »
47.	[ku:p]	« coupe »
48.	[ba:z]	« base »
49.	[makja:ʒ]	« maquillage »

2.1.6.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (1/21)
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	oui (06/09)
Maintien du son /y/	oui
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui (2/3)
Maintien des nasales /ẽ/, /õ/, /ã/	oui

Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	oui (1/4)
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (4/11)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (20/21)
Remplacement du son /v/ par /b/	non
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	oui (3/09)
Remplacement d'un son par une emphatique	non

2.1.7. Entretien 7

Durée : 29 minutes

Participante : Radhia

Nombre d'emprunts : 36

2.1.7.1. Profil du locuteur Radhia

Sexe	femme
Âge	57 ans
Statut familial	divorcée, 3 enfants, 4 petits enfants
Statut social	Fonctionnaire
Niveau de français	bilingue

2.1.7.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[daktilografi:]	« dactylographie »
2.	[formasjõ]	« formation »
3.	[bla:jis]	« places »
4.	[kartsezu:r]	« carte de séjour »
5.	[lãglɛ:]	« l'anglais »
6.	[baze]	« basé »
7.	[spo:r]	« sport »
8.	[ni:vo]	« niveau »
9.	[viza:]	« visa »
10.	[paspo:ri:]	« mon passeport »
11.	[tilivizjõ]	« télévision »
12.	[ku:nzi]	« congé »
13.	[ɛlfjɛ:nɛ]	« la finesse »
14.	[ɛlfrɛnk]	« le franc »
15.	[gato:]	« gâteau »
16.	[kalite]	« qualité »
17.	[ʃœmi:zdœnwi]	« chemise de nuit »
18.	[ʃœmiz]	« chemise »
19.	[ʃarlestõ]	« charleston »
20.	[ɛlmini]	« le mini »
21.	[ɛʒʒup]	« la jupe »

22.	[ru:ba]	« robe »
23.	[talʃ]	« talon »
24.	[kostym]	« costume »
25.	[dʒi:nɛ:t]	« jeans »
26.	[sbedrijɛ:t]	« des espadrilles »
27.	[robdøfãbr]	« robe de chambre »
28.	[bõdo]	« bandeau »
29.	[makija:ʒ]	« maquillage »
30.	[maskara]	« mascara »
31.	[nmakjiz]	« je me maquille »
32.	[tmakjiz]	« tu te maquilles »
33.	[imakizu]	« ils se maquillent »
34.	[taksi]	« taxi »
35.	[aksidãte]	« accidenté »
36.	[taksisti:]	« chauffeur de taxi »

2.1.7.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (09/12)
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	oui (03/05)
Maintien du son /y/	oui
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ẽ/, /ĩ/, /ã/	oui (06/08)

Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	non
Remplacement du son /o/ou / par /u/	oui (02/05)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (03/12)
Remplacement du son /v/ par /b/	non
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	oui (02/05)
Remplacement d'un son par une emphatique	non

2.1.8. Entretien 8

Durée : 04 minutes

Participante : Rahma

Nombre d'emprunts au français : 22

2.1.8.1. Profil du locuteur Rahma

Sexe	femme
Âge	19 ans
Statut familial	célibataire
Statut social	lycéenne
Niveau de français	bilingue

2.1.8.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[ba:klɛtir]	« bac–lettres »
2.	[filo]	« philo »
3.	[kofisjɔ̃]	« coefficient »
4.	[fa:k]	« fac »
5.	[telifu:n]	« téléphone »
6.	[telifu:ni]	« mon téléphone »
7.	[tɛlfza]	« télévision »
8.	[telifu:nik]	« ton téléphone »
9.	[telifu:nhɛ]	« son téléphone »
10.	[telifu:nhum]	« leur téléphone »
11.	[fu:la:ra]	« foulard »
12.	[manikyr]	« manucure »
13.	[so:mɔ̃]	« saumon »
14.	[sa:k]	« sac »
15.	[trɛ̃]	« train »
16.	[laga:r]	« la gare »
17.	[ka:rtɛ]	« la carte »
18.	[gɪfɛ]	« guichet »
19.	[iraski:w]	« il risque »
20.	[kɔ̃trolœr]	« contrôleur »
21.	[tikɛ]	« ticket »

22. [tiskrɛ]

« ticket »

2.1.8.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	non
Maintien du son /v/	pas de manifestation du son dans le discours
Maintien du son /p/	pas de manifestation du son dans le discours
Maintien du son /y/	oui
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ɛ̃/, /ɔ̃/, /ã/	oui (04/05)
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	non
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (05/07)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui
Remplacement du son /v/ par /b/	pas de manifestation du son dans le discours
Dévoisement du son /v/ en /f/	pas de manifestation du son dans le discours
Voisement du son /p/ en /b/	pas de manifestation du son dans le discours
Remplacement d'un son par une emphatique	non

2.1.9. Entretien 9

Durée : 15 minutes

Participant : Chokri

Nombre d'emprunts : 30

2.1.9.1. Profil du locuteur Chokri

Sexe	homme
Âge	47 ans
Statut familial	marié, 2 enfants
Statut social	entraîneur de volley-ball
Niveau de français	intermédiaire

2.1.9.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[ãtrønœr]	« entraîneur »
2.	[ɛlvolɛ]	« le volley-ball »
3.	[fu:tbo:l]	« football »
4.	[spo:r]	« sport »
5.	[domɛ:n]	« domaine »
6.	[terrɛ̃]	« terrain »
7.	[plɛ:zir]	« plaisir »
8.	[ʒɛst]	« geste »
9.	[tekni:k]	« technique »
10.	[ʒuwœr]	« joueur »

11.	[fo:rt]	« short »
12.	[sbɛ:dri]	« espadrilles »
13.	[ʒɔking]	« jogging »
14.	[sœrvɛtmã]	« survêtement »
15.	[vestjɛ:r]	« vestiaire »
16.	[ndawfu]	« je me douche »
17.	[ɛsspo:r]	« le sport »
18.	[adversɛr]	« adversaire »
19.	[esãs]	« essence »
20.	[kjio:sk]	« kiosque » ²⁸
21.	[mazu:tʰ]	« mazout »
22.	[ga:z]	« gaz »
23.	[ɛttelifu:n]	« le téléphone »
24.	[telifu:ni:]	« mon téléphone »
25.	[mesa:ʒ]	« message »
26.	[bjɛ̃syr]	« bien sûr »
27.	[telvzɛ]	« télévision »
28.	[ɛlmada:m]	« la dame »
29.	[ki:lu]	« kilo »
30.	[røbœlo:t]	« rebelote »

²⁸ « kiosque » est utilisé en Tunisie au sens de *station-service*.

2.1.9.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	non
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	oui (03/04)
Maintien du son /y/	oui (01/02)
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ẽ/, /ĩ/, /ã/	oui (03/04)
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	non
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (03/11)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui
Remplacement du son /v/ par /b/	non
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	oui (01/04)
Remplacement d'un son par une emphatique	oui (01/10) /t/ par /t ^ɕ /

2.1.10. Entretien 10

Durée : 07 minutes

Participante : Chaima

Nombre d'emprunts au français : 25

2.1.10.1. Profil du locuteur Chaima

Sexe	femme
Âge	23 ans
Statut familial	célibataire
Statut social	pâtissière
Niveau de français	bilingue

2.1.10.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[aburatwa:r]	« laboratoire »
2.	[patisri:]	« pâtisserie »
3.	[lɛbiskwi]	« les biscuits »
4.	[lɛgato:]	« les gâteaux »
5.	[lɛbarkɛ:t]	« les barquettes »
6.	[lɛta:rt]	« les tartes »
7.	[deʒa]	« déjà »
8.	[patɛ]	« pâté »
9.	[pidza]	« pizza »

10.	[sale]	« salé »
11.	[palmjɛ]	« palmier »
12.	[sablɛ]	« sablé »
13.	[ptifu:r]	« petits fours »
14.	[sta:ʒ]	« stage »
15.	[materjɛ:l]	« matériel »
16.	[pappa]	« papa »
17.	[kɔmɛ:m]	« quand même »
18.	[batœr]	« batteur »
19.	[fu:r]	« four »
20.	[meki:nɛ]	« machine »
21.	[ɛlɔ̃ʒelatœr]	« le congélateur »
22.	[frizidɛ:r]	« frigidaire »
23.	[ɛlba:z]	« la base »
24.	[vi:tri:nɛ]	« vitrine »
25.	[formasjɔ̃]	« formation »

2.1.10.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (02/14)
Maintien du son /v/	oui
Maintien du son /p/	oui
Maintien du son /y/	pas de manifestation du son dans le discours
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ě/, /š/, /ã/	oui
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	pas de manifestation du son dans le discours
Remplacement du son /o/ par /u/	non
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (12/14)
Remplacement du son /v/ par /b/	non
Dévoisement du son /v/ en /f/	non
Voisement du son /p/ en /b/	non
Remplacement d'un son par une emphatique	non

2.1.11. Entretien 11

Durée : 07 minutes

Participante : Khouloud

Nombre des emprunts au français : 42

2.1.11.1. Profil du locuteur Khouloud

Sexe	femme
Âge	23 ans
Statut familial	célibataire
Statut social	styliste au chômage
Niveau de français	bilingue

2.1.11.2. Liste des emprunts relevés

	Emprunts	Traduction
1.	[sti:list]	« styliste »
2.	[sware]	« soirée »
3.	[dœzjɛman:]	« deuxièmement »
4.	[ātu:ra:ʒ]	« entourage »
5.	[talvzɛ]	« télévision »
6.	[prɔf]	« prof »
7.	[fami:j]	« famille »
8.	[be:ʒ]	« beige »
9.	[blāsa:l]	« blanc sale »

10.	[marõ]	« marron »
11.	[bløfõse]	« bleu foncé »
12.	[ro:z]	« rose »
13.	[gu:]	« goût »
14.	[bo:t]	« bottes »
15.	[kalsõ]	« caleçon »
16.	[kaki]	« kaki »
17.	[pyl]	« pull »
18.	[zile]	« gilet »
19.	[karamɛ:l]	« caramel »
20.	[buma:ða:t]	« pommades »
21.	[farmasi:]	« pharmacie »
22.	[papjɛmu:ʃwa:r]	« shampoing »
23.	[dādifri:s]	« dentifrice »
24.	[s ^ʰ abu:n]	« savon »
25.	[brasle]	« bracelet » »
26.	[fobizʊ]	« faux bijoux »
27.	[klimatizœr]	« climatiseur »
28.	[fõdøtɛ]	« fond de teint »
29.	[glo:s]	« gloss »
30.	[farapopjɛr]	« fard à joues »
31.	[ʃāpwɛkolorā]	« champoing colorant »
32.	[bɔnɛ]	« bonnet »
33.	[mɛ:ʃ]	« mèches »

34.	[pu:dir]	« poudre »
35.	[oksi:dõ]	« oxydant »
36.	[ru:ʒ]	« rouge »
37.	[kulœr]	« couleur »
38.	[bro:s]	« brosse »
39.	[trɛ:tmã]	« traitement »
40.	[kerati:n]	« kératine »
41.	[ma:sk]	« masque »
42.	[bajbaj]	« bye bye »

2.1.11.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	oui (01 / 17)
Maintien du son /v/	oui (01 / 02)
Maintien du son /p/	oui (03 / 04)
Maintien du son /y/	oui
Maintien du son /œ/ et /ø/	oui
Maintien des nasales /ẽ/, /õ/, /ã/	oui (09 / 10)
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	non
Remplacement du son /o/ par /u/	oui (01 / 08)
Remplacement du son /R/ par /r/	oui (16 / 17)
Remplacement du son /v/ par /b/	oui (01 / 02)
Dévoisement du son /v/ en /f/	non

Voisement du son /p/ en /b/	oui (01/04)
Remplacement d'un son par une emphatique	oui (01/08) /s/ par/s ^h /

2.1.12. Entretien 12

Durée : 07 minutes

Participante : Mahbouba

Nombre d'emprunts au français : 13

2.1.12.1. Profil du locuteur Mahbouba

Sexe	femme
Âge	46 ans
Statut familial	mariée
Statut social	femme de ménage
Niveau de français	non francophone (illettrée)

2.1.12.2. Liste des emprunts relevés

Emprunts	Traduction
1. [magazɛ̃]	« magasin »
2. [tɛksijɛ:t]	« taxis »
3. [trɛ̃]	« train »
4. [telifu:n]	« téléphone »
5. [marʃi]	« marché »
6. [ga:z]	« gazinière »
7. [tɛlfzɛ]	« télévision »
8. [bu:di:]	« body »
9. [ʒuki:ng]	« jogging »
10. [fu:la:ra]	« foulard »
11. [ɛtʰtʰablijɛ]	« le tablier »
12. [mu:nikijr]	« manucure »
13. [limɛ:ʃ]	« les mèches »

2.1.12.3. Caractéristiques phonétiques des emprunts relevés

Maintien du son /R/	non
Maintien du son /v/	non
Maintien du son /p/	pas de manifestation du son dans le discours
Maintien du son /y/	non
Maintien du son /œ/ et /ø/	pas de manifestation du son dans le discours
Maintien des nasales /ẽ/, /ĩ/, /ã/	oui (01/03)
Remplacement du son /y/ par /i/ ou /u/	oui
Remplacement du son /o/ par /u/	oui
Remplacement du son /R/ par /r/	oui
Remplacement du son /v/ par /b/	non
Dévoisement du son /v/ en /f/	oui
Voisement du son /p/ en /b/	pas de manifestation du son dans le discours
Remplacement d'un son par une emphatique	oui (01/05) /t/ par /t ^ɸ /

2.2. Statistiques de fréquence des emprunts lexicaux au français dans le corpus oral et remarques générales

Le temps de l'entretien n'étant pas le même pour tous les locuteurs (entre 5 et 16 minutes), nous avons choisi de nous référer à la moyenne d'emprunts produits par minute pour chaque locuteur.

Tableau 48. Nombre d'emprunts par minute / par locuteur

Locuteur	Emprunts / minute	Sexe	Âge	Niveau de français
Hamza	5	M	22 ans	bilingue
Yasmine	3	F	56 ans	bilingue
Mehdi	5	M	27 ans	bilingue
Mohsen	2	F	58 ans	bilingue
Samia	5	F	47 ans	intermédiaire
Taha	5	M	19 ans	bilingue
Radhia	1	F	57 ans	bilingue
Rahma	6	F	19 ans	bilingue
Chokri	2	M	47 ans	intermédiaire
Chaima	4	F	23 ans	bilingue
Khouloud	6	F	23 ans	bilingue
Mahbouba	2	F	46 ans	non francophone (illettrée)

D'après ce tableau, nous pouvons constater que la fréquence des emprunts varie de 1 à 6 emprunts par minute et par locuteur.

Nous remarquons aussi un recours plus important à l'emprunt lexical au français chez les locuteurs âgés de 19 à 27 ans, soit une moyenne de 5 emprunts par minute, contre une moyenne de 2 emprunts par minute chez les locuteurs âgés de 46 à 58 ans. Par ailleurs, lors des entretiens, nous avons constaté que les locuteurs de plus de 40 ans utilisaient plus l'alternance codique (dialecte tunisien / français) que les emprunts lexicaux au français. Pour expliquer ce phénomène, un rapprochement pourrait être fait avec le système éducatif de l'époque, marquée par une présence plus importante du français dans les différentes matières enseignées.

D'après nos statistiques, le sexe des locuteurs n'a pas eu d'influence sur la fréquence des emprunts. Les locuteurs hommes et femmes appartenant à la même tranche d'âge ont employé des emprunts lexicaux au français avec pratiquement la même fréquence (≥ 2 emprunts/min).

De même, le niveau de français n'a pas affecté le niveau de fréquence des emprunts. Nous avons pour preuve de cela, la locutrice non francophone et illettrée « Mahbouba » qui a produit la même moyenne d'emprunts par minute que les autres locuteurs francophones du même âge. Par ailleurs, Mahbouba qui n'a jamais été scolarisée et n'a pas

appris le français, représente un exemple convaincant, attestant de l'intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien.

Néanmoins, si le niveau de français n'a pas eu d'impact sur la fréquence des emprunts dans le discours des locuteurs, il faut préciser qu'il a une influence considérable sur l'aspect phonétique et phonologique. En effet, plus le niveau de français est élevé (bilingue), plus nous remarquons le maintien du /R/, des nasales, du /p/, du /v/, du /y/ et du /œ/.

Chez les locuteurs qui n'ont pas une bonne maîtrise du français, les phénomènes de dénasalisation, de dévoisement du son /v/, et du roulement du /R/ en /r/ sont plus fréquents au niveau des emprunts lexicaux au français. Cependant, nous remarquons que tous les locuteurs remplacent le son /R/ par /r/ dans certains emprunts.

De même, nous remarquons que des locuteurs bilingues remplacent eux aussi, systématiquement, le son /s/ par l'emphatique /s^ʕ/, le son /v/ par /b/, et la nasale /ɔ̃/ par la combinaison des sons /u/ et /n/ dans l'emprunt « savon ».

Lorsque des modifications phonétiques sont attestées aussi dans le discours de parfaits bilingues, cela traduit chez le locuteur une volonté d'adaptation. En partant de ce principe, nous avons considéré comme

intégré à la langue d'accueil tout emprunt lexical au français ayant subi des adaptations (phonologiques, phonétiques ou morphosyntaxiques) exprimées de façon constante dans le parler spontané des locuteurs natifs tunisiens quel que soit leur niveau d'instruction.

CHAPITRE II : INTÉGRATION PHONOLOGIQUE DES EMPRUNTS AU FRANÇAIS

L'imitation de la prononciation du mot d'origine n'est pas une particularité du dialecte tunisien, mais une des régularités de l'intégration des emprunts dans une langue. Lorsqu'une langue emprunte à une autre un terme avec un son qui n'existe pas dans son système phonologique, le locuteur va imiter la prononciation du mot avec les sons qu'il possède, comme dans le cas de l'emprunt *pizza* dans la langue française, qui se prononce normalement [pitsa] et qui est prononcé [pidza] par les Français.

La plupart des emprunts au français en arabe dialectal tunisien subissent des transformations sur le plan phonologique. Lorsque des sons français n'existent pas dans le système phonétique de l'arabe dialectal tunisien, ils sont remplacés par les sons les plus proches.

Les emprunts au français n'ont pas gardé leur forme initiale en intégrant l'arabe dialectal tunisien. Ils ont changé phonologiquement et morphologiquement en intégrant le parler tunisien. Ces adaptations diffèrent selon la nature de l'emprunt.

On remarquera sur le plan phonologique certaines constantes, telles que le remplacement des sons n'existant pas dans le système phonétique du dialecte tunisien par les sons les plus proches. Ainsi, le [R] français sera systématiquement remplacé par le [r] dit roulé. Le son [p] sera souvent remplacé par le son [b], et le son [v] par le son [f] bien qu'ils soient de plus en plus maintenus dans de nombreux emprunts (Tableau 8).

En ce qui concerne les voyelles, le son [e] – bien qu'il existe dans la langue d'accueil – sera néanmoins remplacé par les sons [i] [u] [ɛ]. De même, les sons [ɔ] et [o] (malgré leur existence en dialectal tunisien) seront souvent remplacés par [u].

Le son [y] sera remplacé par les voyelles [u] ou [i] selon l'emprunt. Enfin, les sons [œ] et [ø] seront remplacés par [u:] dans certains emprunts, sachant qu'ils sont le plus souvent prononcés correctement par les locuteurs qui les emploient, comme dans « chauffeur », « ascenseur », « câbleur », « soudeur », « moniteur », « ingénieur »...

Les nasales n'existant pas normalement dans le système phonologique de l'arabe dialectal tunisien, la plupart des emprunts subiront une dénasalisation et ces sons seront remplacés par la combinaison de voyelles, le plus souvent longues, avec les sons [n] ou [m] comme dans [ba:nka] « banque », [s^ʰabu:n] « savon », [birsjɛ:n]

« persiennes », [bu:mba:] « bombe »...

D'autre part, certaines modifications phonétiques au niveau de l'intégration des emprunts au français ne peuvent pas toujours être expliquées par l'absence du son dans le système de la langue d'accueil. Dans certains cas d'emprunts au français, des sons ont été remplacés par d'autres, malgré leur existence dans le système phonétique du dialecte tunisien. Nous pouvons citer, dans ce cadre, le son [l] qui est remplacé par le son [r] ou [n] dans certains emprunts tels que « balcon » qui se dit [barku:n] ou encore « casserole » qui donnera [casaru:na] en arabe dialectal tunisien.

1. Adaptation au niveau vocalique

[o] ou [ɔ] / [u]

- Bordeaux → [bu:rdu:]
- Bordel → [bu:rdi:l]
- Bureau → [bi:ru:]
- Cache-col → [ka:ʃku:l]
- Capote (manteau) → [kɛbbu:t]
- Chauffe-eau → [ʃu:fu:]
- Commissaire → [ku:mi:sa:r]
- Corde (le jeu) → [ku:rda]
- Cornet → [ku:rnu:]

- Dossiers → [du:sijɛ:t]
- Drapeau → [dra:bu:]
- Frigo → [fri:gu]
- Gâteau → [gattu:]
- Golf → [gu:lif]
- Hôtel → [u:ti:l]
- Kilo → [ki:lu:]
- Kilomètre → [ki:lu:mɛ:tir]
- Maillot de bain → [majju:]
- Mètre → [mi:tru:]
- Métro → [mitru:]
- Mobylette → [mu:bi:lɛ:t]
- Moteur → [mu:tur]
- Numéro → [nu:mru]
- Opéra → [upira:]
- Piano → [bja:nu]
- Pioche → [bju:ʃ]
- Pommade → [buma:ða]
- Radio → [radju:]
- Réchaud → [ri:ʃu:]
- Rideau → [ridu:]
- Robe → [ru:ba]
- Stylo → [sti:lu]
- Téléphone → [tɛlifu:n]

- Tricot → [tri:ku]
- Vidéo → [vidju]
- Zéro → [zi:ru:]

[y] ²⁹/ [u] ou [i]

- Aluminium → [aliminjum]
- Assurance → [asira:ns]
- Bascule (appareil) → [bɛsku:la]
- Bureau → [biru]
- Capsule → [kapsu:la]
- Ceinture → [sɛ̃ti:r]
- Costume → [kɔsti:m]
- Étude (cours particulier) → [uti:d]
- Fluo → [flijo]
- Fourrure → [furi:r]
- Judo → [zido]
- Jupe → [ji:b]
- Jupon → [zipɔ̃]
- Jus → [zi:]
- Lunettes → [linɛ:t]
- Musique → [muzikɛ]
- Numéro → [numru]
- Refusé → [mru:fiz]

²⁹ Il faut noter que le son [y] est de plus en plus maintenu dans certains emprunts par les locuteurs francophones, comme dans les mots : *super* (carburant), *sûr*.

- Refuse → [ru:fiz]
- Rhumatisme → [rumatizm]
- Studio → [stidju]
- Teinture → [tɛ̃ti:r]
- Turquoise → [tirkwa:z]

[œ]³⁰ ou [ø] / [u:]

- Chauffeur → [ʃifu:r]
- Meuble → [mu:biljɛ]
- Moteur → [mutu:r]

Bon nombre d'emprunts contenant le son [œ] dont une majorité de noms de métier ne subissent pas de modification ni de substitution de cette voyelle. Celle-ci est maintenue et prononcée correctement par la majorité des locuteurs.

Exemples

- Ascenseur → [asansœr]
- Basketteur → [basketœr]
- Câbleur → [kablœr]
- Convoyeur → [kunvwajœr]
- Entraîneur → [ãtrɛ:nœ:r]
- Ferrailleur → [firajœ:r]

³⁰ À l'exception de quelques emprunts, le son [œ] est maintenu, et prononcé correctement dans les emprunts qui le contiennent par la plupart des locuteurs.

- Soudeur → [sudœ:r]

2. Maintien des nasales

En effet, les voyelles nasales [ɛ̃] [ã], et [ɔ̃] sont maintenues de nos jours dans un certain nombre d'emprunts intégrés au dialecte tunisien. Elles sont plus ou moins bien prononcées selon les locuteurs.

Cependant, la grande majorité des Tunisiens, francophones ou pas et dans toutes les régions de la Tunisie, produisent spontanément les voyelles nasales [ɛ̃] dans [trɛ̃] et [ɔ̃] dans [qɔ̃bla].

Quant à la nasale [ã], elle est produite le plus souvent de façon spontanée par les locuteurs francophones, et elle reste moins fréquente dans le lexique que les deux autres.

Tableau 49. Maintien des nasales

[ã]	[ɛ̃]	[ɔ̃]
[ʃãpwɛ̃] « shampooing »	[mekanisjɛ̃] « mécanicien »	[sitrɔ̃] « citron »
[ʃãbrɛ:r] « bouée »	[frɛ̃] « frein »	[patrɔ̃] « patron »
[ʃãpjuna] « championnat »	[parfɛ̃] « parfum »	[kulɔ̃] « collants »
[trɛtmã]	[kwɛ̃]	[s ^ʰ alɔ̃]

« traitement »	« coin »	« salon »
[sāsētɛrdi] « sens interdit »	[ʒwɛ̃] « juin »	[pistɔ̃] « piston »
[sādɛ:l] « sandales »	[plɛ̃] « le plein de carburant »	[vulɔ̃] « volant »
[dātifri:s] « dentifrice »	[sutjɛ̃] « soutien-gorge »	[gudrɔ̃] « goudron »
[sādwitʃ] « sandwich »	[lektrisjɛ̃] « électricien »	[kalsɔ̃] « caleçon »
[fātuz] « ventouse »	[tɛknɛsjɛ̃] « technicien »	[bulɔ̃] « boulon »
[bātuf] « pantoufles »	[dɛ̃dɔ̃] « dinde »	[bluzɔ̃] « blouson »
[asāsɛ:r] « ascenseur »	[mɛ̃ga] « mangue »	[marɔ̃] « maron »
[sirvejā] « surveillant »	[ɛ̃ʒɛnjœr] « ingénieur »	[talɔ̃] « talon »
[dātist] « dentiste »	[magazɛ̃] « centre commercial »	[ʃinjɔ̃] « chignon »
[bādi] « bandit »	[gardjɛ̃] « gardien »	[ʒipɔ̃] « jupon »

Il arrive même de voir ce trait s'ajouter à des unités empruntées qui en sont normalement dépourvues, comme dans [lãga:r] pour « la gare ». On suppose que cette nasalisation aurait pour but de faciliter la prononciation et de l'adapter au parler tunisien.

3. Dénasalisation

[ɕ] / [u], [u:n], [un], [u:m]³¹

- Balcon → [barku:n]
- Bataillon → [bataju:n]
- Biberon → [bibru]
- Bidon → [bidu:n]
- Bombe → [bu:mba]
- Boulon → [bulu:na]
- Camion → [kɛmju:n]
- Carton → [kɛrdu:na]
- Comptable → [kunta:bli:]
- Comptoir → [kuntwa:r]
- Contrat → [kuntra:tu]
- Dindon → [dɛndu:na]
- Garçon (serveur) → [garsu:n]
- Million → [mɛlju:n]

³¹Nous citons les dénasalisations les plus constantes. Il existe néanmoins certaines exceptions comme dans l'emprunt « salon » qui donne en arabe dialectal tunisien [sa:la].

- Patronne → [batru:na]
- Ronde → [ru:nda]
- Savon → [sabu:n]
- Seconde → [sigu:nda]
- Wagon → [fɛgu:na]

[ǎ] / [ɛ:n], [i:n], [ɛm], [an], [a:n], [a:m]

- Appartement → [burt^ʃmɛ:n]
- Bandit → [ba:ndi]
- Banque → [ba:nka]
- Camion → [kamju:n]
- Cendrier → [sandrijja]
- Centimètre → [s^ʃa:nti]
- Chantier → [ʃa:nti]
- Ciment → [simɛ:n]
- Courant d'air → [kua:ndɛ:r]
- Franc → [frank]
- Gants → [gwa:nduɛ:t]
- Lampe → [la:mba]
- Pantoufles → [bantu:f]
- Patente (licence) → [bati:nda]
- Remblai → [rambli]
- Sandales → [sandɛ:l]

[ɛ̃] / [im], [u:n], [i:n]

- Joint (drogue) → [ju:ntɛ]
- Plinthe → [bli:ntɛ]
- Pointe → [bu:ntɛ]
- Timbre → [timbri:]

4. Adaptations au niveau consonantique

[p] / [b]

- Appartement → [burt^hmɛ:n]
- Espadrilles → [sbɛ:dri]
- Jupe → [zi:b]
- Lampe → [la:mba]
- Pantoufles → [bantu:f]
- Paquet → [baku]
- Parebrise → [barbri:z]
- Patente (licence) → [bati:nda]
- Patron → [batru:n]
- Pelle → [ba:la]
- Piano → [bjɑ:nu]
- Pièce → [bjɛ:sa]
- Pioche → [bjy:ʃ]
- Place → [bla:sa]
- Plaque → [bla:ka]

- Plinthe → [bli:nta]
- Pointe → [bu:nta]
- Policier → [bu:li:s]
- Pommade → [buma:ða]
- Port → [burt] ou [bu:rtu]
- Poste → [bu:sta]
- Poteau → [butu:]
- Prise → [bri:z]
- Rondpoint → [rɔ̃pwa]
- Spécial → [sbisja:l]

Bien que le son [p] n'existe pas dans le système phonologique tunisien, il est de nos jours maintenu par la grande majorité des locuteurs et se prononce comme dans l'emprunt d'origine. Ce phénomène est comparable à « l'importation » du « ng » prononcé [ŋ] dans *parking, shopping, forcing* en français.

Exemples

- Parabole → [parabo:l]
- Parasol → [paraso:l]
- Parking → [parkiŋ]
- Passeport → [paspo:r]
- Pâtisserie → [patisri:]
- Piscine → [pisi:n]

- Plombier → [plɔ̃bjɛ]
- Portable → [portabil]
- Poubelle → [pubɛ:l]

[v] / [f]

- Cravate → [krafa:t]
- Gravier → [grifɛ:]
- Grève → [grɛ:f]
- Interview → [ʃɛntɛrfju]
- Nerveux → [nɛrfu:zi]
- Rendez-vous → [randifu:]
- Télévision → [tɛlfza]
- Valise → [fɛli:za]
- Veilleuse → [fɛjuza]
- Véranda → [fira:nda]
- Veste → [fi:sta]
- Villa → [fi:lla]

[t] / [tʰ]

- Appartement → [burtʰmɛ:n]
- Château → [ʃatʰtʰu:]
- Tablier → [tʰablijɛ]
- Carte → [ka:rtʰɛ]
- Cadre → [kwa:tʰru]

[s] / [sʕ]

- Savon → [sʕa:bu:n]
- Siré → [msʕiriʒ]
- Le salon → [εsʕsʕa:la]
- Centimètre → [sʕa:nti]

5. Adaptations au niveau prosodique et syllabique

La structure syllabique de l'arabe dialectal tunisien est beaucoup plus souple que celle de l'arabe littéral. Elle se rapproche plus de celle du français, ce qui a facilité l'intégration des emprunts au français.

D'autre part, au niveau prosodique, les emprunts au français ont tendance à perdre leur accent tonique et à se soumettre aux règles accentuelles de l'arabe dialectal tunisien.

Exemples

[bāndi] « bandit »

[bār] « bar »

[barwīt^ʰa] « brouette »

[bjēsa] « pièce »

[blāka] « plaque »

[blāsa] « place »

[farʃīta] « fourchette »

[fulāra] « foulard »

[fūr] « four »

[kamjūna] « Camionnette »

[kuvīrta] « couverture »

[simēn] « ciment »

[stīlu] « stylo »

CHAPITRE III : INTÉGRATION MORPHOSYNTAXIQUE DES EMPRUNTS AU FRANÇAIS

Comme nous l'avons précédemment démontré dans la deuxième partie de cette étude, la syntaxe et la morphologie de l'arabe dialectal tunisien restent assez proches de celles de l'arabe littéral malgré certaines différences. Les systèmes du français et de l'arabe étant très différents, en intégrant l'arabe dialectal tunisien, l'emprunt lexical au français subira – en plus des adaptations phonologiques et phonétiques – des adaptations morphosyntaxiques.

Il s'agit dans ce chapitre de mettre en évidence les différentes étapes d'adaptations morphologiques et syntaxiques des emprunts lexicaux au français. Nous étudierons principalement les manifestations les plus pertinentes et les plus productives de cette intégration.

L'intégration morphosyntaxique des emprunts au français se manifeste par l'adjonction d'affixes (préfixes, suffixes, infixes) de l'arabe dialectal tunisien au radical français.

L'affixation est un élément important dans la composition des mots dérivés, elle aura une signification considérable au niveau de leur intégration morphosyntaxique.

1. Intégration grammaticale

1.1. Intégration du genre et du nombre

1.1.1. Intégration du féminin tunisien

En intégrant la langue d'accueil, les emprunts lexicaux au français ne garderont pas la marque du genre de la langue d'origine, ils intégreront celle de la langue d'accueil. Ainsi, les emprunts lexicaux au français seront marqués par un [a] final pour le genre féminin. Le genre masculin n'étant pas marqué en arabe dialectal tunisien, en l'absence de cette voyelle finale, le mot est considéré comme masculin.

Cette règle s'applique à la majorité des emprunts lexicaux au français, néanmoins, on retrouvera certaines exceptions lorsque l'emprunt lexical est un xénisme, comme c'est le cas dans les emprunts [mubilɛ:t] « mobylette » et [biskle:t] « bicyclette » qui ont gardé la marque du genre de la langue d'origine.

D'autre part, en intégrant l'arabe dialectal tunisien, certains emprunts vont changer de genre ; ainsi, certains emprunts qui sont masculins en français deviendront féminins en arabe dialectal tunisien, comme le cas de l'emprunt « foulard » qui a donné [fula:ra], un féminin en arabe dialectal tunisien.

Adjonction du suffixe[a]

[ba:la] « pelle »

[ba:nka] « banque »

[batru:na] « patronne »

[bæskula] « bascule »

[bjɛ:sa] « pièce »

[bla:ka] « plaque »

[bla:sa] « place »

[bli:nta] « plinthe »

[bu:mba] « bombe »

[bu:nta] « pointe »

[bu:sta] « poste »

[buma:ða] « pommade »

[da:lla] « dalle »

[kapsu:la] « capsule »

[kɛmju:na] « camionnette »

[ku:lla] « colle »

[kurda] « corde »

[li:sta] « liste »

[ru:nda] « ronde »

[sandrijja] « sandrier »

[sigu:nda] « seconde »

[t^ʃu:la] « tôle »

[vi:sta] « veste »

[vizi:ta] « visite »

N.B : De même, l'adjectif en s'accordant en genre intégrera lui aussi cette marque de féminin qu'on retrouve dans l'emprunt [imnɛrvza] « énervé ».

1.1.2. Intégration du pluriel tunisien

En intégrant l'arabe dialectal tunisien, les emprunts au français vont adopter le plus souvent le pluriel externe en [ɛ:t] et [a:t]. Cette forme de pluriel, bien qu'elle ne soit pas l'unique, reste néanmoins la plus constante et la plus productive.

La marque externe de pluriel par la suffixation en [i:n] marquera aussi un nombre considérable d'emprunts lexicaux au français.

1.1.2.1. Intégration du pluriel externe de type 1

Tableau 50. Adjonction des suffixes [ɛ:t] et [a:t]

Mot français	Singulier tunisien	Pluriel tunisien
Bain	[banu] (m)	[banuwɛ:t]
Bicyclette	[biskle:t] (f)	[biskletɛ:t]
Boulon	[bulɔ̃] (m)	[bulunɛ:t]
Boutique	[buti:k] (f)	[buti:kɛ:t]
Bureau	[bi:ru] (m)	[bi:ruwɛ:t]

Cadeau	[kadu] (m)	[kaduɤ:t]
Casquette	[kasket] (f)	[kasketɤ:t]
Couverture	[kuvɪ:rtɑ] (f)	[kuvɪ:rtɤ:t]
Cuisine	[kuzi:na] (f)	[kuzi:nɤ:t]
Espadrilles	[sbɛ:dri:] (m)	[sbɛ:dri:jɤ:t]
Foulard	[fulara] (f)	[fulara:t]
Magasin	[magazɛ̃] (f)	[magazɛnɤ:t]
Match	[ma:tʃ] (m)	[ma:tʃuɤ:t]
Paquet	[bɛku] (m)	[bɛkuɤ:t]
Parfum	[parfɛ̃] (f)	[parfanɤ:t]
Passeport	[paspɔ:r] (m)	[paspɔ:ra:t]
Poubelle	[pubɛl] (m)	[pubɛlɤ:t]
Stylo	[sti:lu:] (m)	[sti:luɤ:t]

1.1.2.2. Intégration du pluriel externe de type 3

Les emprunts au français ont intégré aussi le pluriel externe marqué par le suffixe [i:n] au niveau des adjectifs.

On remarquera dans l'intégration de ce pluriel la chute de la dernière voyelle brève dans le passage du singulier au pluriel de certains emprunts.

Tableau 51. Adjonction du suffixe [i:n]

Mot français	Masculin singulier tunisien	Pluriel tunisien
Bouché	[mbu:ʃi]	[mbu:ʃi:n]
Choqué	[mʃu:ki]	[mʃu:ki:n]
En grève	[mgɛrrif]	[mgɛrrfi:n]
Energé	[mnɛrviz]	[mnɛrvzi:n]
Engagé	[mgɛ:ʒi]	[mgɛ:ʒi:n]
Graissé	[mgɛrʒis]	[mgɛrisi:n]
Grippé	[mgɛrrip]	[mgɛrpi:n]
Miséreux	[immi:zir]	[immi:zri:n]
Sauvage	[msu:fiʒ]	[msufʒi:n]
Sonné	[msu:ni]	[msu:ni:n]
Toqué	[mtu:ki]	[mtu:ki:n]

1.1.2.3. Intégration du pluriel interne et externe de type 1

D'autres emprunts vont intégrer plutôt une autre forme de pluriel qu'on retrouve en arabe dialectal tunisien. Il s'agit d'un pluriel avec une modification interne (infixe) et externe (suffixe) du mot.

Tableau 52. Pluriel par modification interne et externe

Singulier	Pluriel
[barwi:tʰa] (f) « brouette »	[bra:witʰ]
[kamju:n] (m) « camion »	[kmɛ:jɪn]
[karta:ba] (f) « cartable »	[kra:tɪb]
[sandɛ:l] (m) « sandale »	[snɛ:dɪl]
[siga:ru] (m) « cigarette »	[swa:ɡɪr]

1.2. Intégration du duel

Les emprunts au français vont eux aussi intégrer le duel, cette forme spécifique à l'arabe littéral et dialectal.

Le duel simple sera marqué par un suffixe en [i:n] pour les mots masculins et [ti:n] pour les mots féminins. Quant au duel composé, il sera formé de l'adjectif numéral [zu:z] suivi du pluriel de l'emprunt au français.

Tableau 53. Adjonction des suffixes [i:n] et [ti:n]

Mot français	Singulier tunisien	Duel tunisien
Banane	[bana:na] (f)	[bana:nti:n]
Cartable	[karta:ba] (f)	[karta:btɪ:n]
Foulard	[fula:ra] (f)	[fula:rtɪ:n]
Franc	[frɛnk] (m)	[frɛnki:n]

Gramme	[gra:m] (m)	[gra:mi:n]
Million	[mɛlju:n] (m)	[mɛljuni:n]
Robe	[ru:ba] (f)	[ru:btɪ:n]

Tableau 54. Intégration du duel composé

Mot français	Singulier tunisien	Duel composé tunisien
Bateau	[battu] (m)	[zu:zbattuɤ:t]
Bureau	[bi:ru] (m)	[zu:zbi:ruɤ:t]
Fourchette	[farʃi:ta] (f)	[zu:zfra:ʃit]
Gâteau	[gattu] (m)	[zu:zgattuɤ:t]
Paquet	[ba:ku] (m)	[zu:zba:kuɤ:t]
Pile	[pi:la] (f)	[zu:zpi:lɛ:t]
Place	[bla:sa] (f)	[zu:zbla:jis]
Stylo	[sti:lu] (m)	[zu:zsti:luɤ:t]

1.3. Intégration des emprunts d'adjectifs

L'arabe dialectal tunisien a emprunté au français un certain nombre adjectifs qualificatifs de forme simple tels que :

[finu:] « fin »

[delika:tu] « délicat »

[sikri:tu] « secret »

[ru:ʒ] « rouge »

[marʃ] « marron »

[ʃukla:ti] « couleur chocolat »

[rɔ:z] « rose »

[bɛ:ʒ] « beige »

[pista:ʃ] « couleur pistache »

Néanmoins, les emprunts d'adjectifs les plus fréquents et les plus productifs sont les adjectifs verbaux. Ces adjectifs sont formés par adjonction d'affixes du participe passé tunisien au radical français.

Exemples

[mbu:ʃi] « bouché »

[mdɛprim] « déprimé »

[mgɛ:ri] « garé »

[mgɛ:ʒi] « engagé »

[mitəsku:zi] « excusé » ayant pour sens « tranquille »

[mka:li] « calé »

[mkastim] « costumé »

[mnarviz] « énervé »

[mparfin] « parfumé »

[mru:fiz] « refusé »

[ms^ʿansir] « censuré »

[msarkil] « encerclé »

[msantir] « cintré »

[ms^ʿiriz] « ciré »

[mtarfik] « trafiqué »

Les emprunts d'adjectifs qualificatifs verbaux s'accordent en genre et en nombre. De même que les emprunts nominaux, ils intégreront eux aussi la marque du genre et du nombre du dialecte tunisien.

Tableau 55. Accord des emprunts d'adjectifs verbaux

Adjectif au masculin singulier	Adjectif au féminin singulier	Adjectif au pluriel féminin et masculin
[mnarviz] « énérvé »	[mnɛrviza] « énérvée »	[mnarvzi:n] « énérvé(e)s »
[mtarfik] « trafiqué »	[mtarfka] « trafiquée »	[mtarfki:n] « trafiqué(e)s »
[msarkil] « encerclé »	[msarkla] « encerclée »	[msarkli:n] « encerclé(e)s »
[mru:fiz] « refusé »	[mru:fza] « refusée »	[mru:fzi:n] « refusée »

1.4. Intégration de l'adjectif possessif

L'emprunt au français sera marqué à sa fin par le possessif tunisien malgré son radical français.

Tableau 56. Accord de l'adjectif possessif

Nom féminin singulier + Adj. Possessif
[ru:btɪ:] « ma robe »
[ru:btɪk] « ta robe »
[ru:btu] « sa robe » (il)
[ru:bitʰɛ] « sa robe » (elle)
[ru:bitna] « notre robe »
[ru:bitkɔm] « votre robe »
[ru:bitʰɔm] « leur robe »

Nom féminin pluriel + Adj. Possessif
[rwibɪtɪ:] « mes robes »
[rwibɪtɪk] « tes robes »
[rwibtu] « ses robes » (il)
[rwibʰɛ] « ses robes » (elle)
[rwibna] « notre robe »
[rwibkɔm] « votre robe »
[rwibʰɔm] « leur robe »

Nom masculin singulier+ Adj. Possessif
[telifu:ni:] « mon téléphone »
[telifu:nɪk] « ton téléphone »

[telifu:nu] « son téléphone » (il)
[telifu:nɛ] « son téléphone » (elle)
[telifu:nɛ] « notre téléphone »
[telifu:nkɔm] « votre téléphone »
[telifu:nhɔm] « leur téléphone »

Nom masculin pluriel + Adj. Possessif
[telifu:nɛ:ti] « mes téléphones »
[telifu:nɛ:tik] « tes téléphones »
[telifu:nɛ:tu] « ses téléphones »
[telifu:nɛ:tɛ] « nos téléphones »
[telifu:nɛ:tkɔm] « vos téléphones »
[telifu:nɛ:thɔm] « leurs téléphones »

Notons qu'avec certains noms masculins, la marque du possessif de la première personne du singulier n'est pas [i:], mais [jɛ] et celle de la troisième personne du singulier n'est pas [u], mais [h], comme dans [ba:ku] (paquet) qui donne : [baku:jɛ] « mon paquet » et [ba:ku:h] « son paquet ».

1.5. Adaptation grammaticale et changement de catégorie

Dans leur passage dans en arabe dialectal tunisien, les emprunts au français appartenant à une certaine classe grammaticale ne vont pas forcément la conserver.

1.5.1. Des emprunts qui ont changé de genre

Certains emprunts au français ont changé de genre en intégrant le dialecte tunisien. Ainsi, des emprunts qui sont masculins en français vont devenir féminins en arabe dialectal tunisien, et des emprunts féminins appartiendront au genre masculin dans leur passage dans la langue d'accueil.

Exemples

- **Cigarette** (f) : a donné [siga:ru:], le mot qui en français est féminin est devenu un nom masculin en dialecte tunisien ; on peut remarquer que la terminaison « ette » du mot féminin de cet exemple est remplacée par la marque du masculin ici en [u].
- **Cendrier** (m) : ce mot masculin deviendra un nom féminin en dialecte tunisien [sandrijja], ainsi la marque du masculin « er » sera remplacée par la marque du féminin tunisien « a ».
- **Tablier** (m) : a donné [t^ʕablijja]³², nom féminin en dialecte tunisien.

³²[t^ʕablijja] signifie aussi *tablette* dans [t^ʕablijjaʃɔkla:t^ʕa] « tablette de chocolat »

- **Briquet** (m) : mot masculin en français passera au féminin [bri:kijja] en dialecte tunisien.
- **Cartable** (m) : devient [karta:ba] ou [karta:bla] mot féminin en dialecte tunisien.

1.5.2. Des emprunts qui ont changé en nombre

Certains emprunts qui sont à l'origine des pluriels sont devenus des mots singuliers dans leur passage en arabe dialectal tunisien et réciproquement, des mots singuliers sont devenus des pluriels.

Exemples

- **Lunettes** : est un pluriel en français, ce mot est devenu un nom singulier en dialecte tunisien [lynɛt] dont le pluriel est [lynɛtɛ:t], le son [y] est maintenu par la plupart des locuteurs, bien qu'il n'existe pas dans le système phonologique de l'arabe.
- **Espadrilles** : est un nom pluriel en français qui a donné en arabe dialectal tunisien [sbɛ:dri:] qui est un nom singulier, dont le pluriel est [sbɛ:dri:jɛ:t].
- **Banane** : est un nom féminin singulier en français, il a donné un pluriel en arabe dialectal tunisien [bana:n] dont le singulier est [bana:na].

2. Les interrogatifs

Les emprunts au français ont intégré différentes formes interrogatives de l'arabe dialectal tunisien par l'adjonction d'adverbes, pronoms, adjectifs et suffixes interrogatifs.

2.1. Intégration des segments interrogatifs tunisiens

- [ɛ:ʃ] « qu'est-ce que ? » → [ɛ:ʃfaski:t] « qu'est-ce que (dans le sens de « en quoi ? ») tu as triché ? ».
- [mtɛʃɛ:ʃ] / [ʃalɛ:ʃ] « pourquoi ? » → [ʃalɛ:ʃfaski:t] « pourquoi tu as triché ? ».
- [kifɛ:ʃ] « comment ? » → [kifɛ:ʃfaski:t] « comment as-tu triché ? ».
- [waqtɛ:ʃ] / [imtɛ] / [mtɛ:n] « quand ? » → [waqtɛ:ʃfaski:t] « quand as-tu triché ? ».
- [wi:n] / [fi:n] « où » → [wi:nfaski:t] « où as-tu triché ? ».
- [ʃku:n] « qui ? », il s'agit d'un pronom interrogatif neutre comme dans : [ʃku:ntʃu:kɛ] « qui a été choqué ? ».
- [ʃku:ni] « qui » féminin singulier, comme dans [ʃku:nilimparfnɛhɛkkɛ] « qui est parfumée comme ça ? ».
- [ʃku:nu] « qui » masculin singulier, comme dans [ʃku:nulimsu:vizhɛ:ðɛ] « qui est ce sauvage ? ».

- [ʃku:nhum] « qui » pluriel féminin et masculin, comme dans :
 - [ʃku:nhumɛnnsɛlimparfni:nhɛkkɛ] « qui sont les femmes parfumées comme ça ? ».
 - [ʃku:nhumɛrrzɛ:limsu:vzi:nhɛðu:mɛ] « qui sont ces hommes sauvages ? ».
- [ʃnawwa] pronom interrogatif masculin singulier « quoi ? » ou « qu'est-ce que » comme dans [ʃnawwalgara:ʒhɛ:ðɛ] « qu'est-ce que c'est que ce garage ? ».
- [ʃnijja] « quoi » pronom interrogatif féminin singulier comme dans [ʃnijjalbla:sahɛ:ði] « c'est quoi cette place ? ».
- [ʃnu:ma] « quoi » pronom interrogatif masculin pluriel et féminin pluriel comme dans :
 - [ʃnu:malgaraʒɛ:thɛðu:mɛ] « c'est quoi ces garages ? ».
 - [ʃnumalbla:jishɛðu:mɛ] « c'est quoi ces places ? ».
- [ɛnɛ:hu] « quel ? » masculin singulier, comme dans [ɛnɛ:hutɛlifu:n] « quel téléphone ? ».
- [ɛnɛ:hi] « quelle ? » féminin singulier, comme dans [ɛnɛ:hibla:sa] « quelle place ? ».
- [ɛnɛ:hum] « quels ? » masculin pluriel et féminin pluriel « quelles », comme dans :
 - [ɛnɛ:humtɛlifu:nɛ:t] « quels téléphones ? ».
 - [ɛnɛ:humbla:jis] « quelles places ? ».

2.2. Intégration des suffixes de l'interrogation totale

L'interrogation totale est marquée en arabe dialectal tunisien, au niveau du verbe, par le suffixe [ʃ]. Les emprunts lexicaux au français en passant dans la langue d'accueil intégreront cette marque d'interrogation totale.

Exemples

[ʃarzi:tʃettelifu:n] → as-tu chargé le téléphone ?

[ʃarʒε:ʃettelifu:n] → a-t-il chargé le téléphone ?

[ʃarʒε:tʃettelifu:n] → a-t-elle chargé le téléphone ?

[ʃarʒinε:ʃettelifu:n] → avons-nous chargé le téléphone ?

[ʃarʒitu:ʃettelifu:n] → avez-vous chargé le téléphone ?

[ʃarʒε:wʃettelifu:n] → ont-ils chargé le téléphone ?

[ʃarʒε:wʃettelifu:n] → ont-elles chargé le téléphone ?

3. La négation

En passant en arabe dialectal tunisien, les verbes d'emprunt ont intégré les marques de négation tunisienne de la même façon que les verbes de l'arabe dialectal tunisien.

3.1. Intégrations des affixes de négation [mɛ] et [ʃ]

En arabe dialectal tunisien, la négation est marquée essentiellement par les affixes [mɛ] et [ʃ]. La particule [mɛ] se place avant le verbe, et le suffixe [ʃ] marquera la fin du verbe. Ces affixes de négation sont l'équivalent de l'adverbe de négation « ne... pas » en français.

Dans leur intégration en arabe dialectal tunisien, les emprunts lexicaux au français obéiront à cette règle et intégreront les affixes de négation du dialecte tunisien.

Tableau 57. Intégration des affixes [mɛ] et [ʃ]

Forme affirmative	Forme négative
[parfin] « Il s'est parfumé »	[mɛparfinʃ] « il ne s'est pas parfumé »
[dɛprim] « Il a déprimé »	[mɛdɛprimʃ] « il n'a pas déprimé »
[dema:ra] « Il a démarré »	[mɛdemara:ʃ] « il n'a pas démarré »

3.2. Expressions et locutions négatives

- **Ne... rien**

[mɛbuzi:tʃɛj] « Je n'ai rien bougé »

- **Ne... aucun**

[mɛbuzi:tʰattɛsti:lu] « Je n'ai bougé aucun stylo »

- **Ne... Ni... Ni**

[mɛbuzi:tlɛsti:lulɛkarta:ba] « Je n'ai bougé ni stylo ni cartable »

- **Ne... plus + verbe à l'inaccompli**

[mɛʃa:ʃtbuzi:] « Ne bouge plus ! »

- **Ne... plus du tout+ verbe à l'inaccompli**

[mɛʃa:ʃtbu:ziʒimla] « Ne bouge plus du tout »

- **Ne... jamais**

[ʃɔmrɪmɛbuzi:t] « Je n'ai jamais bougé »

4. La détermination

Les emprunts au français vont adopter la détermination de l'arabe dialectal tunisien. Ils intégreront aussi bien l'article défini que les pronoms démonstratifs.

4.1. Intégration de l'article défini [ɛl]

Tableau 58. Article [ɛl] + emprunt au français

Emprunt au français	Article + singulier	Article + Pluriel
[farʃi:ta] « fourchette »	[ɛlfarʃi:ta] « la fourchette »	[ɛlfra:ʃit] « les fourchettes »
[marʃi:] « marché »	[ɛlmarʃi:] « le marché »	[ɛlmarʃij:ɛ:t] « les marchés »
[mitru:] « métro »	[ɛlmitru] « le métro »	[ɛlmitru:wɛ:t] « les métros »
[kɛmju:n] « camion »	[ɛlkɛmju:n] « le camion »	[ɛlkmɛ:jin] « les camions »

Lorsque l'article [ɛl] se place devant le substantif qu'il détermine, et que celui-ci commence par ce qu'on appelle en arabe littéral des « consonnes solaires », l'article subira une assimilation qui entrainera la gémination de la consonne « solaire » du mot.

Tableau 59. Assimilation de l'article défini

Emprunt au français	Article + singulier	Article + Pluriel
[siga:ru] « cigarette »	[ɛssiga:ru] (m)	[ɛsswɛ:ɡir] (m.p)
[sandɛ:l] « sandales »	[ɛssandɛ:l] (m)	[ɛssnɛ:dil] (m.p)
[ru:ba] « robe »	[ɛrru:ba] (f)	[ɛrrwib] (f.p)
[tu:mu:bi:l] « automobile »	[ɛttu:mu:bi:l] (f)	[ɛttu:mu:bi:lɛ:t] (m.p)
[si:stɛ:m] « système »	[ɛssi:stɛ:m] (m)	[ɛssi:stɛ:mɛ:t] (m.p)
[zi:ru:] « zéro »	[ɛzzi:ru:] (m)	[ɛzzi:ru:wɛ:t] (m.p)
[du:si:] « dossier »	[ɛddu:si:] (m)	[ɛddu:sijɛ:t] (m.p)
[ɛttija:tru:] « théâtre »	[ɛttija:tru:] (m)	[ɛttija:tru:wɛ:t] (m.p)

4.2. Intégration des pronoms démonstratifs de l'arabe dialectal tunisien

De la même manière qu'ils ont intégré l'article défini de l'arabe dialectal tunisien, les emprunts au français vont aussi intégrer les pronoms démonstratifs de la langue d'accueil.

Tableau 60. Intégration du pronom démonstratif

Pronoms démonstratifs tunisiens	Pronoms démonstratifs tunisiens + emprunts au français
[hɛ:ðɛ] « Ceci, celui-ci »	[hɛ:ðɛsti:lu] « ceci est un stylo »
[hɛðɛ:kɛ] « Cela, celui-là »	[hɛðɛ:kɛsti:lu] « cela est un stylo »
[hɛ:ði] « Celle-ci »	[hɛ:ðipi:la] « celle-ci est une pile »
[hɛði:kɛ] « Celle-là »	[hɛði:kɛpi:la] « celle-là est une pile »
[hɛðu:mɛ] « Ceux-ci, celles-ci »	[hɛðu:mɛpɪlɛ:twɛðu:mɛsti:luwɛ:t] « celles-ci sont des piles et ceux-ci des stylos »
[hɛðu:kum] « Ceux-là, celles-là »	[hɛðu:kumpɪlɛ:twɛðu:kumsti:luwɛ:t] « celles-là sont des piles et ceux-là des stylos »

5. Intégration des règles de conjugaison de l'arabe dialectal tunisien

5.1. Intégration de l'infinitif tunisien

L'infinitif des verbes d'emprunt va se construire sur le modèle tunisien et obéira aux mêmes règles. Ainsi, le verbe emprunté va perdre la marque de l'infinitif de la langue source pour intégrer le système verbal tunisien. Rappelons qu'en arabe dialectal tunisien (comme en arabe littéral) il n'y a pas de forme propre à l'infinitif comme en français. L'infinitif est rendu par le verbe conjugué à la troisième personne du

masculin singulier. Cette forme d'infinitif sera intégrée par les verbes empruntés au français.

Tableau 61. De l'infinitif français à l'infinitif tunisien

Infinitif du verbe français	Infinitif tunisien du verbe d'emprunt
Bloquer	[blu:ka]
Braquer	[bra:ka]
Calquer	[kalka]
Débloquer	[deblu:ka]
Dégouter	[digu:ta]
Centrer	[səntər]
Enerver	[nɛrfəz]
Facturer	[faktər]
Foncer	[fansa]
Garer	[ga:ra]
Graver	[gra:va]
Lancer	[lansa]
Marquer	[marka]
Plonger	[planʒa]
Redoubler	[du:bil]
Refuser	[ru:fəz]
Rouler	[ru:la]

S'engager	[gɛ:ʒa]
Shooter	[ʃa:tʰ]
Stocker	[stu:ka]
Téléphoner	[talfən]
Trafiquer	[tɛrfək]

Lorsqu'ils sont à l'infinitif, il n'est pas possible de savoir si un verbe est pronominal ou pas. Ainsi, les verbes empruntés au français possédant une forme pronominale seront interprétés par défaut comme verbes pronominaux si dans une phrase ils ne sont pas suivis de compléments.

Exemples

- [huwwɛparfin] « il s'est parfumé » / [huwwɛparfinbi:tu] « il a parfumé sa chambre »
- [huwwɛdawwiʃ] « il s'est douché » / [huwwɛdɛwwiʃlisɣa:ru] « il a douché ses enfants ».

5.2. Intégration des verbes aspectuels

- [qʃad] « il a continué à » + verbe → [qʃadjdɛwiʃ] « il a continué à se doucher ».
- [bdɛ:] « il a commencé » + verbe → [bdɛ:jdawwiʃ] « il a commencé à se doucher ».
- [ʒɛ:] « il est venu » dans le sens de « il a commencé à » + verbe → [ʒɛ:jdɛwiʃzliq] « à peine a-t-il commencé à se doucher qu'il a

glissé ».

- [mfɛ] « il est parti » + verbe → [mfɛjdɛwiʃ] « il est parti se doucher ».
- [mɛzɛ:lki] « il vient de » + verbe → [mɛzɛ:lkiɛwiʃ] « il vient de se doucher ».

5.3. Intégration des temps et aspects de l'arabe dialectal tunisien

Les verbes empruntés au français vont s'adapter à la conjugaison tunisienne malgré leur origine française. On retrouvera alors un radical à base française (plus ou moins reconnaissable) et des affixes de la conjugaison tunisienne.

De même, on remarquera que les emprunts lexicaux au français se sont adaptés aussi aux variantes régionales qu'on retrouve au niveau verbal de l'arabe dialectal tunisien.

Tableau 62. Accompli (passé) du verbe [dema:ra] « démarrer »

[ɛ:na] (je f/m)	[demari:t]
[ɛnti] (tu f/m)	[demari:t] / [demari:ti]
[huwwa] (il)	[dema:ra]
[hɛjja] (elle)	[demara:t] / [dema:rit]
[aħna] (nous)	[demari:nɛ]
[ɛntu:mɛ] (vous f/m)	[demari:tu]

[humɛ] (ils/elles)	[demara:w] / [dema:ru]
--------------------	------------------------

Tableau 63. Inaccompli présent du verbe [dema:ra] « démarrer »

[ɛ:na] (je f/m)	[indema:ri]
[ɛnti] (tu f/m)	[idema:ri]
[huwwa] (il)	[jdema:ri]
[hɛjja] (elle)	[idema:ri]
[aħna] (nous)	[indemari:w] / [indema:ru]
[ɛntu:mɛ] (vous f/m)	[idemari:w] / [idema:ru]
[humɛ] (ils/elles)	[jdemari:w] / [jdema:ru]

Tableau 64. Inaccompli futur du verbe [dema:ra] « démarrer »

[ɛ:na] (je f/m)	[befndema:ri]
[ɛnti] (tu f/m)	[befidema:ri]
[huwwa] (il)	[befjdema:ri]
[hɛjja] (elle)	[befidemari]
[aħna] (nous)	[befindemari:w] / [befindema:ru]
[ɛntu:mɛ] (vous f/m)	[befidemari:w] / [befidema:ru]
[humɛ] (ils/elles)	[befjdemari:w] / [befjdema:ru]

5.4. Intégration de l'auxiliaire [kɛ:n]

L'auxiliaire [kɛ:n] se combine aussi avec les emprunts lexicaux au français pour exprimer l'imparfait et la condition.

Exemples

[kɛ:nprof] « il était prof »

[kuntmgarriv] « j'étais en grève »

[kunnamgarrpi:n] « nous étions grippés »

[ru:btikɛ:nithnɛ] « ma robe était là »

[ɛlmut^hu:rkɛ:nāpa:n] « la moto était en panne »

Pour exprimer la condition, les emprunts de verbes français vont fonctionner de la même manière que les verbes tunisiens et intégreront [kɛ:n] ainsi que ses variantes [lukɛ:n] et [lawkɛ:n] pour exprimer le « si » de condition.

Exemples

- [kɛ:nbluki:tutsalħu] → Si tu l'as bloqué, tu le ré pares
- [kɛ:ntibluki:htsalħu] → Si tu le bloques, tu le ré pares
- [kɛ:nbeʃtibluki:hbeʃtsalħu] → Si tu vas le bloquer, tu vas le réparer.

5.5. Intégration de la forme passive des verbes

La forme passive des verbes du dialecte tunisien s'obtient par l'ajout du préfixe [t]. Les emprunts au français vont calquer le modèle tunisien et intégrer ce préfixe pour rendre compte de la forme passive.

Tableau 65. Forme passive des verbes d'emprunts

Infinitif	Forme passive
[lansa] « lancer »	[tlansa] « a été lancé »
[blu:ka] « bloquer »	[tibluka] « a été bloqué »
[ru:fiz] « refuser »	[tru:fiz] « a été refusé »
[nɛrfəz] « énerver »	[tnɛrfəz] « a été énervé »
[bu:fa] « boucher »	[tbu:fa] « a été bouché »
[marka] « marquer »	[tmarka] « a été marqué »

6. De l'emprunt lexical au néologisme

6.1. Formation de verbes à partir du lexème nominal français

En plus des emprunts lexicaux, on retrouvera en arabe dialectal tunisien des mots créés à partir d'une base française existante avec un sens nouveau et une morphologie nouvelle.

Tableau 66. Verbes tunisiens construits sur une base nominale

Noms en français	Verbes en arabe dialectal tunisien
« Maîtrise » (en rapport avec le diplôme »	[matriz] v. signifiant <i>obtenir le diplôme de maîtrise.</i>
« Fausse copie » n. composé	[faska] v. signifiant <i>se servir d'une fausse copie.</i>
« Masque »	[maska] v. signifiant <i>faire semblant.</i>
« Cabrage »	[kabra] v. signifiant <i>faire des cabrages.</i>
« Chauffeur »	[ʃu:fir] v. signifiant <i>faire le chauffeur</i>
« Volley »	[vawwil] v. signifiant <i>jouer au volleyball</i>

On remarque d'une part que ces verbes n'ont pas leurs propres correspondants nominaux tunisiens. D'autre part, on remarque aussi qu'il n'existe pas de verbes équivalents en français.

6.2. Adjectifs formés sur le lexème nominal français

Certains adjectifs attestés dans le dialecte tunisien ont été formés sur le lexème nominal français. Il s'agit d'un mode de formation d'adjectifs caractéristique de l'arabe dialectal tunisien. À partir du nom on construit l'adjectif, comme dans l'exemple de [sifse:ri], nom désignant une sorte de voile long typiquement tunisien (porté autrefois par les femmes tunisiennes), qui a donné un participe passé à valeur d'adjectif [msefsrɛ]

« voilée » décrivant la personne portant ce voile.

Noms → participe passé à valeur d'adjectif

- **Grippe** : nom français, a donné [mgɛrrip], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, signifiant « grippé ».
- **Grève** : nom français, a donné [mgɛrriv], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, signifiant « en grève ».
- **Costume** : nom français, a donné [mkastim], participe à valeur d'adjectif en arabe tunisien, signifiant « costumé ».
- **Maquillage** : nom français, a donné [ɛmmakjiz], participe à valeur d'adjectif en arabe tunisien, signifiant « maquillé ».
- **Douche** : nom français, a donné [mdawwiʃ], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, signifiant « douché ».
- **Séchoir** : nom français, a donné [msaʃwir], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, faisant référence à une *personne qui s'est fait un brushing*.
- **Maitrise** : nom français, a donné [mmɛtriz], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien signifiant *maitrisard*.
- **France** : nom en français, a donné [mfarnis], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, signifiant *celui qui affiche une attitude caractéristique des Français, mais qui ne l'est pas lui-même*.
- **Sauvage** : nom français, a donné [msu:viz], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, signifiant « sauvage ».

- **Bouchon** : nom français, a donné [mbu:ʃi:], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, signifiant « bouché ».
- **Garde à vous** : nom composé en français désignant *une position caractéristique des militaires*, a donné [mgardif], participe à valeur d'adjectif en arabe dialectal tunisien, signifiant *prêt*.
- **Rendez-vous** : nom composé en français, a donné [mrēdif], participe à valeur d'adjectif en dialectal tunisien, en référence à *personne ayant un rendez-vous*.

Nous remarquons que la majorité de ces noms français ne possède pas de formes adjectivales équivalentes.

6.3. Adaptation sémantique : des emprunts qui ont changé de sens

En intégrant l'arabe dialectal tunisien, certains emprunts au français ont complètement changé de sens. Dans certains cas d'emprunts, le signifiant a à peine changé, tandis que le signifié, lui, a subi des modifications sémantiques importantes.

Pour d'autres emprunts, le sens n'a pas été forcément modifié, mais un sens nouveau a été rajouté au sens premier du mot.

Exemples

- [zu:fri] : c'est un emprunt du mot français « ouvrier », ou plus précisément « les ouvriers » d'où la conservation du [z] qui résulte d'une fausse coupe due à une acquisition non guidée du français. Cet emprunt a changé de sens en passant dans dialecte tunisien où il a pris le sens de « voyou ».
- [delika:tu] : cet adjectif est un emprunt du mot français « délicat ». En passant dans l'arabe dialectal tunisien, il a pris le sens de « fragile », « sensible ». Il est utilisé pour décrire une personne et non pas un objet.
- [vejɛ:s] : vient du mot français « vicieux », il a pris le sens de « frimeur » en arabe dialectal tunisien.
- [frɛk] : c'est un emprunt du mot « franc » désignant la monnaie française d'une certaine époque. Avec le temps, cet emprunt a pris le sens de « sou ». On le retrouve dans l'expression tunisienne [frɛk-lɛ] signifiant « pas un sou ».
- [gi:nja] : c'est un emprunt du mot « guigne », il a le sens d'*ennui*, de *lassitude* en arabe dialectal tunisien.
- [fābrɛ:r] : c'est un emprunt de « chambre à air » que l'on trouve

dans une roue. Il avait au départ ce sens-là en arabe dialectal tunisien aussi, mais avec le temps, cet emprunt a pris un sens supplémentaire, celui de « bouée ».

- **[ɛlmada:m]** : c'est un emprunt du mot « madame ». Par l'adjonction de l'article défini « ɛl », on obtient en arabe dialectal tunisien le sens de « épouse ».
- **[mannik]** : ce verbe est un emprunt du verbe « manquer », en dialecte tunisien il signifie « s'absenter » au travail ou à l'école.
- **[raska]** : c'est un emprunt du verbe « risquer », il désigne en arabe dialectal tunisien une infraction (très courante) qui consiste à prendre les transports en commun sans prendre de ticket.

CHAPITRE IV : INTÉGRATION GRAPHIQUE DES EMPRUNTS AU FRANÇAIS

Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre III de la deuxième partie *Transcription de l'arabe dialectal tunisien*, il existe principalement deux possibilités considérées comme formelles pour la transcription de l'arabe dialectal tunisien, une par l'alphabet arabe et une autre par l'alphabet latin. Cependant, l'une comme l'autre pose problème, car elles ne permettent pas de rendre compte de certains sons qui ont été introduits en arabe dialectal tunisien par le substrat berbère et les emprunts. Pour cette raison, des modifications ont été apportées à l'alphabet arabe et à l'alphabet latin par leurs usagers afin de fournir une description plus fidèle de ces sons dans la transcription de l'arabe dialectal tunisien.

1. Adaptation de l'alphabet arabe

L'alphabet arabe a subi une modification pour intégrer les sons : [g] [p] et [v], par le rajout de lettres inventées sur le modèle de certaines lettres existantes qui s'en approchent phonologiquement et morphologiquement :

- « قى » pour retranscrire le son [g],
- « پ » pour retranscrire le son [p],

- « ب » pour retranscrire le son [v].

Ces lettres serviront principalement à la notation des emprunts :

- « J'ai acheté une parabole et une télévision avec une garantie »
donne en dialectal tunisien :
- « شريته ل فز و پاربول بل ثرادتي » / [ʃri:ttalvzauparabu:lbiɣara:nti]

Malgré les adaptations apportées à l'alphabet arabe, cela reste insuffisant. On retrouve encore un problème d'authenticité en ce qui concerne la transcription des voyelles des emprunts au français. Tel que l'on peut le constater dans l'exemple ci-dessus, le mot « پاربول » signifiant « parabole » est retranscrit phonétiquement [parabul] alors qu'il se prononce en arabe dialectal tunisien avec une voyelle allongée en [ɔ:] et non en [u:], soit : [parabɔ:l].

2. Adaptation de l'alphabet latin

Pour une meilleure transcription de l'arabe dialectal tunisien en utilisant l'alphabet latin, il a fallu rajouter des diacritiques à certaines lettres pour distinguer certains sons, tels que : [θ] / « t », [ħ] / « h », [ð] / « d ».

Tableau 67. Modification de l'alphabet latin

Sons	Lettres
[θ]	« <u>t</u> »
[ð]	« d' » / « <u>d</u> »
[ħ]	« <u>h</u> »
[χ]	« h' »
[tʰ]	« t' »

Malgré les adaptations apportées à l'alphabet latin au niveau de la transcription du dialecte tunisien, on remarque que certaines notations en lettres de l'alphabet latin peuvent correspondre à deux sons différents en arabe dialectal tunisien. Cela risque de conduire à des déformations phonétiques entraînant dans certains cas des déformations sémantiques. Ainsi, dans une phrase comme :

« Hier, je suis allé voir ma tante paternelle, elle était malade » donnerait transcrit par l'alphabet latin :

« Ibérahh mchiit ntol ala ammti, lqitha mridha », contre la transcription phonétique réelle : [lbɛ:raħmʃi:tntʰɔʎlaʃammti:lqi:thamri:dʰa]

Nous pouvons constater que la transcription du verbe « lquitha » pose problème pour une personne qui ne connaît pas la langue. Comment devrait-on interpréter le son retranscrit graphiquement par « th », est-ce le son [θ] ? Ou serait-ce le son [t] suivi du [h] ?

Si nous reprenons la même phrase avec la transcription par l'alphabet arabe modifié, le problème ne se posera pas et sera fidèle à la transcription phonétique :

« Hier, je suis allé visiter ma tante paternelle, je l'ai trouvé malade »
donnera :

« لُبَارْحُ مُشِيْتُ نَطْلُ عَلَى عَمَّتِي لَقِيْتُهَا مَرِيضًا »

[lbe:reħmʃi:tntʃɔlɪlaʃammtilqi:thamri:dʻa]

Grâce aux sons et aux diacritiques communs à l'arabe littéral et à l'arabe dialectal tunisien, la transcription par l'alphabet arabe correspond souvent avec exactitude à la transcription phonétique réelle du dialecte tunisien. Cela expliquerait peut-être la préférence des écrivains tunisiens qui optent pour cette translittération dans leurs ouvrages.

Par ailleurs, ce système de transcription est celui qui est le plus attesté, et celui qui envahit les affiches publicitaires des rues tunisiennes.

CONCLUSION

Dans le cadre de cette recherche sur l'intégration de l'emprunt lexical au français en arabe dialectal tunisien, nous avons décrit dans une première étape la situation diglossique du pays, qui reflète la présence des deux registres – littéral et dialectal – de l'arabe en Tunisie.

Nous avons veillé à établir une distinction claire entre le système linguistique de l'arabe dialectal tunisien et celui de l'arabe littéral, en mettant en évidence les spécificités phonologiques, morphologiques et syntaxiques de l'arabe dialectal tunisien.

Malgré la présence d'un nombre considérable d'emprunts lexicaux dans le registre littéral (Baccouche, 1994), le registre dialectal tunisien reste néanmoins de loin le plus riche en emprunts lexicaux.

Parmi les nombreux emprunts attestés dans le dialecte tunisien, les emprunts lexicaux au français demeurent les plus productifs et les plus dynamiques d'un point de vue lexical. Sans doute, cela avait-il été favorisé au départ par une situation de bilinguisme arabe/français que connaît la Tunisie suite à un contact de langues dans un contexte colonial.

Ces mots français coloniaux, étrangers au système linguistique tunisien, ont été peu à peu adoptés et adaptés à la langue, au point qu'il n'est pas évident aujourd'hui de les dissocier du reste du vocabulaire. Les locuteurs tunisiens, quel que soit leur niveau social et leur niveau d'instruction, de l'illettré au parfait bilingue, en usent spontanément dans leur communication quotidienne.

C'est cette intégration de l'emprunt lexical au français, touchant aux différents éléments constitutifs du système linguistique de l'arabe dialectal tunisien, que nous avons eu l'ambition de décrire et de comprendre à travers nos recherches. À cet effet, nous nous sommes appuyée sur un double corpus oral/écrit qui nous a permis d'identifier de multiples occurrences d'emprunts lexicaux au français. Ce double corpus a révélé un total de 701 occurrences d'emprunts.

Avant de classer et d'analyser les emprunts relevés, nous avons choisi de commencer par fournir une description du système de l'arabe dialectal tunisien auquel viennent se greffer les emprunts lexicaux au français. À travers cette démarche, notre ambition est de comprendre le fonctionnement du système linguistique de l'arabe dialectal tunisien et les règles qui le régissent, pour comprendre comment les emprunts lexicaux au français se sont adaptés à cette langue d'accueil, et intégré ce système très différent de celui du français.

Nous avons consacré la deuxième partie de cette étude à la description du système linguistique de l'arabe dialectal tunisien. Dans nos analyses, nous nous sommes intéressée principalement à ses spécificités phonologiques, phonétiques, morphologiques et syntaxiques. Cette première étape descriptive du système de l'arabe dialectal tunisien nous a permis, dans la troisième partie de cette étude, d'établir des critères d'identification des emprunts lexicaux au français, et de nous renseigner sur les différents degrés de leur intégration.

Au niveau du traitement phonologique, nous avons fondé nos descriptions et analyses sur une comparaison entre les systèmes vocalique et consonantique des deux registres – littéral et dialectal – de l'arabe. Grâce à cette comparaison, nous avons pu établir des points de ressemblances et de divergences entre les deux systèmes, nous permettant ainsi de mettre en évidence toutes les caractéristiques phonétiques et phonologiques de l'arabe dialectal tunisien.

Au niveau du traitement morphosyntaxique, nous avons décrit et analysé la structure grammaticale de l'arabe dialectal tunisien afin de déterminer les différentes particularités morphologiques et syntaxiques qui le distinguent à la fois de l'arabe littéral et du français.

À travers l'étude de phénomènes tels que l'affixation, nous avons pu décrire les éléments morphologiques en rapport avec l'organisation syntaxique distinctive de l'arabe dialectal tunisien.

Bien que le dialecte tunisien ne soit pas officiellement écrit, nous avons néanmoins jugé nécessaire de fournir une description des différents moyens de transcription dont dispose cette langue, et de soulever le problème que pose l'aspect graphique dans l'intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien.

Après avoir procédé au dépouillement du corpus écrit et oral, nous avons retranscrit phonétiquement toutes les occurrences d'emprunts lexicaux au français afin de les classer, de les analyser et d'en faire apparaître les différentes adaptations phonologiques et morphologiques, mais aussi morphosyntaxiques, marquées par l'affixation distinctive de l'arabe dialectal tunisien, rajoutée au radical français, quand il était encore identifiable.

À l'issue de nos analyses linguistiques, nous avons remarqué un changement de catégorie et de sens dans le processus d'intégration de certains emprunts lexicaux au français, conduisant quelquefois au néologisme.

Nous constatons, au terme de ce travail de recherche et d'analyse des mécanismes d'intégration de l'emprunt lexical au français en arabe dialectal tunisien, qu'en intégrant la langue d'accueil, l'emprunt lexical intègre aussi la culture et la psychologie des locuteurs. Une fois installé dans la langue d'accueil, l'emprunt lexical est « naturalisé », il se détache de son origine pour incarner une identité et une réalité nouvelles.

Enfin, nous dirons, pour conclure, que l'emprunt lexical n'est pas cet intrus linguistique étranger et pernicieux tant redouté par les puristes et les fondamentalistes. Par ailleurs, le phénomène d'aller-retour d'emprunts entre les langues en est une preuve convaincante qui mérite un examen approfondi et qui fera probablement l'objet de nos futures recherches sur l'emprunt.

BIBLIOGRAPHIE

Aroui, A. (1989), *Les comptes d'el Aroui*. Tunis, OMEGA.

Azouzi, A. (2008), « Le français au Maghreb : statut ambivalent d'une langue », *Synergies Europe*, n° 3, pp. 37-50.

Baccouche, T. (1994), *L'emprunt en arabe moderne*, Tunis, Beit El Hikma.

Baccouche, T. et Mejri, S. (2000), « L'atlas linguistique de Tunisie : problématique phonologique », *Revue Tunisienne des sciences sociales*, CERES, n°120, pp. 151-156.

Baccouche, T. et Mejri, S. (2004), *Les questionnaires de l'Atlas Linguistique de Tunisie*, Sud Éditions & Maisonneuve & Larose.

Balegh, H. (1997), *Al amir assaghir*, Tunis, La maison nationale du livre.

Ben Brick, T. (2013), *Kalb bin kalb*, Tunis, SOTEP A GRAPHIC.

Bianchini, L. (2007), « L'usage du français au Maghreb », *Constellations francophones*, n° 7, Publifarum :

http://www.publifarum.farum.it/ezone_articles.php?id=77

Calvet, L.-J. (1979), *Langue, corps, société*, Paris, Payot.

Caubet, D. Simeone-Senelle, M.-C. et Vanhove, M. (1989), « Genre et accord dans quelques dialectes arabes », *Genre et langage* (Actes du colloque tenu à Paris X-Nanterre les 14-15-16 décembre 1988), *Linx*, n° 21, pp. 39-66.

Cheneb, M-B. (1922), *Les mots turcs et persans conservés dans le parler algérien*, Alger: thèse complémentaire.

Cohen, D. « Arabe (monde) – Langue », consulté le 14 février 2014, sur Encyclopædia Universalis :

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/arabe-monde-langue/>

De Gourmont, R. (1988), *Esthétique de la langue française*, Paris, Mercure de France.

Deroy, L. (1956), *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres.

Dictionnaire *Le Trésor de La langue Française* informatisé, sur TLFi :<http://atilf.atilf.fr/>

Du Bellay, J. (1549), *Défense et illustration de la langue française*, Paris.

Dubois, J. (1973/2001), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

Etiemble, R. (1964/1991). *Parlez-vous franglais ?* Paris, Folio.

Ferguson, C-A. (1959), « Diglossia », *Word*, n° 15, pp. 325-340.

Fishman, J-A. (1967), « Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism », *Journal of Social Issues*, n° 32, pp. 29-38.

Garmadi, J. (1981), *La sociolinguistique*, Paris, PUF.

Hamers, J-F. & Blanc, M. (1983), *Bilinguisme et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga.

Imbault, M. & Montifroy, G. (2003), *Géopolitique et pouvoirs*, Lausanne, L'Age d'Homme.

Jawaliqi, A. (1361), *Al-Mu'arrab min al-kalam al-a'jami ala huruf al-mu'jam*, Le Caire.

Jébali, T. (1997), *Klem ellil*, Tunis, Dar al janoub li al nachr.

Jeffery, A. (2006), *The Foreign Vocabulary of the Qur'an*, Brill.

JORT : Site de l'imprimerie officielle de la République tunisienne, « Journal officiel de la République tunisienne », sur :
http://www.iort.gov.tn/WD120AWP/WD120Awp.exe/CTX_7012-137-tTbQDmTjNd/Principal/SYNC_1302490968

La Constitution de La République Tunisienne, (2014), Tunis, Imprimerie officielle de la République tunisienne.

Lajmi, D. (2009), « Spécificités du dialecte sfaxien », *Synergies Tunisie*, n° 1, pp. 135-142.

Le site du Ministère de l'Éducation sur :
<http://www.education.gov.tn/index.php?id=380&lan=1>

Les Programmes officiels de Français, (2005), Tunis, Édition du ministère de l'Éducation et de la Formation.

Loubier, C. (2011), *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Montréal, Office québécois de la langue française.

Mackey, W-F. (1976), *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck.

Martinet, A. (1974), *Les puristes contre la langue*, Paris, PUF.

Mejri, S. Mosbah, S. & Sfar, I. (2009), « Plurilinguisme et diglossie en Tunisie », *SynergiesTunisie*, n° 1, pp. 53-74.

Moore, D. (2006), *Plurilinguisme et école*, Paris, Didier.

Ouerhani, B. (2009), « Intéférence entre le dialectal et le littéral en Tunisie : Le cas de la morphologie verbale », *SynergiesTunisie*, n° 1, pp. 75-84.

Site de l'OIF, « 80 états et gouvernements », sur : <http://www.francophonie.org/L-Organisation-internationale-de-42707.html>

Pennacchio, C. (2011), « Les emprunts lexicaux dans le Coran », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n° 22, pp. 02-19, dans *Revue.org*, sur : <http://bcrfj.revues.org/6620>

Queffelec, A. (1998), « Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique », *Le français en Afrique*, n° 12, pp. 245-256.

Silvera, V. (1957), « Du régime beylical à la République tunisienne », *Politique étrangère*, n° 5, pp. 594–611, dans *Persée Revues Scientifiques*, sur :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1960_num_10_2_392575

Silvera, V. (1960), « Le régime constitutionnel de la Tunisie: la Constitution du 1er juin 1959 », *Revue française de science politique*, n° 2, pp. 366–394, dans *Persée Revues Scientifiques* :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1960_num_10_2_392575

UNESCO. (2009), *Diversité culturelle et dialogue interculturel en Tunisie*, Rabat, CLT.

Walter, H. (1997), *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont.

Weinreich, U. (1953/1979), *Langages in contact : Findings and Problems*, New York, Mouton de Gruyter.

Yaguello, M. (1988), *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Seuil.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Variantes vocaliques régionales	88
Tableau 2.	Maintien de la diphtongaison de l'arabe littéral.....	88
Tableau 3.	Maintien de la diphtongue [ɛj] dans le verbe [ra:] « voir »	90
Tableau 4.	Maintien de la diphtongue [ɛj] dans le verbe [mʃɛ]« marcher »	90
Tableau 5.	Maintien de la diphtongue [ɛj] dans le Verbe [nwɛ] « espérer »	91
Tableau 6.	Les interdentes [θ] et [ð] dans la variante régionale de Mahdia	94
Tableau 7.	Phonèmes caractéristiques de l'arabe	103
Tableau 8.	Maintien des consonnes [p], [v], [g].....	105
Tableau 9.	Phonèmes caractéristiques du français	106
Tableau 10.	Phonèmes caractéristiques de l'arabe dialectal tunisien (Baccouche & Mejri, 2004)	107
Tableau 11.	Chute des voyelles brèves.....	116
Tableau 12.	Variantes régionales	122
Tableau 13.	Nasalisation des unités non empruntées	125
Tableau 14.	Le genre.....	128
Tableau 15.	Le nombre.....	130
Tableau 16.	Pluriel externe type 1	131
Tableau 17.	Pluriel externe type 2	133
Tableau 18.	Pluriel externe type 3	134
Tableau 19.	Pluriel externe type 3 (parties du corps).....	135

Tableau 20.	Pluriel interne.....	136
Tableau 21.	Pluriel interne et externe type 1	137
Tableau 22.	Pluriel interne et externe type 2.....	138
Tableau 23.	Le duel tunisien.....	139
Tableau 24.	Duel masculin	141
Tableau 25.	Duel féminin	142
Tableau 26.	Le duel composé des noms.....	143
Tableau 27.	Duel composé + article défini.....	144
Tableau 28.	Accord de l'adjectif qualificatif en genre et en nombre	149
Tableau 29.	Accord de l'adjectif possessif	151
Tableau 30.	Marques de négation [mɛ] et [ʃ].....	157
Tableau 31.	Pronoms personnels pour les présents.....	160
Tableau 32.	Pronoms personnels pour les absents.....	161
Tableau 33.	Pronoms démonstratifs	164
Tableau 34.	L'article.....	166
Tableau 35.	Le duel au niveau verbal	171
Tableau 36.	L'accompli en arabe littéral.....	175
Tableau 37.	Accompli en arabe dialectal tunisien	176
Tableau 38.	L'inaccompli en arabe littéral.....	176
Tableau 39.	L'inaccompli en arabe dialectal tunisien.....	177
Tableau 40.	Accompli du verbe [ktɛb] « écrire »	178
Tableau 41.	L'inaccompli (présent) du verbe [ktɛb] « écrire »	178
Tableau 42.	Accompli (passé) du verbe [mʃɛ] « partir ».....	179

Tableau 43.	Inaccompli (présent) du verbe [mʃɛ] « partir »	179
Tableau 44.	Verbe « mʃɛ » à l'inaccompli futur.....	180
Tableau 45.	Alphabet arabe (Lexilogos)	186
Tableau 46.	Transcription de l'arabe dialectal tunisien par l'alphabet latin	188
Tableau 47.	Des chiffres pour des lettres.....	190
Tableau 48.	Nombre d'emprunts par minute / par locuteur.....	258
Tableau 49.	Maintien des nasales	268
Tableau 50.	Adjonction des suffixes [ɛ:t] et [a:t].....	280
Tableau 51.	Adjonction du suffixe [i:n]	282
Tableau 52.	Pluriel par modification interne et externe	283
Tableau 53.	Adjonction des suffixes [i:n] et [ti:n]	283
Tableau 54.	Intégration du duel composé	284
Tableau 55.	Accord des emprunts d'adjectifs verbaux.....	286
Tableau 56.	Accord de l'adjectif possessif	287
Tableau 57.	Intégration des affixes [mɛ] et [ʃ].....	294
Tableau 58.	Article [ɛl] + emprunt au français.....	296
Tableau 59.	Assimilation de l'article défini.....	297
Tableau 60.	Intégration du pronom démonstratif	298
Tableau 61.	De l'infinitif français à l'infinitif tunisien	299
Tableau 62.	Accompli (passé) du verbe [dema:ra]« démarrer »	301
Tableau 63.	Inaccompli présent du verbe [dema:ra] « démarrer »	302
Tableau 64.	Inaccompli futur du verbe [dema:ra] « démarrer »	302
Tableau 65.	Forme passive des verbes d'emprunts	304

Tableau 66.	Verbes tunisiens construits sur une base nominale ...	305
Tableau 67.	Modification de l'alphabet latin.....	312